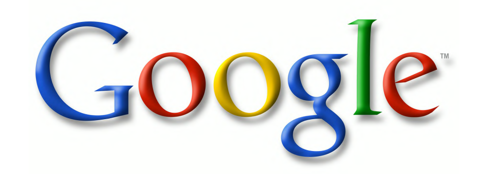
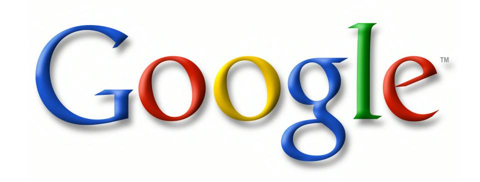
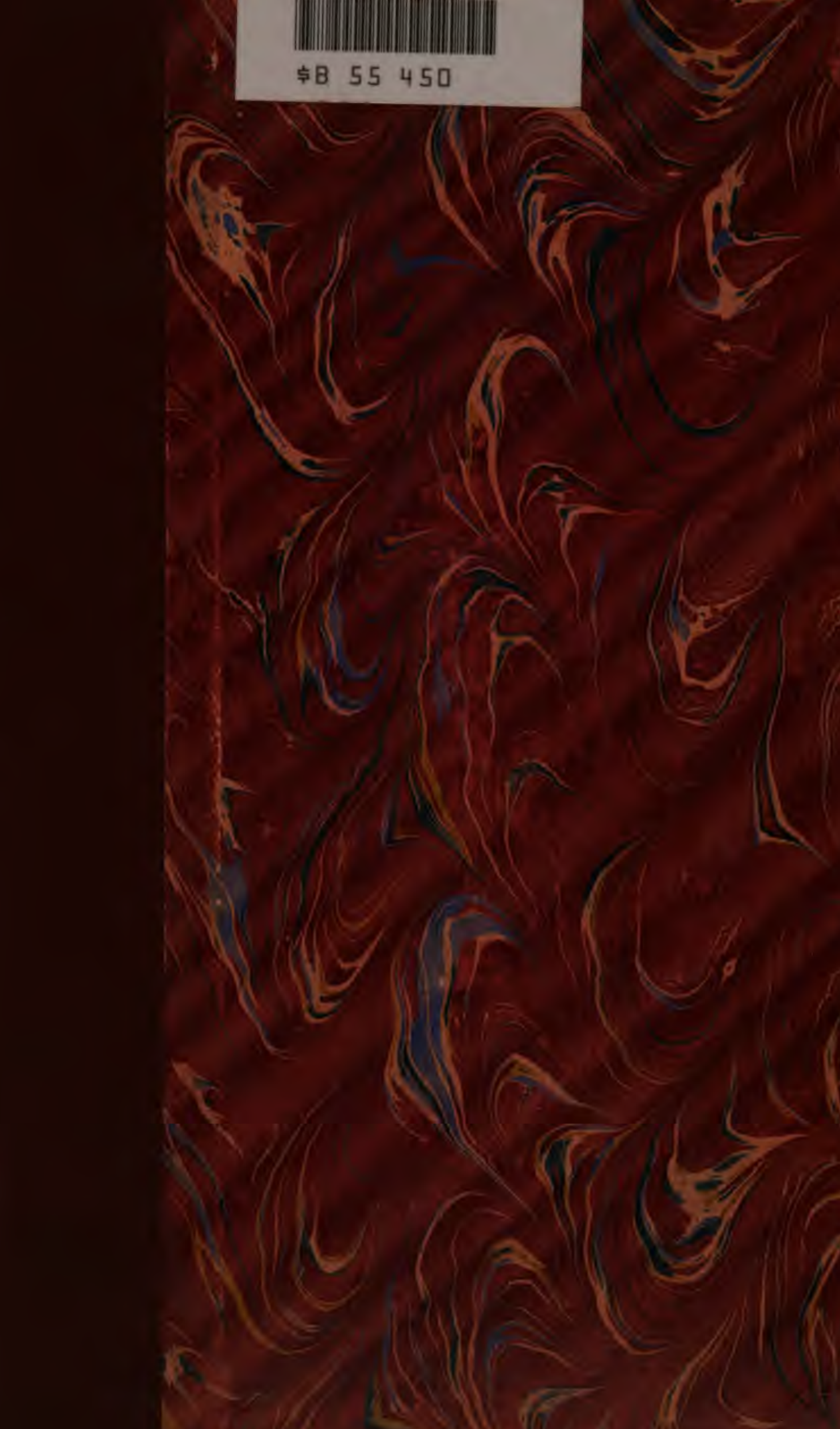










# HISTOIRE
## DE L'ÉTABLISSEMENT
DES
# PROTESTANTS FRANÇAIS
## EN SUÈDE

PAR

FRANK PUAUX



PARIS
G. FISCHBACHER
33, RUE DE SEINE
1892

STOCKHOLM
EMILE GIRON
ÉDITEUR
1892

# HISTOIRE

## DE L'ÉTABLISSEMENT

# DES PROTESTANTS FRANÇAIS

## EN SUÈDE

Aussi, parmi les exilés, peu nombreux furent ceux qui se décidèrent à se fixer dans un pays, où ils n'étaient pas assurés de trouver cette liberté de conscience à laquelle ils avaient sacrifié une patrie comme la France. Ils se réfugièrent surtout à Stockholm et se groupèrent autour de la petite Eglise qu'ils purent organiser au prix de grands sacrifices, après avoir enfin obtenu d'un souverain, animé d'un esprit de tolérance, une loi de liberté qui est restée à l'honneur de son règne.

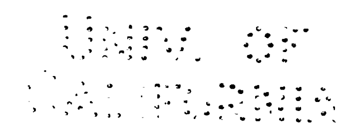
Pour cette raison, l'histoire de la communauté française de Stockholm remplit les pages de ce livre. Nous n'avons pas oublié cependant, dans ce récit, les ouvriers wallons qui, répondant à l'appel du célèbre Louis de Geer, vinrent se fixer à Finspong, car ils appartenaient, comme les réfugiés français, à la religion réformée et, dans plusieurs circonstances, leurs destinées se confondirent.

Malgré leur petit nombre, les réfugiés surent faire respecter et honorer la cause dont ils eurent la défense. A leur souvenir se rattache celui d'une vie de devoir et de sacrifice, noblement acceptée et fidèlement accomplie. Par leur intelligente activité dans le domaine industriel et commercial ils surent récompenser la Suède de sa généreuse hospitalité. Plusieurs entrèrent dans la carrière militaire et se montrèrent dignes des grades élevés qui récompensèrent leur mérite. De ce lointain passé il ne reste plus que quelques souvenirs qu'il importe de recueillir, car, pour avoir été exilés, ces nobles proscrits n'en restent pas moins les fils de la France. Toutes les protestations de l'esprit sectaire ne sauraient prévaloir contre ce fait, et la France doit être fière de ces hommes qui partout ont commandé le respect de ceux qui leur donnèrent asile. L'histoire d'une nation, du reste, ne se confine pas entre ses frontières, elle s'étend partout où son action et son génie exercent une influence.

Ces remarques justifieront la publication de cette étude; si elle est un hommage rendu à la mémoire de ceux qui ont tout sacrifié à la conscience, si elle prouve, une fois de plus, que la persécution pour cause de religion est la plus grande des erreurs en politique, elle est aussi une contribution à l'histoire de la France à l'étranger.

FRANK PUAUX.

---



# HISTOIRE

DE

# L'ÉTABLISSEMENT DES PROTESTANTS FRANÇAIS

EN SUÈDE

---

## CHAPITRE PREMIER

### LES PREMIERS RÉFUGIÉS FRANÇAIS EN SUÈDE

Gustave Wasa, dès les premiers jours de son règne, comprit l'importance du mouvement religieux qui agitait l'Europe. Avec une persévérance que rien ne lassa, ce grand prince voulut affranchir la Suède de la domination de Rome et préparer sa grandeur en y faisant triompher la Réformation. Il avait pris part lui-même à la lutte et nul ne pouvait oublier que le jour de la fête de saint Erik, sur l'une des collines d'Upsal, en présence d'une foule immense, Gustave Wasa s'était élevé avec éloquence contre l'usage du latin dans le culte et avait flétri les désordres de la vie monacale. Les évêques durent apprendre du roi à s'attacher moins à leur pouvoir qu'à leur charge et devinrent les plus fermes défenseurs de la religion nationale.

Sous cette direction élevée, avec l'aide d'hommes aussi éminents que Laurentius et Olaüs Petri, la réforme religieuse triompha en Suède d'une manière si remarquable, que le catholicisme y succomba pour ne

1

plus se relever, malgré toutes les tentatives de réaction.

Gustave voulut donner à ses fils une éducation digne de princes auxquels semblait réservé un grand avenir. Aussi demanda-t-il à Luther et à Mélanchton de choisir un précepteur pour son fils Erik. Norman, gentilhomme poméranien, fut désigné par Luther. « C'est un homme d'une vie sainte, écrivait le réformateur, modeste, sincère, savant et tout à fait propre à être l'instituteur d'un fils de roi. »

Luther ne s'était pas trompé, car Gustave Wasa, reconnaissant son mérite, associa Norman à sa politique en lui donnant une charge importante. Pour cette raison même celui-ci dut renoncer à suivre l'éducation du jeune prince, qui fut confiée à un Français, réfugié en Suède.

Denis Beurrée, dont le nom latinisé, comme celui de tous les savants de l'époque, était Dionysius Beurreus, avait quitté la France à la suite des violentes persécutions dirigées contre les luthériens[1]. Cependant lorsqu'il étudiait en Sorbonne, vers 1547, il s'était rangé du côté des persécuteurs, n'hésitant pas à approuver les terribles supplices auxquels on condamnait les hérétiques.

Quelques années plus tard, en 1553, fuyant ces mêmes supplices, Beurrée arrivait à Stockholm. Sa conversion avait été complète, car il était devenu disciple de Calvin.

On sait les différences qui séparent la réformation

[1] La date de la naissance comme le lieu d'origine de Denis Beurrée, malgré les recherches faites dans les Archives de Suède et de France, sont encore inconnus. On consultera utilement pour la biographie de cet homme éminent le *Svenskt biografiskt lexicon* (Ny Fœljd).

française de la réformation allemande; la première fut plus radicale que la seconde, car le génie de la race devait amener ce résultat. La dialectique serrée de Calvin, son implacable logique le conduisaient, par une sorte de nécessité, à rompre avec Rome d'une manière violente. Il brisa donc les anciens moules, reconstruisit à nouveau et entraîna la réforme, qui devait porter son nom, dans une voie différente de celle de Luther. Plus soucieuse de la tradition, plus ecclésiastique, celle-ci ébranla moins les opinions générales et rendit la transition plus facile. En Suède, la Réformation avait présenté ce caractère d'une manière si remarquable qu'il semblait que le vieil édifice de l'Eglise, toujours debout, soutenu par sa puissante organisation, eût été seulement restauré. Aussi n'y pouvait-on comprendre les idées de Calvin qui paraissaient coupables autant que dangereuses.

Confier l'éducation de l'héritier de la couronne à un calviniste était donc une hardiesse de la part de Gustave Wasa, mais hardiesse qui peut s'expliquer si on se souvient des luttes de ce prince contre les évêques de son royaume. Les historiens laissent même entendre qu'à un moment de son règne il avait pensé à remplacer l'épiscopat par des institutions presbytériennes.

Mais Gustave Wasa savait estimer les hommes qui, pour demeurer fidèles à leur conscience, n'avaient pas hésité à abandonner leur patrie. Il en avait donné la preuve en accueillant, avec une faveur marquée, un jeune Français qui devait laisser dans l'histoire du XVI^e^ siècle la réputation d'un des meilleurs esprits et d'un des plus nobles caractères de son temps. Hubert

Languet, originaire de Vittaux en Bourgogne, après de fortes études à Poitiers, se rendit en Allemagne où il ne tarda pas à embrasser les idées nouvelles sous l'influence de Mélanchton, qui le recommandait plus tard comme « un de ces hommes prudents autant que modestes, amis de la paix et de la concorde, qui ont droit à l'estime des gens de bien [1] ».

Ce fut sous ses auspices qu'il fut reçu à la cour de Suède. Gustave Wasa, frappé de l'intelligence si lucide et des connaissances si variées de Languet, se plaisait à l'entretenir chaque jour [2] dans la compagnie des princes Erik et Jean, qui partageaient l'affection de leur père pour le jeune Français dont un contemporain a pu dire que « sa conversation étoit admirable ». « Sa mémoire, ajoutait-il, ne bronchoit jamais sur les circonstances du temps ni sur les noms propres, et il avoit une sagacité extraordinaire à discerner les inclinations des gens et à prévoir l'issue des choses [3]. » Ce fut pendant le premier séjour qu'il fit au château de Gripsholm, en 1554, que le roi, admirant son intrépidité, lui proposa de tenter une entreprise grandiose en allant à la

[1] « Virum prudentem, modestum, pacis et concordiæ amantem, integrum ac dignum benevolentia bonorum virorum. » Mélanchton au cardinal du Bellay, cité par HAAG, *France protestante*. — Dans une lettre à Antoine de Bourbon, l'une des dernières écrites par l'illustre réformateur, on retrouve l'impression de ces mêmes sentiments : « De integritate ipse adfirmare possum, esse eum virum justum, moderatum et vere francum, id est ingenuum, alienum a simulatione. » *Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français*, IX, 126.

[2] « Per aliquot menses in aulâ ipsorum vixi et quotidie me apud se habebant et de variis rebus interrogabant. » *Arcana seculi decimi sexti*, III, p. 24.

[3] BAYLE, *Dictionnaire*, article *Languet*.

découverte du passage qui, dans sa pensée, devait relier les mers du Nord à ces terres lointaines qu'on appelait alors les Indes orientales. Il offrait à Languet de mettre à sa disposition deux navires armés avec le plus grand soin et montés par des marins d'élite entièrement à ses ordres. Mais Languet ne se trouvait point la vocation nécessaire pour une si grande tâche, et se sentait plutôt attiré par les nations civilisées que par les peuples inconnus [1].

Trois ans plus tard il revenait en Suède et entreprenait un voyage qui le conduisit jusqu'en Laponie, après avoir visité la Finlande. Il fut un des premiers Français qui s'avancèrent aussi loin vers le Nord. Languet réunit nombre d'observations sur ces peuplades si peu connues et étudia avec le plus grand soin leurs mœurs et leurs coutumes. Longtemps après il aimait à rappeler le souvenir de ces lointains voyages. « J'ai parcouru, écrivait-il à la date du 15 décembre 1573, la plus grande partie du monde chrétien, mais il n'est aucun de mes voyages dont le souvenir me fasse autant de plaisir que celui que j'ai fait à l'extrémité du Nord, parce que j'ai vu des choses que personne n'aurait pu m'apprendre dans nos climats, et que je

[1] « Quum mecum de ea navigatione sæpius loquaretur rex Gustavus, tandem hortatus est me ut illam navigationem susciperem et promittebat se instructurum duas naves rebus omnibus necessariis ad diuturnam navigationem et adjuncturum mihi nautas peritissimos qui facerent quæ ego juberem eos facere, sed tunc respondi me teneri majore cupiditate perlustrandi cultas regiones quam quærendi novas et incultas. » *Arcana seculi decimi sexti*, II, 171. — Il faudra attendre plus de trois siècles pour voir se réaliser la pensée de génie de Gustave Wasa, et Nordenskiold y trouvera une gloire immortelle.

n'aurais pas même crues si je ne les eusse vues[1]. »

Hubert Languet s'arrêta à son retour à Gripsholm, où Gustave Wasa l'accueillit comme par le passé. Il retrouva les jeunes princes qui lui montrèrent une affection qui lui prouva qu'il avait gagné leur amitié. Il a laissé dans sa correspondance le portrait le plus attachant du prince Jean, jeune adolescent à l'esprit ouvert, curieux des belles-lettres et maniant le latin avec la plus grande aisance[2]. Gustave Wasa, qui comprenait la nécessité de rapports suivis entre la Suède et les autres pays et désirait surtout y introduire des artisans habiles, chargea Languet, par une mission spéciale, de recruter en France de nombreux ouvriers. Ils devaient être, dans sa pensée, les initiateurs d'un mouvement industriel dont la Suède ne tarderait pas à profiter. Toute liberté d'action était laissée à Languet pour l'accomplissement de sa tâche, et Gustave Wasa

[1] Un siècle plus tard Regnard, un de nos plus spirituels écrivains, visitait cette même Laponie et au point extrême de son voyage gravait dans le roc cette inscription qui, disait-il, était à sa véritable place, mais ne sera jamais lue que des ours :

Gallia nos genuit, vidit nos Africa; Gangem
Hausimus, Europamque oculis lustravimus omnem,
Casibus et variis acti terra marique,
Hic tandem stetimus, nobis ubi defuit orbis.

Anno 1681, die 22 augusti.

[2] « Adolescens non tantum expedite sed etiam eleganter loquitur latine et videtur inesse ei quædam suavis facundia. In forma etiam est aliqua maiestas, nam est statura recta et procera et colore candido et etiam sunt elegantes ipsius gestus, sed tamen faciei inest aliquod vitium commune illis gentibus, nam est breviore naso et dentibus superioris ordinis longioribus. » *Arcana, op. cit.*, III, 25. Voir aussi A. Waddington, *De Huberti Langueti vita*. Parisiis, 1888.

recommandait, dans les termes les plus chaleureux, son envoyé au roi de France[1].

Beurrée, par ses éminentes qualités, ses connaissances variées et la souplesse de son esprit, gagna la confiance de Gustave Wasa et l'affection de son fils Erik. Le roi ne tarda pas à utiliser ses services, de même qu'il avait réclamé ceux de Norman; mais plus habile, plus entreprenant, Beurrée fut chargé de missions plus difficiles. Le récit de ses ambassades en Angleterre, où il déploya un grand zèle pour rendre possible une union entre les deux couronnes, appartient à l'histoire politique de la Suède. Poursuivait-il la pensée de faire triompher le calvinisme? On pourrait le croire en écoutant les accusations portées contre lui; mais ne s'agissait-il pas de rendre moins sévères les lois qui frappaient avec une égale dureté catholiques et calvinistes? C'est ce que l'on peut admettre en voyant les tentatives faites par Beurrée pour arriver à ce but.

Par lui, Gustave Wasa connut le réformateur de Genève, et si Calvin dédia l'un de ses livres au roi de Suède, il ne se décida à un acte aussi important que sur l'assurance de l'accueil favorable réservé à sa démarche.

Dès l'automne de 1558, le précepteur d'Erik s'était mis en rapport avec Calvin, qui sut reconnaître en lui un homme d'un esprit éminent et qu'inspirait une réelle piété. Aussi, cédant à ses conseils, composa-t-il la belle

[1] Voir le texte de cette importante missive aux Pièces justificatives, n° 1.

dédicace au roi de Suède, qui ouvre le *Commentaire sur les douze petits prophètes*[1].

On ne saurait oublier que, depuis la mort de Luther, il n'était pas de plus grand nom que celui de Calvin dans les Eglises de la Réforme. Par son enseignement, par sa correspondance, par ses ouvrages surtout, il exerçait une influence puissante sur le mouvement des esprits. Celui qui avait dédié à François Ier l'*Institution chrétienne* pouvait sans crainte offrir à Gustave Ier l'un de ses livres.

« J'ay estimé, disait-il, que ce ne seroit point chose impertinente si je presentoye à Vostre Majesté cest œuvre qui est de bonne grandeur, et plein de doctrine bien utile : non seulement afin que ce fust un gage de l'honneur et révérence que je porte à Vostre Majesté, mais aussi afin que le titre d'un nom si excellent lui apportast quelque saveur. » Calvin n'obéissait à aucun sentiment d'ambition en dédiant ce savant commentaire à Gustave Wasa; de longue date le réformateur avait appris à « ne point complaire au monde », mais il

[1] Les savants éditeurs des *Opera Calvinii* ont présumé, non sans de fortes raisons, que Calvin parlait de Beurrée alors qu'écrivant à Philipperio il disait : « Scripsit ad me superiore autumno vir quidam antea mihi ignotus et quidem gallica lingua, unde Gallum esse conjicio. » A notre avis le doute n'est pas possible, si, lisant la dédicace à Gustave Wasa, on étudie le jugement très remarquable porté par Calvin sur le caractère d'Erik. Seul, le précepteur du jeune prince avait pu donner des renseignements aussi exacts et aussi précis. Une dernière preuve, et non la moins décisive, n'est-elle pas dans ce fait que Calvin n'hésita pas à écrire une lettre particulière au prince lui-même? En tenant compte des temps on reconnaîtra que Beurrée avait dû prévenir Calvin et préparer aussi son élève à la réception de ce message.

espérait que l'autorité d'un si grand roi rendrait ses lecteurs plus équitables. Il comprenait du reste que le monarque, déjà avancé en âge, ne pourrait prendre la peine de lire une œuvre aussi étendue; mais, disait-il, « Mon seigneur, votre fils Erik, qui doit succéder à la couronne après vous le pourra bien faire, lequel vous avez fait tellement enseigner en toutes bonnes sciences et disciplines, que vous luy pouvez remettre seurement ceste charge. »

Calvin savait qu'on ne serait point étonné de la pensée qui l'avait poussé à présenter son livre au roi de Suède, car ce prince avait offert aux hommes de son temps « un exemple mémorable d'une constance bien réglée en toute sa vie ».

Il rappelait, en effet, les commencements si difficiles de son règne et les épreuves réservées à un prince dont la vaillance et le génie avaient dominé tous les obstacles. Mais en même temps il montrait ses ennemis vaincus et la paix succédant aux divisions qui avaient si longtemps agité le royaume. Rien n'avait manqué à ses succès, car il était assuré de trouver dans son successeur le digne continuateur de son œuvre. « Erik, disait Calvin, n'est pas seulement d'une nature vrayment noble, mais doué de vertus admirables il est tel que si vous n'aviez point d'enfans, qu'à grand peine le peuple en eust-il peu élire un autre plus propre à cela. » Car ce prince, dont la destinée devait être si tragique, aimait les sciences et les cultivait. « Il n'a point seulement, écrivait-il encore, dédié un lieu en son palais aux Muses profanes, mais à la Philosophie céleste. » Aussi Calvin espérait-il que ses *Commentaires* pour-

raient y avoir une place et y être bien reçus. Il terminait en plaçant sous la protection de Dieu la famille royale et souhaitait aux fils de Gustave, dont les luttes devaient être si ardentes, « un vray accord fraternel[1] ». Ce n'était pas assurément sans de sérieuses raisons que Calvin avait écrit ces pages ; en s'adressant au vieux roi, il songeait surtout à celui qui allait le remplacer sur le trône de Suède[2].

Tel était le motif qui l'avait guidé, il ne s'en cachait pas, ayant adressé, dans ce sens, une lettre pressante à l'héritier de Gustave Wasa. Il n'avait pas hésité, sachant quelle estime Erik accordait à Beurrée et le cas qu'il faisait de ses conseils. Calvin obéissait surtout à ce sentiment austère du devoir qui devait guider toute sa vie. « Lorsque, disait-il au prince, je suis assuré de la paix de ma conscience, mes efforts n'ont pas d'autre but que de maintenir en son entier le culte de Dieu et la vérité éternelle rendue à sa pureté primitive[3]. »

Obtenir aide et protection pour les réformés, c'était le but à atteindre. Calvin, du reste, avec une fidélité remarquable, cherchait, partout où il le pouvait, à sou-

[1] La dédicace dans l'édition originale est en latin, nous avons donné le texte français d'après l'édition suivante : *Leçons et expositions familières de Jean Calvin sur les douze petits prophètes.* Lion. Honorati, in-fol. La dédicace porte : « A très haut et très puissant Gustave, roi des Gots et Vandales, Jehan Calvin. »

[2] « Rogatus sum ut si quid haberem præ manibus dicarem regi Gothorum, præsertim in gratiam filii quem asserit (Beurreus) miro pietatis studio flagrare ut hoc quoque stimulo magis animaretur. » *Calvinus Micronio,* 23 febr. 1559. — *Calvini opera, Thes. Epist.* n° 3013.

[3] Voir la lettre de Calvin à Erik. Pièces justificatives, n° II.

tenir ceux qui souffraient pour l'Evangile et n'épargnait rien pour les secourir. Erik devait répondre aux désirs du réformateur avec d'autant plus d'empressement que, depuis la mort de son père (29 septembre 1560), Beurrée était devenu le plus autorisé de ses conseillers.

A cette époque la France était déchirée par les luttes religieuses. Sur la demande de son vieux maître, Erik se prononça ouvertement pour les persécutés et leur offrit un asile dans son royaume. C'est un honneur pour la mémoire d'Erik XIV d'avoir pris sous sa protection les victimes des persécutions religieuses. En leur ouvrant ses Etats il devançait un siècle où l'intolérance semblait être le droit même de la vérité contre l'erreur, et pressentait la victoire d'un principe dont la grandeur ne devait s'imposer que plus tard. Les considérants de l'édit du 5 février 1561 montrent à quels sentiments élevés obéissait le roi en le proclamant. « Touché de compassion pour les persécutés, disait-il, et voulant leur faciliter les moyens de faire leur salut, les soulager dans leur affliction, et désirant leur donner consolation et asile, il leur permettait de s'établir dans son royaume là où ils voudraient. » Sa protection leur était acquise s'ils s'engageaient à se comporter en loyaux et fidèles sujets et à accepter les lois particulières destinées à sauvegarder la paix du royaume.

Au XVI^e siècle les idées dogmatiques eurent toujours la première place et ne furent étrangères à aucun des actes de la vie politique. Aussi ne faut-il pas s'étonner des conditions imposées aux réfugiés. « Premièrement, est-il dit, ils professeront purement, sincèrement et

constamment la doctrine évangélique et chrétienne, c'est-à-dire ce qui est contenu et porté dans les livres, tant de l'Ancien que du Nouveau Testament. » Ils ne devaient aussi semer aucune secte ou hérésie, ni mépriser ou calomnier la religion que le roi et le royaume professent. S'il leur survenait quelques doutes, leur devoir était d'aller trouver les évêques pour en raisonner modestement avec eux. Toute propagande religieuse leur était interdite et ils ne devaient surtout rien enseigner qui fût contraire à la Parole de Dieu[1]. A l'heure où l'autorité de Rome succombait devant les protestations de la conscience, et lorsqu'à la parole des papes succédait la Parole de Dieu, on estimait nécessaire de la mettre au-dessus de toutes les attaques.

Une petite colonie de Français répondant à ce généreux appel vint s'établir à Stockholm. Depuis le massacre de Vassy, dont la responsabilité pèse sur la mémoire des Guise, la France traversait une des crises les plus douloureuses de son histoire. On pouvait prévoir encore de longues années de souffrances et de misères. Ainsi s'expliquait cette émigration qui, commençant déjà, ne devait plus s'arrêter pendant près de

[1] Voir l'Edit du 18 février 1561, dans l'*Histoire d'Erik XIV*, par Celsius, trad. Genet, p. 127. S'il est juste d'attribuer à la publication de cet édit les origines du premier refuge français en Suède, il est permis cependant de croire que la mission confiée à Languet ne resta pas sans résultat. Malgré le silence des historiens sur ce point, il paraît pourtant que Languet ne manqua pas de faire connaître les avantages offerts par le roi de Suède aux Français qui viendraient s'établir en Suède. Est-il besoin d'ajouter que ceux qui quittèrent la France étaient protestants et qu'ils furent les premiers membres de la communauté réformée de Stockholm?

deux siècles. Elle donna aux royaumes du Nord une élite d'hommes qui, associant leur destinée à celle des pays qui les accueillaient, contribuèrent pour leur part à leur prospérité comme à leur grandeur.

Les Suédois ne montrèrent pas, si nous en exceptons quelques hommes de valeur, la même générosité pour les étrangers chassés par la persécution que celle dont leur souverain donnait tant de preuves. A bien des égards, l'attitude prise par Beurrée dans les affaires ecclésiastiques de la Suède en fut la cause. Ses adversaires n'ont pas même craint de l'accuser d'avoir fait déposer arbitrairement des pasteurs, sans avoir pu cependant en donner des preuves certaines. Son erreur fut surtout de compromettre son autorité en prenant une part trop active aux discussions que souleva l'étrange question du *liquorisme*. Par suite de longs différends avec le Danemark, et en raison de la difficulté des communications, le vin manqua si complètement en Suède que l'on ne put pas célébrer la sainte Cène. Devait-on remplacer le vin par un autre liquide, et si on le faisait, la communion restait-elle conforme à l'institution primitive? Telle fut la question que se posèrent les théologiens.

Dans des thèses rendues publiques, Beurrée se prononça très nettement pour l'emploi d'un autre liquide. Il le fit du reste avec assez de talent pour que Ofeeg, évêque de Westeras, se rendit à cette manière de voir. Aussi longtemps que les discussions théologiques restent dans le domaine de la scolastique, elles ne trouvent pas d'écho dans les masses profondes du peuple chrétien qui ne saisit point les dissentiments des

docteurs. Mais s'agit-il d'une modification apportée à des coutumes pieuses, l'indifférence fait place à une passion d'autant plus à redouter qu'elle naît d'un mobile religieux. Aussi les étrangers, qui prenaient parti contre l'opinion dominante, furent-ils bientôt l'objet de vives attaques.

Ce ne fut pas assez pour Laurentius Petri, l'illustre archevêque d'Upsal, d'avoir réfuté les thèses de Beurrée dans une lettre qui fut répandue dans tout le royaume, il voulut dans un colloque avoir raison publiquement de son adversaire. On sait que le XVI[e] siècle fut curieux de ces joutes oratoires et que souvent les princes y présidèrent. Ce fut en présence du roi que les adversaires se rencontrèrent le 12 mars 1564. L'évêque Ofeeg prit ouvertement parti pour Beurrée, mais le terrain de la défense était mauvais; aussi Laurentius Petri, en se refusant à toute concession, fut-il jugé comme le vainqueur par l'opinion publique[1].

Les réfugiés ne purent se faire illusion sur les dangers qui les menaçaient en voyant les accusations grandir. Aussi comprirent-ils que, pour en arrêter le cours, il était nécessaire d'affirmer publiquement leur foi en réclamant pour elle une large protection. Au mois de mai 1564, Beurrée, Marsilius qui devait être l'historien de Gustave Wasa, et Pasquier, leur ami, présentèrent au roi un exposé de la croyance des réformés. Ils avaient fait précéder ce document d'une belle adresse dont nous reproduirons à grands traits les lignes principales[2].

[1] BAAZII, *Inv. Hist. Eccl. Goth.*, pp. 290-302. — MERLE D'AUBIGNÉ, *Hist. de la Réformation*, VII, 417.

[2] Nous devons à l'obligeance de MM. Schulthess et Knoss, la

Les premiers sentiments de reconnaissance des réformés étaient pour le Dieu qui, tenant entre ses mains le cœur des princes, avait inspiré à Erik XIV une miséricorde dont ils avaient, comme membres affligés de l'Eglise du Christ, ressenti les précieux bienfaits. Le roi n'avait pas cru assez faire en les recevant avec une bienveillance toute royale et leur offrant un asile dans ses Etats, car dès le mois de mars de l'année 1561, sur ses ordres, Beurrée, alors en Angleterre, avait donné la plus large publicité à l'édit qui leur ouvrait le royaume de Suède. Stockholm était considéré comme un asile pour ceux que menaçait la persécution ; aussi aimaient-ils à dire qu'aussi longtemps que se parleraient le latin et le français, le souvenir de cette noble conduite ne se perdrait pas, pour les princes de sa race, comme pour les rois et les souverains de l'Europe.

Venir en aide à des étrangers dans l'affliction et leur tendre une main secourable était digne d'un grand prince. Nulle action n'était mieux faite pour provoquer des applaudissements universels ; mais le roi n'ignorait pas qu'au-dessus de l'approbation des hommes, il fallait placer l'ordre de Dieu et les promesses de son Christ. Si Dieu, en effet, faisait de ces sentiments de compassion envers toute créature humaine un devoir sacré, combien plus les estimait-il alors qu'ils se manifestaient pour les disciples de l'Evangile !

Mais les réfugiés se sentaient troublés par les injustes accusations que le clergé suédois dirigeait contre eux.

communication de ces précieux documents tirés des *Skrifter och Handlingar til Upplysning i Svenska Kyrko-och Reformations-Historien*, V, pp. 251-280, Upsala, 1791.

Sans doute ils savaient faire des exceptions; mais c'était ouvertement que leurs ennemis les traitaient d'hérétiques, d'anabaptistes, de sacramentaires, d'êtres indignes de la sépulture et même de démons[1]. Voilà ce qui se disait publiquement, et encore ne relevaient-ils pas des calomnies plus graves, proférées par des orateurs emportés; car si elles avaient quelque fondement, ils seraient indignes des faveurs du roi. Les réfugiés ne savaient pas pénétrer les raisons d'une si violente haine. C'était donc une raison pour eux de détruire ces fausses accusations en faisant connaître la pureté de leurs croyances. Du reste, ils n'étaient pas seuls frappés par de si perfides attaques, elles atteignaient les plus illustres Eglises, nées du sang des martyrs de la Réforme et victimes encore des plus cruelles persécutions. La vérité de leur cause ne dépendait pas sans doute du nombre de ceux qui la défendaient; mais les Eglises de France, d'Espagne, d'Angleterre, d'Ecosse, de Belgique, d'Allemagne, celles de Suisse, du Palatinat, de Hesse et de tant d'autres contrées approuveraient-elles jamais une conduite inspirée par un esprit aussi étroit et aussi aveugle?

Alors que les réfugiés servaient fidèlement et joyeusement le roi, ils voyaient leurs adversaires mettre tout en œuvre pour abattre leur courage et les jeter dans le trouble et l'inquiétude. Si la confiance en Dieu leur était une retraite, ils se souvenaient cependant que le roi n'avait été élevé à une si haute dignité que pour

[1] « Nos impios hæreticos, anabaptistas, sacramentarios, imo ne homines quidem omni sepultura indignissimos sed ut ipsissimos diabolos, plenis buccis falso traduxerunt. »

protéger les victimes d'injustes persécutions, et assurer la liberté de conscience. Aussi demandaient-ils humblement que ce qu'ils avaient écrit, en latin comme en suédois, fût comparé avec la Parole de Dieu, assurés que justice serait rendue à la pureté de leurs intentions comme à leur désir de servir fidèlement le roi. « Il seroit mal, disaient-ils, il seroit injuste, d'interpréter notre action en mauvaise part, d'y voir une atteinte portée aux droits des autres Eglises ; loin de là, nous les félicitons d'être délivrées du joug de l'Antechrist. »

Ils demandaient un édit royal leur accordant le droit de tenir des réunions religieuses où ils pourraient lire l'Evangile et administrer les sacrements. Ils allaient plus loin encore, en sollicitant la faveur d'avoir soit un lieu public, soit même un temple pour leur culte ; mais s'ils s'avançaient ainsi, c'est qu'ils n'avaient rien à cacher comme le prétendaient leurs adversaires, et qu'ils étaient prêts à obéir à l'ordre du Christ en proclamant hautement leur foi. Les réfugiés ne savaient pourquoi cette paix et cette tranquillité leur seraient refusées alors que les Allemands en jouissaient paisiblement. Ceux-ci n'avaient-ils donc pas un temple ; de quel droit alors refuser aux Français, appelés par le roi lui-même dans ses Etats, un avantage auquel ils attachaient un si grand prix ?

C'est en appelant les bénédictions de Dieu sur les entreprises d'Erik XIV, déjà victorieux de ses ennemis, qu'ils terminaient cette noble supplique.

Ils y avaient joint la Confession de foi de la Rochelle, qui suffisait à les justifier des accusations dont ils étaient

victimes, car ceux qui la signaient ne pouvaient être accusés d'avoir abandonné l'Evangile du Christ.

Reproduire ce document déjà célèbre, où s'affirmaient les droits et les croyances des réfugiés de France, était un devoir pour Beurrée et ses amis. Ils ne pouvaient du reste trouver une exposition plus éloquente et plus ferme de leur foi, car si quelques modifications avaient été jugées nécessaires, elles ne portaient que sur des points très secondaires [1]. On sait par quel hommage admirable au Dieu créateur du ciel et de la terre débute la Confession de foi de la Rochelle, ce fut en effet la grandeur de la Réforme de maintenir l'absolue souveraineté de Dieu en présence des prétentions hautaines de la papauté. Il n'est pas de preuves plus décisives de la justice de la cause des réformés que cette affirmation d'une foi qui était un retour à l'Evangile, victime des

[1] Nous signalons ici les différences qui existent entre la Confession de foi de Stockholm et celle de la Rochelle. La première est divisée en quarante-quatre articles, la seconde n'en compte que quarante. Jusqu'à l'article 28 inclusivement, l'accord est identique sauf trois suppressions. La première se trouve à l'article 14, où « la condamnation des imaginations diaboliques de Servet » a disparu ; la seconde à l'article 24, où le passage relatif au purgatoire a été enlevé ; la dernière enfin a été faite à l'article 28, où le jugement porté contre « les assemblées de la papauté » a été supprimé. Les articles 29, 30 et 32 appartiennent à la seule Confession de Stockholm et visent la situation particulière des réformés en Suède. On remarque enfin que les articles 31, 33, 37 du document français correspondant aux numéros 34, 35 et 41 de la Confession de Stockholm ne sont pas absolument pareils, mais les divergences sont sans importance A ces exceptions près, les deux documents sont semblables. La Confession de foi porte ce titre : *Brevis Confessio fidei a Gallis in Suecia degentibus communi consensu edita.*

subtilités de la scolastique du moyen âge et des désordres du pontificat romain.

Toutes les questions de la foi étaient abordées dans cet exposé magistral des croyances de la réforme évangélique, et résolues avec la netteté dogmatique propre à l'esprit français. Faite par des théologiens contre des théologiens, la Confession de foi de la Rochelle opposa aux attaques du catholicisme une résistance invincible, alors même qu'elle devenait le sujet de vives controverses entre les réformés.

Les réfugiés désiraient qu'on vît en eux des frères, et qu'accueillis en cette qualité, ils eussent pleine et entière liberté de conscience. « Nous croyons, disaient-ils, à l'Eglise universelle, assurés que Dieu reconnoît ses fidèles là où ils se trouvent, surtout dans un temps comme le nôtre, où plusieurs, chassés de leur patrie à cause de leur foi, sont exilés. Aussi, ajoutaient-ils encore, est-il d'autant plus juste de leur accorder la faculté de se réunir librement pour célébrer, dans leur langue, le culte que Dieu réclame de son Eglise, en se souvenant de la sainte promesse, que là où deux ou trois sont assemblés en son nom, le Seigneur est au milieu d'eux. Que ce ne soient pas cependant des questions de discipline extérieure qui poussent une Eglise à mépriser une autre Eglise. »

Paroles justes et vraies, mais qui ne pouvaient être écoutées. Il appartient souvent aux minorités religieuses, et c'est leur meilleure gloire, de devancer ainsi l'avenir, mais les grandes victoires ne sont remportées qu'après les grandes batailles, et les combats d'avant-poste ne décident jamais du succès de la campagne engagée.

Le royaume avait été agité par ces controverses qui ne pouvaient aboutir. Aussi Erik voulut-il y mettre fin en ordonnant le silence. La petite communauté française de Stockholm continua à vivre, sans éclat, sous sa protection, mais sans pouvoir arriver à posséder le lieu de culte qu'elle réclamait.

Quelques années plus tard, Erik XIV qui, aux premières années de son règne, par l'éclat de l'intelligence et la noblesse du caractère, semblait devoir marcher sur les traces de son illustre père, tombait dans une furieuse démence. Sombres jours dans l'histoire de la Suède, que ceux où le pauvre roi, devenant la première victime de son pouvoir, voyait ses ordres les plus cruels exécutés sans que rien vînt arrêter le cours de ses fureurs. Mais après la mort d'un de ses amis les plus dévoués, le noble Nils Sture, il sembla qu'une lueur d'intelligence eût traversé son esprit, car, abandonnant son palais, il prit la fuite suivi de quelques soldats. Nul ne souffrait plus du malheur de ce prince infortuné que son vieux maître, aussi voulut-il à tout prix le rejoindre, terrifié à la pensée de voir Erik mettre fin à ses jours.

Ce fut près du village d'Alsike que Beurrée rejoignit le roi; se jetant à ses genoux, il le supplia avec ardeur de faire grâce aux prisonniers condamnés au dernier supplice. Rendu soudainement furieux, ne reconnaissant plus la voix de son fidèle conseiller, Erik s'écrie : « Voici encore un traître ! » et en même temps il ordonne à un stupide traban de frapper Beurrée qui tombe mort aux pieds de celui qu'il avait servi avec un si noble dévouement.

Ainsi succomba l'homme distingué qui fut le premier représentant des croyances réformées en Suède.

La tentative de Beurrée et de ses amis ne pouvait aboutir, car ils avaient contre eux l'opinion publique. La Suède devait, longtemps encore, jalouse de conserver l'unité de son culte national, s'opposer à toute concession dans le sens de la liberté religieuse [1].

Au nom de Beurrée il faut ajouter celui de quelques Français réfugiés en Suède à la même époque. Mais après l'échec de la première tentative faite pour constituer une Eglise réformée, ils ne tardèrent pas à adopter les croyances religieuses de leurs nouveaux compatriotes. La famille de Beurrée devint luthérienne et il en fut de même de celle des De La Gardie qui devait jouer un si grand rôle dans l'histoire de la Suède. On s'étonnera moins du fait si l'on se souvient qu'à cette époque les Eglises réformées de France étaient dans une période d'organisation qui se poursuivait au milieu des luttes civiles et religieuses, et qu'elles ne pouvaient, pour cette raison même, défendre les intérêts d'une Eglise sœur dans un pays aussi éloigné que la Suède. Les réfugiés ne tardèrent donc pas à perdre leur nationalité comme à abandonner leurs premières croyances [2].

[1] Le souvenir de ce tragique événement s'est conservé jusqu'à nos jours, car la fontaine près de laquelle succomba Beurrée porte encore son nom : *Dionysii Kalla*. Celsius, *Histoire d'Erik XIV*, p. 132.

[2] Parmi les Français contemporains de Gustave Wasa et d'Erik XIV, nous devons citer Charles de Mornay, baron de Varennes, qui, après avoir occupé les emplois les plus éminents à la cour de Suède, et avoir été chargé de missions à l'étranger, eut la tête tranchée dans une des salles du château de Calmar par ordre de Jean III. Charles de Mornay avait épousé Anne de Trolle dont il eut un fils et une fille. Celle-ci

La réaction catholique qui jeta, après Erik, le pays dans des troubles pleins de dangers, justifia les mesures sévères qui furent prises par la suite. Lorsque les jésuites eurent été chassés du royaume et que les tentatives de Sigismond, frère d'Erik, eurent été condamnées sans retour, le synode d'Upsal, dans une session célèbre (25 février 1593), résolut d'empêcher pour toujours le retour des luttes qui avaient agité si profondément le pays.

Le président du Synode avait traduit le sentiment de tous en disant : « La Suède est devenue un seul homme et nous n'avons qu'un seul Dieu. » Désormais nulle liberté ne devait être accordée aux catholiques, ni même à ceux qui partageaient, disait-on, « les erreurs de Zwingle et de Calvin ».

Si la responsabilité de ces mesures doit être partagée, l'Eglise de Rome en assume la plus grande part. Ambitieuse à l'excès du pouvoir, sans scrupules dans les moyens employés pour l'obtenir, l'exerçant dans l'absolutisme quand elle le possède, elle contraint ses adversaires à la proscrire pour ne pas périr. Sans les intrigues coupables de Jean III cédant aux menées de la curie romaine, sans les projets ouvertement avoués de Sigismond, des vues plus libérales auraient sans doute prévalu et dès le XVI[e] siècle une Eglise réformée française eût été fondée à Stockholm.

épousa le grand chancelier Oxenstiern. Citons encore le docteur Benoit, si dévoué à la personne d'Erik XIV, et pour lequel celui-ci avait la plus grande affection; Pierre des Portes, qui devint un des riches bourgeois de Stockholm; Jean d'Herboville, secrétaire d'Erik XIV, chargé à diverses reprises de missions de confiance, gouverneur de la province de Sudermanie, président de la Chambre des comptes, mort sans postérité en 1587.

## CHAPITRE II

### GUSTAVE-ADOLPHE ET CHRISTINE

La Suède dut au courage comme à l'habileté de Charles IX de triompher de la réaction cléricale dont Sigismond fut le docile instrument. Respectueux de la tradition dynastique, Charles IX n'avait accepté la couronne qu'après avoir épuisé toutes les concessions, montrant que sa seule ambition était de maintenir l'œuvre de Gustave Wasa. Il ne fallut rien moins que le manque à la parole donnée, dont Sigismond se rendit coupable, dans le but de rétablir le catholicisme, pour que Charles IX se décidât aux mesures qui amenèrent la déchéance de son frère et la victoire définitive de la Réformation.

Pendant son règne, l'émigration des protestants français en Suède avait cessé, les guerres de religion du reste avaient pris fin et Henri IV venait de signer l'Edit de Nantes (1598).

Dans l'histoire de la France la proclamation de l'Edit de Nantes reste une des plus mémorables victoires de la politique de modération et de progrès.

Avec ce célèbre édit, la politique française, en effet, entrait dans la voie de ces réformes qui, pour

être lentes, n'en sont pas moins les réformes décisives. Son maintien eût assuré la grandeur du royaume, si le clergé, obéissant aux ordres de la cour de Rome, n'y avait vu dès la première heure « l'Edit le plus maudit par lequel était permise la liberté de conscience à tout chacun, qui était la pire des choses du monde [1] » et n'avait résolu d'en arrêter tous les effets en attendant le jour où il pourrait faire prononcer sa révocation.

Les années qui suivirent la promulgation de l'Edit de Nantes furent des années de paix et de prospérité. Henri IV, qui avait le sentiment de la grandeur de son œuvre, maintenait les extrêmes des deux partis, aussi la France se relevait-elle rapidement de ses ruines. Les réformés, jouissant de la liberté de conscience, pour laquelle ils avaient si longtemps combattu, n'avaient plus à demander asile à l'étranger. De loin en loin cependant quelques gentilshommes allaient offrir leurs services à la cour de Stockholm, et plusieurs finirent même par s'établir en Suède. A cette époque, les rapports entre les deux pays furent assez intimes pour que les historiens aient parlé d'un projet de mariage qui aurait eu pour résultat d'unir à la famille des Wasa la plus illustre des familles protestantes de France, celle des Rohan.

Parmi les femmes de la Réforme, Catherine de Parthenay, duchesse de Rohan, brille au premier rang. A une rare fermeté de caractère elle unissait la culture la plus distinguée et se dévouant sans réserve à ses enfants elle les préparait à porter dignement un nom.

[1] Darras, *Histoire de l'Eglise*, t. XXXV, p. 554. 1885.

que son fils Henri devait illustrer en devenant le chef du parti protestant en France et l'un des plus célèbres capitaines de son siècle. Catherine de Parthenay avait voulu que le jeune duc apprît à connaître les hommes et les choses de son temps en visitant les principales cours de l'Europe. Ce fut au moment où il se trouvait en Allemagne que la duchesse songea à une alliance qui lui paraissait d'autant plus désirable que Charles IX était plus attaché à la cause protestante.

Il est permis de croire que les premières ouvertures de la duchesse furent favorablement accueillies par Charles IX, car elle lui écrivait, à la date du 8 décembre 1599, qu'elle dépêchait un gentilhomme afin d'avertir son fils de se rendre sans retard à Stockholm pour lui faire connaître le consentement du roi de France à cette union. Dans la pensée de Catherine de Parthenay, le jeune duc devait aussi « savoir la volonté du roi de Suède sur cette affaire », afin qu'elle-même pût la faire entendre à Henri IV et, « selon le commandement qu'il luy plaira me faire, y procéder plus outre, écrivait-elle, si Votre Altesse l'a aggréable » [1].

L'affection de Henri IV pour les Rohan était sincère, aussi se montra-t-il disposé à aider la duchesse de toute son influence dans ses démarches. « Partant, lui écrivait-il, vous en pourriez traitter quand bon vous semblera et sçavoir quel advantage le dit duc Charles voudra faire à sa fille pour après moy advertir affin que j'y apporte ce qui dépendra de moy, comme je feray pour le désir que j'ay de vous voir contente et favo-

[1] Voir cette correspondance aux Pièces justificatives, n° III.

riser le bien et advantage de mon cousin votre fils. »

Les événements empêchèrent Henri de Rohan de se rendre en Suède aussi promptement qu'il l'eût désiré, car il fut retenu en Italie par le service du roi. Il écrivait de Vienne, le 8 juillet 1600, à « Monsieur le duc Charles, prince héréditaire et gouverneur général de la Suède » que « la réputation de vos mérites et de ceux de Mademoiselle vostre fille m'ont fait désirer il y a longtemps d'avoir l'heur de vostre cognoissance »[1]. Il espérait que les pourparlers engagés auraient une heureuse issue. Il ne devait pas en être ainsi, mais par là se nouèrent entre les deux familles des liens qui ne devaient pas se rompre.

Longtemps après ces événements, Gustave-Adolphe quittait la Suède et commençait cette glorieuse campagne d'Allemagne dont les résultats allaient changer la face de l'Europe. Le parti protestant avait cessé d'exister en France et son chef, Henri de Rohan, était devenu le plus zélé défenseur de la politique nationale que dirigeait le cardinal de Richelieu.

Rohan devait appuyer Gustave-Adolphe et mettre à son service les troupes dont il avait le commandement. Il lui écrivait de Coire, à la date du 23 novembre 1631[2] :

Sire,

Ayant eu commandement du Roy mon seigneur de faire quelque retranchement aux troupes que je commande pour son service en ce pays, j'ay creu ne pouvoir mieux faire

[1] Archives royales de Suède.

[2] Forhandlingar mellan Sverige och Frankrike, 1625-1653.

que les dédier au service de V. M. J'envoye donc vers elle partie de ma compagnie de gendarmes et de mes gardes, commandée par le sieur de Saint-André-Montbrun et tascheray de les fortifier de jour en jour et mesmes de faire passer ce que je pourray de l'infanterie que je retrancheray, me sentant bien heureux si, en ceste occasion, je fays chose agréable à V. M.[1]. Je me promets qu'elle recevra satisfaction du service du dit s^r de Montbrun, qui est un généreux gentilhomme fidelle et affectionné à la bonne cause, qui l'a tesmoigné en des occasions très signalées et qui a une particulière passion pour le service de V. M. Je vous supplie donc très humblement, Sire, d'avoir agréable ma dévotion à vostre service, et vous assurer que nul n'a une plus grande passion pour la prospérité de vos affaires que moy : qui me sentiray bien heureux, si je suis continué en l'honneur de vos bonnes graces et que vous me croyez autant que je suis, Sire,

Vostre très humble et très obéissant serviteur.

HENRY DE ROHAN.

Rohan avait compris que des victoires de Gustave-Adolphe dépendait le triomphe de la Réformation en Europe, aussi lui avait-il offert ses services avec d'autant plus de liberté qu'il savait servir en même temps

[1] Saint-André-Montbrun fut un des plus vaillants capitaines de son temps. Sur la recommandation de Rohan, Gustave-Adolphe lui donna le commandement d'un régiment de cavalerie et d'un régiment d'infanterie à la tête desquels il défit, près de Weimar, un corps d'Impériaux. Il se trouva mêlé à toutes les batailles de ce temps et partout fit preuve d'autant d'habileté que d'audace. Par sa bravoure sans égale il se plaça au premier rang de ces nombreux officiers français qui servirent avec tant d'éclat la cause politique du grand Gustave. Voir *France protestante*, article *Saint-André-Montbrun*.

les intérêts de la France en Allemagne. C'était dans ces sentiments qu'il écrivait encore au roi de Suède :

Sire,

Je reçoy un honneur extrême que Vostre Majesté daigne durant ses glorieuses occupations m'avoir en sa mémoire ; je me sentirois très heureux si je pouvois en quelque façon estre utile à son service. J'ai entretenu M. d'Erlach de ce que je juge qui se doibt faire par deça et de ce que de ma part je puis faire. Je supplie très humblement V. M., Sire, de croire que j'y contribuerai ma vie et tout ce qui en despend. J'y suis obligé par l'honneur de sa bienveillance et par le bon party qu'elle relève, à quoy j'adiouste que je sçay que je fay service au Roy mon seigneur lequel ne se réjouit pas moins des victoires de V. M. que sy elle les acqueroit elle mesme. Aussy ne luy sont-elles pas moins utiles, et la continuation de la bonne intelligence et amitié entre vos deux Majestés est également profitable à l'une et à l'autre. Je ne manqueray aussy, Sire, d'advertir fort soigneusement et fidèlement V. M. de tout ce qui pourra importer son service [1].

Quelques mois plus tard, le 16 novembre 1632, Gustave-Adolphe tombait en soldat à Lutzen, « combattant de sa main à la tête des siens, faisant son tombeau du champ de sa victoire » [2], avant même que Rohan eût pu se placer sous ses ordres. Il ne se trompa point sur la gravité d'un tel événement, et ce fut sous l'impression de la profonde douleur qu'il éprouvait, qu'il écrivit à Ranche, envoyé du roi de Suède, la lettre suivante où il se révèle avec toute la générosité de son ardente nature.

[1] Lettre datée de Baden, 24 may 1632.
[2] *Mémoires sur la guerre de la Valteline*, t. I, p. 63.

Monsieur,

Je ne sçaurois me consoler de la mort de ce brave et généreux roy vostre maistre, laquelle j'ay ressentie peut-être plus vivement qu'auqu'un autre de ses serviteurs. Car outre l'affection que je porte au party qu'il a relevé si glorieusement j'estois admirateur des rares qualités dont il estoit doué, et certes je croy que depuis Alexandre et César, nul ne les avoit eues si éminentes, ce qui me donne un merveilleux regret de n'avoir point eu l'honneur de le cognoistre et de le servir. Mais puisque Dieu l'a voulu ainsi, il faut prendre le tout comme venant de la main du Tout-Puissant, et admirer sa providence, en ce qu'il tesmoigne vouloir achever son œuvre, nonobstant la perte d'un si excellent instrument. Pour moy comme j'avois désiré passionnément de servir ce grand Roy, je n'ay pas moins d'envie d'employer ma vie au service de son party, et l'exposerois librement si j'en estois jugé capable, particulièrement aux avantages de la couronne de Suède, car mon affection ne se départira jamais de là. Je vous envoye un petit éloge que j'ay fait pour la mémoire de ce grand Héros; s'il vous agree, j'en seray satisfait[1]. Pour vostre particulier, je ne vous sçaurois assez rendre graces des faveurs que le s^r du Puy a receues de vous, dont après vous en avoir fait mes remerciements très affectionnés, je vous supplieray de croire que je n'en seray jamais ingrat, et que je rechercheray avec soin l'occasion de vous pouvoir servir. M'estimant bien heureux quand elle se rencontrera et vous conjurant de me la faire naistre, afin de vous tesmoigner plus par les effects que par les paroles combien je suis,

Monsieur,

Vostre très affectionné serviteur.

HENRY DE ROHAN.

Coire, 4 janvier 1633.

A Monsieur Ranche, envoyé du roi de Suède.

[1] Il est à craindre que cet éloge ne soit perdu.

Rohan ne se trompait pas en portant si haut le nom de Gustave-Adolphe. Il avait jugé à sa valeur le souverain qui écrivait à Oxenstiern :

« Nous considérons que nous avons déjà gouverné la patrie pendant vingt ans, non sans de grandes sollicitudes, mais, Dieu soit loué, avec beaucoup de gloire, chérissant et honorant l'Etat et tous ses fidèles sujets, et ayant sacrifié pour eux notre vie, nos biens et notre tranquillité : n'ayant cherché dans ce monde qu'à bien remplir les devoirs de notre état et du rang dans lequel Dieu nous a fait naître [1]. »

Gustave-Adolphe laissait le trône à sa fille Christine, qui devait plus tard, oublieuse des glorieuses traditions paternelles, abandonner la cause de la Réformation et apostasier la foi protestante. Mais du moins l'illustre chancelier Oxenstiern lui survivait pour continuer et achever son œuvre, qui ne tendait, pour parler avec Rohan, « qu'à restablir l'Eglise de Dieu et la liberté d'Allemagne [2] ».

Geijer a pu écrire avec raison « que le plus beau titre de gloire de Gustave-Adolphe avait été de se déclarer l'adversaire de l'intolérance religieuse ».

Les protestants de France surent reconnaître la grandeur des vues du roi de Suède en prenant, dans des circonstances solennelles, l'initiative d'une mesure qui pouvait mettre fin à ces controverses entre luthériens et réformés dont les suites avaient été si funestes aux progrès de la Réforme.

[1] PARIEU, *Histoire de Gustave-Adolphe*, p. 317.

[2] Lettre de Rohan au chancelier Oxenstiern. Voir Pièces justificatives, n° IV.

Peu d'années après la paix d'Alais, les Eglises réformées de France se réunissaient en Synode national à Charenton (10 octobre 1631). Le protestantisme français venait de subir une défaite dont il pouvait mesurer toute l'étendue, aussi comprenait-il, en présence des ennemis qui voulaient sa perte entière, la nécessité de l'union. Pour la première fois, un Synode national rendit un décret en faveur de l'union des calvinistes et des luthériens. Si nous en reproduisons exactement les termes, c'est qu'il marque une date émouvante dans l'histoire des tentatives faites pour rapprocher les grandes Eglises issues de la Réformation du XVI[e] siècle. Il est inscrit dans les actes du Synode sous ce titre éloquent dans sa simplicité : *Décret en faveur de nos frères les luthériens.*

« La province de Bourgogne aiant demandé s'il pourroit être permis aux fidèles de la Confession d'Ausbourg de contracter leurs mariages dans nos églises et d'y présenter leurs enfans au baptême, sans avoir fait abjuration auparavant des opinions qu'ils tiennent lesquelles sont contraires à la créance de nos Eglises, ce Synode déclara, que parce que les Eglises de la Confession d'Ausbourg convenoient avec les autres Eglises réformées, dans les points fondamentaux de la véritable religion, et qu'il n'y avoit ni superstition ni idolatrie dans leur culte, les fidèles de la dite Confession, qui par un esprit d'amitié et de paix se joindroient à la Communion de nos Eglises dans ce Roiaume, pourroient sans faire aucune abjuration, être reçus avec nous à la Table du Seigneur; et qu'en qualité de parains ils pourroient présenter des enfans au baptême pourvu qu'ils promissent

au Consistoire de ne les solliciter jamais, ni directement ni indirectement, de transgresser la doctrine reçue et professée dans nos Eglises; mais qu'ils les instruiroient et éleveroient dans des points et articles qui leur sont communs avec nous et touchant lesquels les luthériens et nous sommes d'accord [1]. »

Cette décision, si remarquable pour le temps où elle paraissait, avait été inspirée par cette politique élevée dont Gustave-Adolphe avait tracé les grandes lignes. C'était même pour répondre à cet esprit de largeur, dont il avait donné tant de preuves, que les réformés avaient fait les premiers pas. Nous en avons trouvé la preuve dans une remarquable lettre adressée à Oxenstiern par Hotman Villiers, fils du célèbre auteur de la *Franço-Gallia.*

Hotman Villiers avait été l'un des plus fidèles serviteurs de la politique de Henri IV, et pendant de longues années il fut un de ses meilleurs agents en Allemagne. Aussi voulut-il, protestant convaincu, défendre la cause à laquelle il avait voué sa vie, en servant d'intermédiaire entre les Eglises de France et cet illustre chancelier de Suède qu'il appelait « le directeur du party évangélique ».

Monseigneur, lui écrivait-il en date du 17 septembre 1633, la gloire de vos haults desseins et excellentes actions ne consistent pas seulement au recouvrement de la liberté des Princes et Etats qui sont en oppression, à l'exemple de votre grand Héros d'immortelle mémoire; mais elle se fait voir aussy en la restauration de la vraye Religion pressée et

[1] AYMON, *Tous les synodes nationaux*, II, 500.

opprimée par les ennemys d'icelle; l'un et l'autre réussissant à l'honneur de Dieu et soulagement de son Eglise. C'est pourquoy les pasteurs de nos Eglises, assemblés par la permission du Roy au dernier Synode national, pour contribuer quelque chose à ce louable dessein que vous avez en main de réunir par un bon accord les affections discordantes des Evangéliques des deux confessions, ont trouvé bon de commencer les premiers par cette déclaration de leur fraternité et charité cordiale autant vers les uns que les autres, ce qui a déjà porté quelque fruict à nos Eglises dedeçà en expérience que le grand Dieu autheur de paix bénira le tout et que leur exemple sera suivy pardelà ; et à cette occasion ont approuvé la hardiesse que je prens d'envoyer à vostre Excellence l'extraict dudit Synode pour estre communiqué où elle jugera estre à propos [1].

De semblables manifestations restent à l'honneur de ceux qui les ont provoquées comme elles honorent ceux qui en sont l'objet. Il appartient aux esprits élevés de devancer leur temps et de marquer d'une main ferme les progrès à accomplir. L'union entre les Eglises issues de la Réforme du XVI[e] siècle est le gage de leur victoire sur l'Eglise catholique, qui, avec une inflexible persévérance, ne désarme pas dans la lutte engagée depuis des siècles.

Christine de Suède, héritière du trône de son père, parut vouloir continuer, aussi longtemps que l'illustre Oxenstiern dirigea les affaires, cette politique de largeur et de tolérance qui firent Gustave-Adolphe si grand. On sait quelle fut l'activité de son esprit et comment

[1] A Monseigneur le grand chancelier du Royaume de Suède, directeur du party évangélique. — Archives royales de Suède.

elle appela à sa cour les savants les plus distingués de son temps. Christine montra une préférence marquée pour la science française et ses représentants. « Il y a tant de Français ici, écrivait Naudé à Gassendi, que l'on trouve assez de quoi se divertir sans apprendre la langue. » « Les Français sont maîtres du château de la reine, » disaient avec aigreur quelques courtisans.

La présence à Stockholm de Chanut, ministre de France, fin causeur, brillant écrivain, contribuait encore à leur faveur. Ceux-ci, du reste, ne cachaient pas leur admiration pour une souveraine dont Descartes disait : « Il me semble que cette princesse est bien plus créée à l'image de Dieu que le reste des hommes [1]. »

Lorsque Saumaise, le plus érudit des savants de son temps, se résolut à faire le voyage de Suède, Daillé annonçait cette nouvelle à Turretin en lui disant « que les caresses et faveurs de cette admirable et unique Héroïne forçaient les incommodités de sa vieillesse et d'un si long voyage [2] ».

Bochart, le célèbre pasteur de Caen, s'était rendu à la cour de Stockholm, précédé de cette belle réputation que lui avaient valu des travaux de premier ordre, qui sont encore consultés aujourd'hui, et y avait été accueilli avec une faveur marquée.

Quelques années plus tard, Christine descendait du trône et devenait catholique. Rome devait faire un grand éclat de cette apostasie, mais la Suède n'en resta que plus fidèlement attachée à la Réformation.

[1] Descartes à Chanut, 26 février 1649.

[2] Daillé à Turretin, 4 avril 1650. Papiers Daillé. Bibliothèque de Genève.

Lorsque cette nouvelle parvint à Bochart, il écrivit à Vossius ces quelques lignes où la raison s'unit à une profonde sympathie :

Le cœur me saigne quand je pense que la Reine se prive volontairement de tant de moyens de faire du bien, qui étant une fois hors de ses mains n'y reviendront plus. Elle s'en repentira mille fois, quand il n'en sera plus temps; ne fût-ce que pour le déplaisir qu'elle aura de voir les jugements désavantageux que fera la plupart du monde : car on se plaît naturellement à mordre sur les plus grands, surtout quand on pense avoir quelque spécieux prétexte [1].

Le séjour en Suède de ces hommes éminents n'avait été que de peu de durée, car ils arrivèrent à Stockholm non pas en exilés mais appelés par la faveur royale [2]. Il ne devait pas en être de même d'une colonie d'émigrés établie en Suède au XVII[e] siècle, dont nous allons retracer les origines et raconter les destinées.

[1] Bochart à Vossius, Caen, 1er juin 1654. L'apostasie de Christine avait d'autant plus surpris Bochart que son admiration pour la reine avait été plus grande. Il a lui-même raconté l'émotion profonde qu'il éprouva en recevant la lettre de Christine l'appelant en Suède et comment la ville de Caen fut mise en émoi par cette grande nouvelle, « *ad me accurerunt plurimi, nonnulli etiam primi ordinis, has litteras inspecturi : in iis illustris Comes nostræ urbis Gubernator* ». Il n'a pas de paroles pour traduire sa reconnaissance et c'est avec un véritable lyrisme qu'il exalte la reine : « *O ter quaterque beatam Heroinam illam, in qua tot bona liberali manu non effudit Deus sed profudit et beatam illam gentem cui Dei nutu Regina talis obtigit et felices nimium Suecos si bona norint.* » Voir du reste dans *Bocharti opera omnia*, t. I, p. 855, l'intéressante lettre qu'il adressa à J. Vossius en réponse à l'appel qu'il avait reçu de la reine Christine.

[2] Cet épisode du règne de Christine appartient à l'histoire littéraire de la Suède. Il mériterait d'être retracé, surtout en utilisant la riche correspondance de Chanut conservée aux Archives du ministère des affaires étrangères de France.

# CHAPITRE III

## L'EGLISE WALLONNE

Le nom et la gloire de Gustave-Adolphe attirèrent en Suède plusieurs gentilshommes français, désireux de servir sous les ordres d'un si grand capitaine.

A côté de ces vaillants soldats se rencontrèrent des hommes hardis, qui, s'associant à la politique du roi de Suède, n'hésitèrent pas à s'établir dans son royaume pour y créer des industries importantes. Au nom du plus illustre d'entre eux, de Louis de Geer, qui a mérité le titre de « père de l'industrie métallurgique suédoise », se rattache le souvenir d'une modeste communauté qui fut le berceau de l'Eglise française de Stockholm.

Louis de Geer descendait de ces Wallons dont le dévouement à l'Evangile fut héroïque et qui, pour lui rester fidèles, sacrifièrent fortune, position, patrie. Son père avait dû abandonner Liège avec ses huit enfants, au milieu de dangers sans nombre, et ne s'était sauvé que par miracle. Réfugié à Amsterdam, il y éleva sa nombreuse famille avec cette austérité qui fait les grands caractères. Louis, son fils aîné, qui devint le chef de la branche suédoise, voyagea de bonne heure.

Son séjour à la Rochelle, la cité huguenote, où il arriva le 17 août 1608, lui laissa des souvenirs qui ne s'effacèrent point. Nature énergique, esprit puissant, Louis de Geer comprit l'avenir que réservaient à l'industrie du fer les riches minerais de la Suède. Sous son habile direction, les usines de Finspong se relevèrent et, vingt ans plus tard, devenu possesseur de ce vaste domaine, il recevait la noblesse suédoise comme récompense des services rendus au pays.

Sans doute les résultats obtenus étaient dus à l'habileté du grand industriel qui avait transformé l'outillage jusqu'alors employé, mais pour le seconder il avait trouvé de nombreuses familles wallonnes qui, cédant à ses conseils, émigrèrent en Suède. En quittant leur patrie, ces courageux ouvriers avaient demandé que, sur la terre étrangère, ils pussent librement servir Dieu et rester fidèles aux croyances des Eglises réformées. Gustave-Adolphe répondit à une demande si juste en leur accordant une entière liberté de conscience, concession que sa fille Christine ratifia dès les premiers jours de son règne. Telles furent les origines de l'Eglise wallonne de Finspong à laquelle s'intéressèrent, de la manière la plus généreuse, Louis de Geer et ses descendants.

Il comprenait, pour ses ouvriers comme pour lui-même, la nécessité de rester attaché à ces croyances qui firent les hommes de son temps si grands [1]. Dans

[1] Les historiens de la famille de Geer ont pu écrire avec raison : « Notre véritable gloire consiste dans les bénédictions divines répandues sur nos ancêtres, renonçant, pour obéir à la voix de leur conscience, à leur patrie et s'efforçant d'en mériter une nouvelle par leurs

sa vie de devoir et de travail, l'idée religieuse avait toujours la première place. Quand la richesse eut récompensé son labeur, il n'eut pas de plus grands soucis que de la bien employer. « Il subvint, nous disent les historiens de sa noble famille, aux besoins des pauvres de la communion réformée par toute l'Allemagne, surtout dans le Palatinat, en y consacrant quelques centaines de milliers de florins d'empire. »

Grande figure que celle de Louis de Geer, dont la munificence profitait surtout aux victimes des persécutions religieuses. Se souvenant des malheurs qui avaient atteint les siens, aux jours de l'intolérance espagnole, il voulait venir en aide aux exilés. Cette pensée avait dominé sa vie, car ses dernières volontés portèrent « qu'il fallait avoir soin, en premier lieu, de l'Eglise wallonne et, ensuite, des Eglises affligées ou ruinées en Allemagne et en France [1], et de toutes celles sur qui la main de Dieu pourrait s'appesantir. Et comme, ajoutait-il, il y a de fortes sommes, elles pourraient aussi servir à entretenir quelques jeunes gens aux études. Si je ne pouvais exécuter ce projet avant ma mort, je le recommande à mes héritiers, afin d'y avoir égard, autant qu'ils le jugeront nécessaire. »

Aussi Coménius, dont son fils avait généreusement édité les œuvres, put-il dire sans flatterie, qu'il laissait

services. » *Notice historique sur la famille de Geer*, par deux de ses membres, à l'usage des autres. Utrecht, 1843, p. 129.

[1] Le mariage de Louis de Geer avec Adrienne Gérard de la Rochelle suffirait à expliquer cette sympathie profonde qu'il montra toujours pour les Eglises réformées de France, si l'on ne connaissait pas son dévouement à la cause protestante.

aux siens l'immortel souvenir d'une vie de devoir [1].

Ce fut à l'époque où Louis de Geer acheta d'une manière définitive la terre de Finspong et ses dépendances que fut constatée l'immigration la plus considérable d'artisans étrangers en Suède, venant des contrées wallonnes de Liège et de Namur. C'est en ce temps-là aussi que fut constituée l'Eglise de Finspong (1645-1650).

Cependant le pieux Louis de Geer n'était pas resté sans célébrer le culte, lors de ses voyages en Suède. Il avait trouvé dans le pasteur luthérien de Risinge, paroisse du château de Finspong, un homme simple qui, malgré mille difficultés, était arrivé à célébrer un culte en français. Nicolas Botvidi n'avait pas les dons de l'éloquence, si nous en jugeons par le seul sermon qu'il ait publié et qu'il dédia à Louis de Geer « son bon fauteur ». L'entreprise était périlleuse, mais l'auteur demandait avec confiance à son noble protecteur « de défendre sa faiblesse contre tous mocqueurs ».

La rareté et l'étrangeté de cette pièce, où se retrouvent les bizarreries de la prédication des cloîtres, attirent l'attention [2]. Simples sont les divisions du discours : la première touche « les nopces et mariages », la seconde a trait au miracle de Cana. La langue fran-

[1] Beatus de Geerius gaudebat imitari fontes, qui quantum aquarum accipiunt, tantum fundunt foras nihil inde adeo sibi præter necessarium usum lætæque conscientiæ suavitatem reservans. Reliquit liberiis honestissimi nominis immortalem memoriam. *Opera didactica*, III, 1051.

[2] Voici le titre de ce sermon, peut-être unique en son genre : *Un presche chrétienne sur l'Evangile des Nopces de Cana en Galilée*. Lincopen, Christophe Gunter, 1637. — Bibl. royale de Stockholm et Bibl. de Finspong.

çaise, si difficile à parler, est peut-être plus difficile encore à écrire; aussi Botvidi semble-t-il toujours préoccupé d'introduire dans son discours un grand nombre de passages de sa bible de Genève en cherchant péniblement à les unir par des liaisons plus ou moins habiles. Sa critique est bien faible, car il est porté à croire avec saint Bonaventure, que peut-être « Jean-Baptiste estoit l'époux et Marie Magdaleine l'espousée », mais plus faible encore la conclusion morale qu'il prétend tirer du récit biblique : « La coutume d'apprester banquets, inviter et convier les bons amis, aller ensemble, avoir bonnes conversations et faire bonne chère, honnestement en piété et charité, fut approuvée par l'exemple de nostre Seigneur Jésus-Christ. »

Suit à l'aventure une collection de tous les passages des Ecritures pouvant confirmer, de loin ou de près, cette aimable coutume. Les effets salutaires du bon vin ne sont pas oubliés par l'orateur qui rappelle aussi que « l'homme tenant mesure en son manger, dort en bonne santé ». Il est de si belle humeur qu'il en veut à ceux qui n'aimeraient point dîner pendant qu'un harmonieux orchestre ferait entendre ses plus beaux morceaux, car, s'écrie-t-il, « l'accord des musiciens en un banquet est comme un segnet d'escarboucle enchassé en or ».

Toute médaille a son revers; à Cana, dira Botvidi, tout d'abord on eut du vin en abondance, mais bientôt succéda la disette, ce qui inspire à l'orateur cette réflexion mélancolique : « La povreté des hommes mariés nous admoneste de nostre condition comment nous sommes sujets à povreté. »

Le discours se termine brusquement sur cette amère pensée, par ces simples paroles : « Les disciples crurent le même Seigneur, Jésus-Christ augmenté et confermé, la foi aussi en nous donne avancement et confirmation en tout bien et vertu pour parvenir à la vie éternelle. Amen. »

A ceux qui avaient quitté leur patrie pour ne pas abandonner leurs croyances, il fallait une nourriture spirituelle plus forte que celle du prédicateur de Risinge, qui reconnaissait, il est vrai, « qu'il lui déplaisoit de n'avoir pu mieux faire ».

Rien ne semblait devoir entraver la marche de l'humble Eglise de Finspong. Isolée dans la province d'Ostrogothie, composée d'étrangers, ignorant pour la plupart la langue du pays, elle ne pouvait pas être un danger pour l'Eglise de Suède. Malheureusement le souvenir des luttes soutenues contre Rome, aux jours de la réaction catholique, était toujours vivant et favorisait une intolérance qui paraissait le service même de la vérité. Le clergé luthérien, comme les autres clergés de ce temps, restait en effet hostile au principe de la liberté de conscience qui pouvait devenir dans sa pensée un réel danger pour le maintien de la religion nationale comme pour la sécurité de l'Etat. Aussi usa-t-il de son influence pour obtenir que les enfants des colons de Finspong fussent élevés dans les croyances de l'Eglise luthérienne afin d'amener rapidement la ruine de la communauté réformée. Mais de Geer, qui connaissait le profond attachement des Wallons à leur foi, tout en appréciant le zèle de Botvidi, avait compris la nécessité de confier les intérêts religieux de la petite

communauté à un pasteur originaire des Pays-Bas. Il s'adressa aux synodes wallons pour obtenir le ministère d'un pasteur décidé à vivre au milieu de ses ouvriers. C'était un poste difficile à remplir à cause de son isolement, mais surtout en raison de l'esprit d'hostilité du clergé luthérien. Il fallait autant de zèle que de prudence pour être à la hauteur de la tâche et le dévouement seul pouvait déterminer un pasteur à accepter cette lointaine vocation.

Robert Meaux fut, croyons-nous, le premier des ministres qui vinrent, à la demande de la famille de Geer, s'établir à Finspong. Ce fut vers 1640 qu'il quitta l'Eglise de Hodemont qu'il desservait depuis l'année 1635. Son séjour en Suède ne dura que quelques années, car au synode qui se réunit à Amsterdam, en avril 1645, « M. de Geer demande à cette compagnie que le sieur Lequeux lui soit donné pour pasteur ordinaire en Suède ».

M. de Geer avait été accompagné dans ses voyages par un pasteur qui célébrait le culte dans sa belle demeure de Norrkoping, au grand scandale de l'évêque de Linkoping qui même forma une plainte contre lui. M. de Geer répondit noblement au prélat, en offrant l'usage de cette même demeure à l'Eglise luthérienne suédoise dont le temple venait d'être incendié. Il obéissait à ce même esprit de fraternité et de largeur chrétiennes en donnant asile, dans sa maison, à l'Eglise luthérienne allemande, comme en faisant bâtir plus tard un temple pour son usage et en lui accordant le traitement d'un pasteur [1].

[1] Nous devons nombre de renseignements sur cette période si obscure

La demande que Louis de Geer avait adressée au Synode des Eglises wallonnes devait être accueillie avec faveur par cette assemblée qui se souvenait que le chef de cette illustre famille avait été l'un des membres les plus zélés du consistoire de l'Eglise d'Amsterdam. Il voulut même considérer cette Eglise si lointaine comme se rattachant à l'organisation des Eglises wallonnes et décida « que sera ledit sieur Lequeux censé pour membre de nostre synode et la classe prochaine de Rotterdam est authorisée de le confirmer au saint ministère ». Mais au dernier moment Lequeux se retira, n'ayant pas cru pouvoir accepter la vocation qui lui avait été adressée. Il aurait trouvé cependant dans la famille de Geer l'appui le plus décidé, car son chef pouvait dire, comme autrefois Josué : « Pour moi et ma maison nous servirons l'Eternel. » Dans sa longue vie de labeurs, Louis de Geer s'était proposé, avant toutes choses, la gloire et la souveraineté de Dieu. Il disait aux siens dans ses dernières recommandations : « Soyez soigneux à fréquenter les prêches et saintes assemblées, attentifs à les écouter et conformer votre vie selon les admonitions qui vous y seront faites ; soyez charitables envers les pauvres, diligens à la lecture de la Parole de Dieu et chant des psaumes. Lisez diligemment les saintes Ecritures ; vous y verrez les bénédictions et malédictions ; bénédictions avec promesses, tant en la vie présente qu'en la vie à venir, et malédictions avec griêves menaces et épouvantables jugemens. Partant,

et si peu connue de l'histoire de la colonie wallonne de Finspong à l'obligeance de M. Gagnebin, le savant pasteur d'Amsterdam, enlevé trop tôt à l'Eglise et à ses amis.

mes enfans, retirez-vous du monde; fuyez les vices qui ne sont qu'allèchemens de Satan, pour vous attirer et surprendre en ses lacs [1] ».

Louis de Geer faisait ainsi revivre, loin de sa patrie, ces mâles vertus qui donnèrent à la piété des réformés ce caractère de fermeté et de sévérité qui l'a toujours distinguée [2]. Si tous ses fils ne continuèrent pas ces traditions, du moins celui-là même qui portait son nom, fit élever à Finspong, où se trouvaient les établissements industriels dont la réputation devait devenir universelle, une chapelle réservée aux familles wallonnes groupées autour de l'usine.

Très généreusement, Louis II de Geer avait voulu faire reconstruire à ses frais l'église de Risinge, paroisse de Finspong, en se réservant dans cet édifice une sépulture de famille. Mais le pasteur de Risinge, homme d'un esprit étroit, répondit avec hauteur : « Que le seigneur de Finspong étant un calviniste, ne pouvait obtenir une

[1] Notice historique, *op. cit.* — P. DE WITT. *Louis de Geer*, 1885.

[2] L. de Geer était un lettré, curieux des beaux livres et suivant avec intérêt le mouvement des idées de son temps. Finspong lui dut les origines de cette admirable bibliothèque dont le docteur B. Lundstedt, à la demande de M. E. Ekman, son possesseur actuel, a publié un savant catalogue. Il est aisé de voir quelle place privilégiée il donnait à la littérature sérieuse en parcourant les pages consacrées aux sciences morales et religieuses. A côté des œuvres magistrales des grands théologiens, on y rencontre nombre de plaquettes d'un prix inestimable se rapportant aux polémiques ardentes de l'époque où vivait Louis de Geer. Aussi avons-nous pu, grâce à ce précieux catalogue, retrouver de nombreux ouvrages dont les titres aussi bien que les auteurs, dans plusieurs cas, étaient restés inconnus aux savants auteurs de la *France protestante*. Le travail de M. Lundstedt a paru en 1883 sous le titre : *Katalog œfver Finspongs Bibliotek*, et forme un beau vol. in-8° de 735 pages, imprimé par P.-A. Norstedt et Sœner à Stockholm.

sépulture dans un très saint temple luthérien. » En réponse à ce refus dédaigneux, Louis de Geer fit élever dans le château la chapelle où, pendant bien des années, se célébra le culte réformé.

Nous ne pouvons donner que quelques rares indications sur les destinées de la communauté wallonne de Finspong, car son histoire ne semble traversée par aucun événement; mais est-ce se tromper en pensant que les usages et les coutumes des Eglises wallonnes revécurent dans cette petite Eglise comme aussi dans celle de Leufsta, autre centre industriel où se trouvaient fixés un certain nombre de Wallons.

Les restrictions apportées à la liberté de conscience, l'obligation de faire baptiser les enfants dans l'Eglise luthérienne, surtout pendant le règne de Charles XI, amenèrent le départ de nombreuses familles qui retournèrent en Hollande; celles qui demeurèrent finirent par être absorbées par la population indigène, mais non sans conserver longtemps encore leur caractère national [1].

A la fin du siècle dernier, Catteau-Calleville, qui visita les établissements de Finspong, écrivait en parlant des Wallons : « On rencontre à plusieurs forges les descendans de ces Wallons; ils se distinguent encore par plusieurs traits caractéristiques, ils sont plus vifs et plus gais que les indigènes, le costume dont ils se servent leur est particulier et décèle le goût de la

[1] A la fin du XVII[e] siècle, le Collège de commerce se plaignit que l'industrie n'avait pas pris l'essor que l'on avait espéré et il en accusa l'intolérance du clergé luthérien qui chassait du royaume les Wallons parce qu'ils refusaient de changer de religion.

parure, ils se marient entre eux et transmettent ainsi de générations en générations leurs mœurs et leurs usages [1]. »

Le nombre des réformés, sans être considérable, parut cependant assez important pour engager M. Laurent de Geer, plusieurs années après ces événements, à demander au synode wallon « un ministre pour l'Eglise qui se recueilloit dans sa maison à Stockholm ».

Les avantages que présente toujours une grande ville et le charme d'une capitale comme Stockholm devaient y attirer les Français, surtout à une époque où Louis XIV, cédant à la pression du clergé, abandonnait la politique qui avait fait la grandeur du règne de Henri IV. L'émigration des protestants commença, en effet, longtemps avant la révocation de l'Edit de Nantes. Si la Hollande, plus voisine des frontières françaises, recueillit le plus grand nombre de ceux qui fuyaient la persécution, quelques-uns cependant gagnèrent les royaumes du Nord et se fixèrent en Danemark comme en Suède.

Dans ce dernier pays, la communauté des croyances les rapprocha des Wallons et favorisa l'organisation d'une Eglise qui se réunissait dans l'hôtel que possédait la famille de Geer à Stockholm, au faubourg du Sud.

C'était pour cette modeste communauté que Laurent de Geer, fidèle aux traditions de piété de son illustre père, demandait un pasteur.

« M. Laurent de Geer, lisons-nous dans les actes des

[1] Catteau-Calleville, *Tableau général de la Suède*, II, 19.

synodes wallons, ayant déféré au sieur Isaac Rouyer, l'un de nos proposans, au nom de sa famille, la vocation pour le saint ministère en l'Eglise de leur maison qui est en Suède, a requis quant et quant qu'une classe se put assembler pour l'examiner et pour le confirmer en la ditte vocation. Et cela d'autant plus qu'il lui estoit impossible d'attendre la tenue du synode, vu que leur Eglise ne pourroit estre plus longtemps sans pasteur, que l'iver s'avance, qu'une bonne compagnie est preste pour partir bientost, et en cas qu'on cherchast du delay il seroit obligé de s'addresser à la classe flamande.

» L'Eglise d'Amsterdam ayant gousté toutes ces raisons si pressantes et si essentielles en a donné avis à l'Eglise synodale en Hollande, et à la pluspart des Eglises voisines, lesquelles ont unanimement accordé à Monsieur de Geer sa demande. »

Le synode qui se réunit à Campen en mai 1662 donna son approbation à ces décisions et le pasteur Isaac Rouyer partit pour la Suède cette même année. Il devait rencontrer les plus grandes difficultés dans l'accomplissement de sa tâche. L'opposition du clergé luthérien se montrait encore plus intransigeante à Stockholm que dans la province d'Ostrogothie. L'Eglise nationale, depuis l'apostasie de Christine, dont l'éclat avait été si grand, se défendait avec plus d'énergie contre toute prétention de l'Eglise catholique, mais elle ne savait pas distinguer entre Rome et Genève, les poursuivant d'une même haine. Tout exercice des religions étrangères avait été interdit par arrêt royal du 25 juin 1655, aussi le pasteur wallon adressait-il au

Synode de Delft une lettre qui dit sa douleur et ses craintes. Nous reproduisons ce précieux document dont il est inutile de marquer l'importance.

Messieurs et très honorés pères et frères.

L'honneur que j'ay eu d'avoir esté quelque temps au service de vos Eglises, en qualité de proposant et d'avoir esté confirmé dans mon ministère par une classe composée des membres de vostre vénérable Compagnie, avec le zèle que je sçay que vous avez pour l'avancement du règne de J.-C., m'oblige à prendre la plume en main pour vous apprendre l'estat de nostre religion dans nostre Septentrion. Plust à Dieu que je vous pusse faire sçavoir qu'il est florissant et que nous avons icy parmi nos frères luthériens les mesmes advantages qu'ils ont là où la Religion réformée a le plus de vogue. Mais tandis que les principaux et la pluspart d'entr'eux conserveront contre nous la haine irréconciliable qu'ils ont fait paroistre jusques à présent, et qu'ils solliciteront les magistrats à nous interdire nos exercices, comme ils ont fait souvent, il y a peu d'apparence que je pourrai estre le messager heureux de si bonne nouvelle. Il est vray que presque en toutes les bonnes villes de ce royaume il se trouve des personnes qui font profession de nostre religion, mais sans la famille de Messieurs de Geer, qui depuis longtemps ont possédé le chandelier de la Parole et ont toujours eu leur pasteur, tous ensemble ils seroient privés entièrement de l'ouïe de la Parole et de la participation au S. Sacrement de la Cène. C'est ainsi que ceste rose est environnée de beaucoup d'espines et que ce n'est qu'au milieu de beaucoup de difficultés que nostre religion se conserve en Suède. L'animosité de la pluspart des ecclésiastiques est si grande, que mesme ils n'espargnent pas ceux d'entre eux qui parlent de paix et qui cherchent les moyens d'assoupir les divisions qui déchirent le sacré corps

de nostre Sauveur. Depuis peu ils ont été assemblés en Synode à l'occasion de quelques écrits d'un de leurs evesques dans lesquels il avoit traitté des moyens de réunir les religions, et par leurs plaintes ils ont porté le Sénat à faire défence de plus imprimer ou debitter les livres qu'il a fait sur ceste matière. Dieu veuille addoucir ces esprits inflexibles et nous faire voir en nos jours la paix en Sion et sa prospérité en Jérusalem. Je le prie de tout mon cœur qu'il conserve vos personnes et bénisse vos saints labeurs et multiplie vos troupeaux, et vous supplie de me conserver l'honneur de vostre bienveillance.

C'est la prière que vous fait,

Messieurs et très honorés pères et frères,

Vostre très humble et très obéissant serviteur et frère en Christ.

Isaac Rouyer.

A Stockholm, le 12/2 d'aoust 1662.

Malheureusement ces espérances ne devaient pas se réaliser, car les édits restrictifs de la liberté de conscience allaient se succéder rendant chaque jour plus précaire l'existence de la petite communauté [1]. Aussi n'est-il pas besoin de longues pages pour raconter son histoire, car les sévérités des lois interdisaient tout acte public aux fidèles; il s'agissait moins d'une Eglise régulièrement constituée que d'un culte domestique, trop fréquenté cependant au gré du clergé suédois. La situation faite aux réformés leur imposait la plus grande réserve. Sans cesse observés, toujours menacés, ils durent, pour éviter la persécution, ne donner aucune prise à leurs ennemis. C'est à cette cause sans doute

[1] Edits de 1662, 15 juillet 1663, 14 août 1667, 21 février 1672.

qu'est due l'obscurité qui règne sur cette période des premiers commencements de l'Eglise française de Stockholm. A peine si, dans les registres des synodes wallons, nous relevons quelques rares indications qui nous permettent de constater que le culte était célébré.

Il ne semble pas que le pasteur Rouyer soit demeuré longtemps à Stockholm, car dès l'année 1666 nous constatons que l'Eglise de Bois-le-Duc adresse vocation à Rodolphe Keller, « ci-devant pasteur de l'Eglise réformée recueillie en Suède ».

Près de dix années s'écoulent sur lesquelles nous n'avons aucun renseignement [1], mais à la date de septembre 1675, nous trouvons dans les actes du synode de Campen ce qui suit : « N. T. C. F. M. Hulsius, régent dans le collège flammand de Leyden, ayant écrit à la Compagnie que M. Rompf, résident de nos Seigneurs les Estats généraux auprès de S. M. de Suède, luy a demandé une personne propre pour exercer le saint ministère aux colonies wallonnes du dit royaume, en ayant esté requis par M. Louis de Geer, de la part du S[r] Emmanuel de Geer, son frère, duquel dépend ceste vocation, elle loue Dieu de ce bon dessein et ordonne à l'Eglise de Harlem, qui est synodale de

[1] Nous avons trouvé à la bibliothèque de Genève, dans les lettres et pièces concernant les Eglises réformées (1669-1699) une lettre adressée « à Messieurs les pasteurs et anciens de l'Eglise réformée recueillie à Stockholm », datée du 3 février 1674. Il ne s'agit malheureusement que d'une simple lettre de recommandation en faveur de l'enfant de Daniel Gillier, dit Bussard, originaire de la Gerbe près du Vigan, mort en Suède. S'il est permis de conclure qu'à cette époque l'Eglise existait, cependant on ne saurait inférer du pluriel employé qu'elle avait à son service plusieurs pasteurs.

Hollande, de convoquer dans la ville d'Amsterdam une classe composée des députés de Nimègue, d'Amsterdam, de Harlem, d'Utrecht, de Leyden et de Naarden, pour examiner et recevoir au saint ministère celui à qui la dite vocation sera adressée. »

C'est ainsi que la famille de Geer continuait sa protection à la communauté réformée, et grâce à sa générosité permettait à un pasteur de subvenir aux besoins religieux des fidèles [1]. Les jours étaient proches où cette aide et cet appui seraient plus nécessaires que jamais, car Louis XIV en signant la révocation de l'Edit de Nantes, allait provoquer la plus grande émigration dont l'histoire de France ait conservé le souvenir [2].

[1] La famille de Geer est toujours restée fidèle à ses traditions de largeur et de piété. En 1827 le comte Ch. de Geer de Leufsta cède l'usage d'un pavillon dans le jardin qui entourait sa demeure à une congrégation réformée méthodiste qui s'y réunit pendant plusieurs années.

[2] Des recherches très actives ne nous ont pas permis de retrouver, si jamais ils ont existé, les registres de la communauté wallonne de Stockholm. Comme on le verra, en effet, par la suite, les registres consistoriaux que nous avons consultés sont indiqués comme ayant été les premiers dont on ait fait usage dans l'Eglise.

# CHAPITRE IV

## LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES

Lorsque Richelieu eut pris la Rochelle, le parti protestant cessa d'exister. Malgré les efforts du clergé, une œuvre d'apaisement se faisait en France. Unis à leurs concitoyens, les réformés ne demandaient d'autre liberté que celle de leur conscience et se montraient de fidèles défenseurs de l'autorité royale. Nul ne reconnut plus ouvertement leurs services que le roi qui devait plus tard les persécuter si cruellement.

Par des déclarations solennelles, Louis XIV, au début de son règne, promit de respecter les libertés accordées aux réformés par l'Edit de Nantes et de nouveau proclama ce célèbre traité « perpétuel et irrévocable ». Aussi les années qui s'écoulèrent jusqu'à la paix des Pyrénées (1659) furent-elles pour les protestants un temps de paix. Si cette tranquillité fut troublée, si de nouveau l'esprit persécuteur guida la politique, la responsabilité en retombe sur le clergé de France qui considéra toujours la destruction du protestantisme comme un but à atteindre [1]. Avec une persévérance que

[1] D. de Cosnac, évêque de Valence, disait, au nom de l'Assemblée du clergé de France, le 2 juillet 1685 : « La destruction de l'hérésie est notre unique affaire. »

rien ne lassa, avec une habileté perfide, le clergé amena Louis XIV à abandonner la politique de largeur et de tolérance de Henri IV. Dès lors, sous l'influence directe des prêtres, fut organisée une des persécutions les plus odieuses dont l'histoire ait gardé le souvenir.

Chassés peu à peu de tous les emplois et de toutes les fonctions de l'Etat, privés de leurs collègues et de leurs écoles, voyant tomber les temples sous la pioche des démolisseurs, menacés de se voir ravir leurs enfants, les protestants résolurent de quitter leur patrie.

Ainsi commença cette grande émigration qui enleva à la France les meilleurs de ses citoyens, ceux qui préféraient « obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes ».

Droits de la conscience méprisés et foulés aux pieds, ruines des villes et des campagnes, haines accumulées au fond des cœurs, souffrances des innocents, mort des martyrs, fugitifs par milliers qui vont à l'étranger préparer la grandeur de l'Allemagne, de l'Angleterre, de la Hollande, telles furent les suites de cette mesure néfaste, signée entre une partie de chasse et une fête de nuit, et qui couvre d'une honte ineffaçable le clergé qui en fut l'inspirateur, le roi et les ministres qui en devinrent les exécuteurs [1].

Si éloignée que fût la Suède, les réformés français pensèrent cependant qu'un asile leur serait ouvert dans un royaume qui avait eu pour roi ce Gustave-Adolphe

[1] Le chroniqueur Dangeau raconte en effet que « le roi alla tirer, monseigneur courut le loup et donna un grand dîner au retour, et le soir il y eut appartement », et il ajoute : « L'on vient d'apprendre que M. le Chancelier a scellé ce matin la cassation de l'Edit de Nantes. » L'Edit de Nantes fut révoqué le 18 octobre 1685.

dont le génie et l'héroïsme avaient sauvé la Réforme en Europe. Il semblait que Charles XI dût suivre la conduite du grand électeur qui avait répondu à l'édit de Révocation par l'édit de Postdam qui ouvrait la Prusse aux fugitifs et, les plaçant sous sa haute protection, leur garantissait pleine et entière liberté de conscience.

Charles XI supportait du reste, non sans impatience, les allures hautaines de Louis XIV, et son ambassadeur à Paris avait reçu ordre de manifester à plusieurs reprises son mécontentement. Lorsque La Feuillade, le plus ridicule des ducs, eut élevé à Louis XIV cette statue de la place des Victoires au socle de laquelle il avait fait inscrire la dédicace « *Viro immortali* », on put remarquer sur un des bas-reliefs le roi de Suède « fort ressemblant, dans une posture assez humble, n'ayant pas de couronne sur la tête, mais à la main et paraissant la tenir du grand Roi ».

L'irritation de Charles XI fut grande. « Le roy mon maître, écrivit l'ambassadeur de Suède à Paris, prend cette affaire fort à cœur et ne la peut regarder que comme le plus sensible outrage et le plus grand déplaysir qu'on puisse jamais luy faire. On ne doit pas, disait-il encore, donner une posture indécente au Roy, ny luy mettre dans la main la couronne que le droit de naissance et la bénédiction du ciel luy a mise sur la tête [1]. »

Charles XI intervint énergiquement pour maintenir le droit de ses sujets, victimes d'excès de pouvoir de la

[1] Archives royales de Suède, 1686.

part des agents de Louvois. C'est ainsi que l'ambassade appuie les réclamations de Krumine, de Riga, auquel la régie des biens des religionnaires fugitifs avait saisi une cargaison de bois du Nord, en prétextant qu'elle appartenait à G. Gougeon, réfugié en Hollande, quand elle lui avait été seulement consignée.

Sur les ordres du roi, d'énergiques efforts furent tentés pour arracher à la prison un jeune gentilhomme de Livonie, nommé Arendtfeldt qui servait en qualité de cadet aux gardes françaises. Arrêté à la frontière, alors qu'il accompagnait une dame protestante qui fuyait la persécution, il avait été conduit au château de Saumur, où il se trouvait depuis deux ans dans la plus profonde misère. La faute était durement expiée et le roi réclamait la liberté du pauvre prisonnier qui n'avait pas même dix-neuf ans.

Dans des circonstances plus douloureuses encore, l'ambassadeur de Suède fit entendre à la cour de Versailles des paroles pleines de fierté indignée. Depuis bien des années, à l'instigation du clergé, les droits de l'autorité paternelle avaient été violés ouvertement. Une déclaration de Louis XIV, ouvrant la porte à tous les abus et légitimant toutes les violences, avait autorisé les enfants protestants à se convertir au catholicisme dès l'âge de sept ans, avec faculté pour eux de quitter la maison paternelle, en exigeant une pension de leurs parents [1].

C'est une triste page du règne de Louis le Grand que

[1] Déclaration du roi du 17 juin 1681, portant que les enfants de la R. P. R. pourront se convertir à l'âge de sept ans.

celle où se lisent ces récits d'enlèvement d'enfants qui, arrachés légalement à leurs familles et élevés dans les maisons dites des *Nouvelles Catholiques*, y apprenaient à maudire la religion pour laquelle souffraient et mouraient leurs parents. Ce n'était pas assez d'exercer ces indignes violences en France, le mépris insultant des agents de Louis XIV allait jusqu'à la violation de droits sacrés chez tous les peuples, et l'un d'eux, Bidal, osa ravir ouvertement un enfant à sa mère dans la ville de Hambourg. Mais Charles XI n'entendait pas qu'on pût en agir ainsi impunément.

« L'envoyé extraordinaire du Roi de Suède, lisons-nous dans une dépêche, se trouve obligé par un ordre exprès du Roi son maître, d'intercéder en faveur d'une dame Rose dont le fils avait été ravi par le sieur Bidal, résident de France à Hambourg. « Il est entré, dit » la femme Rose dans sa supplique, en plein jour avec » ses domestiques dans l'hostellerie où nous étions, » mon fils et moi, pour exécuter ce malheureux des- » sein. Il ne lui servit de rien, à ce pauvre enfant, de se » tenir attaché à moi, priant avec larmes qu'on le lais- » sât auprès de sa mère, ni à moy d'employer tout ce » qui me restoit de forces pour le retenir. Le sieur » Bidal, sourd à nos lamentations, détacha luy-même » les faibles bras de cet enfant et n'en pouvant pas faire » autant des miens, il me traîna hors du lit, sur lequel » ma faiblesse m'avait obligée de me jeter jusqu'au » milieu de ma chambre où assisté de ses gens, il » acheva de me l'arracher impitoyablement d'entre les » bras. » La plus cruelle des douleurs de cette mère, c'était de penser qu'on en voulait à la conscience de ce

pauvre enfant trop jeune « pour se pouvoir défendre des desseins qu'on avoit formés contre son âme ».

L'attitude du ministre de Suède fut très ferme et, aux allégations de Bidal, disant pour sa justification que le père, « catholique de religion », réclamait son fils, il répondit que le père était un misérable qu'on avait chassé de France. Avec une noble fierté il ajoutait « que sans doute on connoissoit le zèle du Roi pour la religion romaine, mais qu'on croyoit pouvoir attendre de son équité que Sa Majesté ne laisseroit pas impunie une violence faite en plein jour, à la vue de tous les Estats de l'empire, dans une des plus célèbres villes de l'Allemagne et une infraction si manifeste de tous les traités et de la sûreté publique ».

« On regarde, disait-il encore, cette action comme une atteinte à la liberté de la religion protestante, qui donne de justes alarmes à tous ceux qui la professent, car un zèle qui va jusqu'à ravir les enfants dans les bras de leurs mères et cela dans une ville protestante, même dans une maison occupée par des protestants, ne peut être autrement considéré. » La conclusion de la lettre est d'une extrême sévérité : « S'il était permis aux ministres des souverains de faire impunément de tels excès, leur caractère qui doit être sacré et révéré, deviendrait odieux et méprisable [1]. »

Rien de plus honorable pour la mémoire de Charles XI que cette belle défense des droits d'une pauvre mère et cette sévère condamnation des violences exercées au nom de la religion. Au nom du roi de Suède

[1] Arch. roy. de Suède. Lettre de Versailles du 25 novembre 1687.

nous associons celui de la reine Christine qui, par sa virile protestation contre la révocation de l'Edit de Nantes, montra que, malgré les étranges aventures de sa vie, elle était restée la fille du grand Gustave. On sait quel fut l'éclat de cette lettre publiée par Bayle, où la condamnation des dragonnades était prononcée avec un suprême dédain. « Rien n'est plus louable, disait Christine, que le dessein de convertir les hérétiques et les infidèles. Mais la manière dont on s'y prend est fort nouvelle et puisque notre Seigneur ne s'est pas servi de cette méthode pour convertir le monde, elle ne doit pas être la meilleure. J'admire et ne comprens pas ce zèle et cette politique qui me passent, et je suis de plus ravie de ne les comprendre pas. »

« Je plains, disait-elle encore, tant de familles ruinées, tant d'honnêtes gens réduits à l'aumône et je ne puis regarder ce qui se passe aujourd'huy en France, sans en avoir compassion[1]. »

Il semblait donc que la Suède dût recueillir quelques débris de la grande émigration française et donner une nouvelle patrie aux victimes des persécutions demandées par les prêtres et accordées par Louis XIV. Le roi de Suède avait, au lendemain de la Révocation, fait agir Lilienroot, son ambassadeur à Paris, en faveur des réformés d'Alsace, invoquant le traité de Westphalie dont il était l'un des garants. En même temps la légation avait favorisé le départ des protestants en

[1] BAYLE, *République des lettres*, mai, 1686, 531. — Voir le texte de cette lettre aux Pièces justificatives, n° V.

leur facilitant le moyen d'emporter leur fortune [1].

Obéissant aux mouvements d'une réelle sympathie et cédant aux inspirations d'une politique élevée, Charles XI aurait dû voir dans l'émigration des protestants français l'occasion de protester contre l'intolérance qui l'emportait dans les conseils de Louis XIV. Il reçut, du reste, du grand électeur, dont le dévouement à la cause des persécutés était sans réserve, une lettre touchante où ce prince exposait la situation de ces infortunés, sollicitant « aide et secours pour nosdits pauvres compaignons et domestiques en la Foy ». Il avait chargé en même temps MM. de Venours et Giffay de présenter au roi de Suède « tant le pitoyable état de ces pauvres réfugiés comme aussi tous les moyens par lesquels ils pourront recevoir quelque soulagement, soit dedans, soit dehors les pays de S. A. R. [2] ».

Ceux-ci devaient, au nom des réfugiés, remettre au roi une émouvante supplique que nous reproduisons:

Sire,

Votre Majesté sçait que la plus barbare et la plus inhumaine persécution qu'on ait jamais fait souffrir à des chré-

[1] C'était M. de Palmquist, secrétaire du ministre de Suède, qui se chargeait de ces négociations. Archives du ministère des affaires étrangères (France), Hollande, 143, p. 158. — On trouve aussi la mention suivante dans une dépêche de la légation de France à La Haye: « Il y a un Suédois qui a servi, ce me semble, sous M. Stoupe qui a passé du monde. Il a un passeport du nom de M. Stouppe, il a voulu passer la femme d'un capitaine de cavalerie nommée Deloir qui est icy, mais la femme a esté prise. » Hollande, 149, p. 207.

[2] Lettre du 29 juillet 1688.

tiens a été exercée depuis quelques années dans tous les Etats du Roy de France, contre tous ses sujets évangéliques et réformez, avec tant de cruauté qu'ils ont été contraints pour se mettre à couvert de la fureur de leurs persécuteurs, de chercher au péril de la vie des aziles dans tous les Etats et chez tous les Princes évangéliques et réformez, qui les ont tous bénignement receus. Mais comme ils s'y sont jettez en foule surtout en Suisse, et dans d'autres Etats d'Allemagne, S. A. E. de Brandebourg, touchée de leur misère, et à la sollicitation de Messieurs les Cantons suisses évangéliques, continuant ses charités envers ces pauvres affligez, a bien voulu intercéder en leur faveur auprès des Rois, des Princes et des Etats chrétiens et reformez de l'Europe : c'est de sa part, Sire, et à sa recommandation, comme V. M. verra par la lettre de S. A. E., et de la part de plusieurs milliers de ces pauvres François refugiez, que nous sommes envoyés, pour venir implorer la clémence et la charité de V. M. Nous sommes persuadés, Sire, qu'un si puissant et si redoutable monarque, l'auguste et le digne héritier de la valeur du grand Gustave, et du grand Charles[1], père de V. M., ne sera pas le seul prince qui leur refuse l'entrée de ses Etats avec l'exercice de leur religion ; nous osons prendre la liberté de dire à V. M. qu'elle voit à ses pieds, en nos personnes, toute l'Europe protestante fondant en larmes et pénétrée de douleur, supplier V. M. de

[1] Charles-Gustave, écrivant à Cromwell, avait nettement marqué qu'il ne faisait pas de différence entre les luthériens et les calvinistes persécutés par les catholiques. — Lettre du 23 juin 1655. *De la Gardiska* archivet, 10e partie, Lund. 1838.

Comment ne pas rappeler que Charles-Gustave avait, lors de son séjour à Paris, mis son nom au bas de l'acte de fondation de la première Eglise luthérienne qui y fut ouverte par la piété et le zèle de Jonas Hambré, « prédicateur fidèle et théologien au service de S. M. le roi de Suède et professeur extraordinaire des langues hébraïque, syriaque et arabe à l'Université de Paris ».

nous tendre ses bras charitables, et qu'à l'exemple de cet incomparable Héros, l'illustre prédécesseur de V. M., dont V. M. remplit si dignement la place, il lui plaise prendre comme lui la qualité de Protecteur de l'innocence opprimée, et de Défenseur de la Foy évangélique dans ce triste temps qu'on a formé le dessein de la détruire dans toute l'Europe ; V. M. s'aquerra par là une gloire immortelle et autant de fidèles sujets qu'elle en voudra recevoir et généralement les cœurs et les vœux de tous les protestans qui fairont gloire de sacrifier leur bien et leur vie pour le service de V. M. Ils prient Dieu avec ardeur et nous en particulier qu'il comble de bénédictions et de gloire V. M. [1].

Cette démarche avait paru d'autant plus nécessaire que le bruit s'était répandu parmi les réfugiés « que le roi de Suède avait donné une déclaration par laquelle il ordonnoit que tous les enfans des calvinistes qui pourroient être dans ses Etats fussent baptisés par des ministres luthériens, ce qui faisoit croire qu'il ne vouloit souffrir autre religion que la luthérienne [2] ».

Le fait était malheureusement vrai ; Charles XI, sans doute, avait été ému de l'infortune de tant de victimes de la persécution, il avait même autorisé en leur faveur une collecte générale à Stockholm et offert des secours aux industriels français qui viendraient s'éta-

[1] Bibliothèque de Genève, Manuscrits Court, n° 17, t. L, p. 219.

[2] Bibliothèque de Genève, Manuscrits Court, n° 17, t. O. Cette décision avait causé une vive émotion parmi les réfugiés et le célèbre Brousson n'hésitait pas à dire « que le bruit même que peut faire en France la déclaration du roi de Suède empêchera peut-être un grand nombre de nos frères de sortir du royaume de France pour satisfaire au devoir de leur conscience ». Voir cette lettre de Brousson aux Pièces justificatives, n° VI.

blir en Suède, mais il avait dû compter avec l'opposition du clergé national. Celui-ci se refusait à toute concession et ne voulait à aucun prix accorder aux dissidents le droit d'exercer publiquement leur culte.

Lorsque des questions de principe sont en jeu, les mesures moyennes ne peuvent aboutir. Charles XI crut pouvoir résoudre le problème si délicat par une tentative de conciliation et il décida la fondation à Stockholm d'une Eglise luthérienne française.

Les réformés n'avaient pas abandonné une patrie comme la France pour se contenter d'une semblable compensation. Aussi l'Eglise luthérienne française ne devait-elle vivre que soutenue par le pouvoir royal. Un homme de talent, Nicolas Bergius, fut appelé à en être le premier pasteur. Originaire de Rewal, il avait fait ses études à Upsal et pris ses grades théologiques à Giessen en 1684 [1]. Attaché au luthéranisme le plus strict, Bergius repoussait ce qu'il appelait « la malheureuse liberté de se perdre, sous le prétexte de liberté de conscience, de tolérance, de charité ».

Un ouvrage publié par ses soins nous donne une idée juste des sentiments qui animaient alors les membres du clergé [2]. C'est d'une même haine qu'il hait le calvinisme et le papisme, car dans la préface de ce livre,

[1] Bergius devint assesseur au Consistoire en 1694 et docteur en théologie en 1705. Il mourut le 5 avril 1706.

[2] *Abrégé des Articles de la Foi, tiré de l'Ecriture sainte pour l'usage de la jeunesse suédoise*, par le très révérend OLAUS LAURELIUS, évêque de Westeras, et traduit en françois par NICOLAS BERGIUS, pasteur de l'Eglise françoise et imprimé à ses dépens à Stockholm, chez Jean Billingsley, 1694, petit in-8°, 120 p. L'ouvrage est dédié à S. A. R. Charles, prince héréditaire de Suède.

destiné à la jeunesse suédoise, il condamne Genève qui « n'envisage que la conquête de cette Eglise du Nord, qui, pendant tout un siècle, n'a presque été occupée qu'à se défendre de ses atteintes ».

Très instruit des polémiques si vives qui divisaient les réfugiés, Bergius n'hésite pas, triste exemple des entraînements de l'esprit de parti, à se servir des arguments de Jurieu contre le socinianisme en les retournant contre le calvinisme. « Le socinianisme renverse toute la religion chrétienne », avait dit le théologien de Rotterdam; « le calvinisme renverse toute la religion luthérienne, » écrit Bergius.

« Les calvinistes, ajoutait-il encore, parlent de conformité entre leur doctrine et la nôtre; soit, mais cette conformité doit les obliger à renoncer à l'envie de faire parmi nous des assemblées à part. »

Maintenir la doctrine orthodoxe, voilà le devoir auquel le prince fidèle ne peut se dérober, et s'il doit chercher des exemples c'est parmi ces grands rois, Salomon, Josias, David, qui se montrèrent si jaloux des droits de Dieu, et firent sentir aux infidèles tout le poids de leur autorité. La tolérance est une brèche dont nul ne peut dire qu'elle n'occasionnera point la ruine de la ville. Telles étaient les idées du temps, aussi rien de surprenant dans des déclarations semblables à celles-ci : « Trouvera-t-on après cela à redire à la conduite de notre monarque incomparable, qui prévoiant toutes les confusions et tous les malheurs qui pouvoient entrer dans ses Etats par cette breche, fit servir tant à la gloire de Dieu qu'au repos de son Roiaume, cette autorité absolue, qu'il a reçue du ciel dans un si suprême degré, qu'il suffit à

Sa Majesté de vouloir et de parler pour voir ses ordres executez [1]. »

Mais Bergius ne dépassait-il pas la mesure alors qu'applaudissant au refus du roi d'accorder la liberté du culte, il écrivait : « C'est à nous de voir dans la destinée de la France le tableau de celle qui nous attend, » si nous faisons une concession à la liberté. N'allait-il pas enfin au delà de toutes les exagérations quand il dénonçait le calvinisme comme « voulant s'asservir la Suède qui s'est maintenue libre au milieu de l'Europe assujettie ». Il ne s'agissait, on ne pourrait l'oublier, que de la liberté de conscience réclamée par les victimes de la Révocation.

Dans un autre ouvrage, ces sentiments s'affirment avec plus d'audace encore : « Messieurs de la Religion prétendue Réformée, écrit-il, verront par ce traité qu'ils n'ont pas sujet d'avoir en horreur notre foi, nos églises, nos autels. Moins encore de chercher la malheureuse liberté d'exercer une fausse religion au préjudice de la véritable, de la chercher dans un Royaume où le souverain et les sujets se sont engagés au Souverain du ciel et de la terre de n'en souffrir que d'une seule qui fût capable de sauver nos âmes [2]. »

[1] En 1693, les Etats avaient déclaré que « le roi n'étoit responsable de ses actes que devant Dieu. Les professeurs reçurent l'ordre d'enseigner aux étudiants la doctrine du pouvoir absolu ». GEIJER. *Histoire de la Suède*, 472.

[2] *L'infaillible pierre de touche de la Religion apostolique luthérienne...* traduite en françois et imprimée aux dépens de NICOLAS BERGIUS, pasteur de l'Eglise françoise et assesseur du Consistoire. Stockholm, chez la veuve de Du Wall, 1695, in-16, 109 p. Dédiée à S. A. R. Hedwig-Sophie, princesse héréditaire de Suède.

Il est juste de dire que Bergius attaquait l'Eglise romaine avec non moins d'ardeur. « Rome, disait-il, est toujours passionnée pour ses erreurs, et quoi qu'elle fasse, elle ne nous y engagera plus, sous le bon plaisir de Dieu. »

Le pasteur de l'Eglise française luthérienne, par son érudition de bon aloi et la distinction de son talent, se montrait adversaire redoutable. Dans la polémique contre le catholicisme surtout, il excellait à découvrir les erreurs de la dialectique d'un Bossuet, comme à mettre en lumière les sophismes et les perfidies des jésuites.

Il était aussi homme d'esprit, à en juger par cette simple note qui termine un de ses livres : « Je serai beaucoup obligé à ceux qui, excusant les fautes de l'imprimeur, me feront la faveur de corriger les miennes. » Comme orateur, Nicolas Bergius avait à lutter contre les désavantages d'un accent étranger et les difficultés que présente toujours une langue qui n'a pas été celle de l'enfance. Cependant, formé à l'école des meilleurs maîtres, très curieux de la littérature française, il parlait et écrivait notre langue avec facilité et souvent même avec bonheur [1]. Si l'entreprise eût pu être menée à bonne fin, Bergius eût réussi, mais elle était con-

[1] C'est d'après un exemplaire d'un sermon de Bergius que je parle de son talent oratoire, qui était très réel. Voici le titre de cette plaquette d'une extrême rareté : *Sermon funèbre prononcé dans l'église françoise, le 28 novembre an 1693, à l'occasion des Funérailles Roiales de feu Sa Majesté Ulrice-Eleonore, Reine de Svede, de Gothie et de Vandalie*, et consacré à la mémoire de cette glorieuse Princesse par Nicolas Bergius, P. de l'Egl. Franç. et Ass. du Cons. — A Stockholm, imprimé chez Billingsley, l'an 1694.

damnée dès le premier jour, car elle ne répondait en rien aux besoins des réfugiés.

L'Eglise luthérienne française ne compta que quelques rares fidèles, et ne dut son maintien qu'à l'appui du gouvernement. Le jour où parut l'édit de Tolérance, elle cessa d'exister [1].

[1] A cette Eglise il fallait des catéchismes et des cantiques, car il ne pouvait être question de se servir des recueils en usage chez les réformés. Aussi, en 1700 parurent, pour l'usage de l'Eglise française de Stockholm : *Les Evangiles et les Epîtres pour tous les Dimanches, Jours solennels et Fêtes, avec les Collectes et les Prières qui y appartiennent*, à Stockholm, chez Olaus Enæus, imprimeur du Collège royal des Antiquités, l'an 1700. — Cette publication paraissait par ordre et aux dépens de Sa Majesté Charles XII.

En 1734, Laurent Arnell, alors pasteur de la communauté française luthérienne, tenta de revoir une œuvre qu'il jugeait imparfaite et en donna une deuxième édition sous ce titre : *Livre de cantiques avec les parties qui y appartiennent et qui se trouvent marquées à la page suivante.* Seconde édition, augmentée et publiée avec l'approbation des supérieurs, à Stockholm, dans l'imprimerie de l'Historiographie du Royaume, par Hartwig Gercken, l'an 1734, petit in-folio long, 394 p.

C'était une hardiesse à Laurent Arnell de tenter une pareille revision, aussi est-il bien difficile, comme il le demande, « qu'on interprète bénignement cette entreprise innocente ». Se croyant poète, il avait cru mettre le catéchisme en forme de cantiques, alors qu'il écrivait, par exemple :

C'est ici la loi qu'en Sina
Au peuple d'Israël donna
Dieu notre maître et conducteur
Par Moyse son serviteur.

Parlait-il de la Cène, il disait :

Jésus, ton seul Sauveur,
Remplit le cœur d'un doux plaisir,
Mais de l'avoir chez soi présent
Est encor plus grand agrément.

De tous les préjugés, ceux qui se fondent sur des traditions nationales sont les plus difficiles à vaincre. Si l'intolérance semblait devoir rester longtemps encore la loi du royaume, il était juste d'en attribuer la cause aux souvenirs des luttes soutenues contre le catholicisme à la fin du XVIe siècle. Dans ce passé déjà lointain, le Synode d'Upsal apparaissait comme le vainqueur de la papauté et le sauveur de la nationalité suédoise. On peut dire que si la célèbre assemblée condamna le calvinisme, elle céda plus à la pression des docteurs qu'à un mouvement de l'opinion publique. Malheureusement, frappée par la même condamnation, la réforme évangélique rencontra toujours devant elle une opposition qui, pendant de longues années, demeura victorieuse.

Dans le clergé surtout, ces sentiments s'affirmaient avec une extrême passion. Rien ne peut peindre l'indignation de Bergius à la seule pensée de la tolérance demandée par les réfugiés. « Gustave le Grand, écrit-il,

Il ne reculait pas devant la description des scènes évangéliques :

Aux noces qu'on fit à Cana
  Jésus aussi se trouve,
Qui ses disciples y mena
  Et ce dessein approuve.
Or quiconque se veut marier
  Il faut sur toute chose
Qu'il ait soin de faire prier
  Jésus-Christ à sa noce, etc., etc.

Et cependant L. Arnell parlait des « grands et heureux changemens » faits à un livre imparfait; dur avait été le labeur, car c'est par un alléluia que se termine sa revision :

Dieu le Père soit béni,
Cet ouvrage est donc fini.

ne leur a jamais rien accordé, et comment le leur aurait-il accordé, aiant promis à Dieu par serment de ne jamais accorder la tolérance à personne. »

Cette tradition d'exclusion n'avait été que trop fidèlement maintenue. Charles-Gustave, par son arrêt de « *Religions Stadgan* », avait interdit d'une manière si forte tout exercice des religions étrangères, que « c'est merveille, disait encore Bergius, que les étrangers l'aient osé demander ».

Sous le règne de Charles XI, à maintes reprises, les arrêts s'étaient succédé confirmant cette politique dont le clergé s'était fait le défenseur. Tous les ressentiments n'auraient-ils pas dû disparaître au moment où Louis XIV, « sous le plus léger prétexte et sans aucun besoin, dit Saint-Simon, révoqua l'Edit de Nantes »? Pouvait-on maintenir encore des lois de proscription devant « l'effrayant spectacle d'un peuple si prodigieux, proscrit, fugitif, nud, errant, sans aucun crime, cherchant un asile loin de sa patrie [1] » ?

Mais sous un roi, dont les prétentions au pouvoir absolu s'affirmaient si hautement, le mot même de concession ne pouvait être prononcé. Si sévère était la loi, que défense fut faite aux Suédois de fréquenter les chapelles des légations sous peine d'amendes pécuniaires et même de châtiments corporels [2]. Du reste l'éclat avec lequel fut célébré, le 26 février 1693, le jubilé séculaire du Synode d'Upsal, montra que nulle

[1] SAINT-SIMON. *Parallèle des trois Rois*, 225.

[2] « Sous peine de 25 rixd. d'amende pour la première contravention, de 50 pour la seconde et de punition corporelle pour la troisième. 1685 ». LIMIERS, *Histoire de Suède*, III, 32.

transaction ne s'établirait sur la question du maintien de l'unité religieuse. Tous les souvenirs des grandes luttes, soutenues pour défendre la Suède contre les attaques de Rome, furent rappelés avec éclat et la belle médaille frappée à l'occasion de cet événement montra l'Eglise de la patrie battue par les flots de la tempête, mais pourtant en sûreté, *jactatur sed tuta tamen.*

Cependant, malgré la rigueur des textes de loi, régnait une certaine tolérance. Si rares que soient les documents, nous savons que les catholiques, comme les réformés, exerçaient leur culte publiquement, dans des maisons particulières, ou dans les chapelles des légations. Les Français et les Wallons, qu'unissaient des croyances communes, se réunissaient dans la maison de M. de Geer. Ces assemblées religieuses ne tardèrent pas à être l'objet de nombreuses dénonciations, une instruction judiciaire fut ouverte et, poursuivis devant les tribunaux, plusieurs des assistants furent condamnés à de fortes amendes. Les réfugiés qui, pour servir Dieu, avaient abandonné leur patrie, ne purent taire leur douleur en voyant la persécution les poursuivre encore dans ce lointain exil, mais ils ne doutèrent pas de la clémence du roi et lui adressèrent une noble et touchante supplique [1].

« Nous tombons à genoux devant votre trône, écri-

[1] M. C.-E. Ekman, qui a fait de la bibliothèque de Finspong une des plus belles collections particulières de la Suède, a bien voulu, continuant les nobles traditions des de Geer toujours prêts à encourager les travaux historiques, mettre à notre disposition le précieux manuscrit où se trouve la supplique des réfugiés français dont nous reproduisons les parties les plus importantes. Nous tenons à lui en exprimer ici toute notre reconnaissance. Ce manuscrit, en langue sué-

virent-ils, et nous venons demander protection pour notre foi, en nous réclamant des souffrances du Sauveur. Après Dieu, Sire, vous êtes notre seul refuge contre la haine du pontife romain qui depuis la Réformation a persécuté nos pères comme il nous persécute encore. Nous avons fui de ville en ville, abandonnant tout pour l'amour du Christ, laissant notre patrie et n'emportant pour toute richesse que notre âme. C'est par milliers et milliers que se trouvent dans tant de contrées nos pauvres frères, qui doivent à la charité des princes chrétiens de n'avoir pas succombé à la misère.

» Qui donc peut ignorer la bienveillance des princes de la maison royale de Suède pour les victimes des persécutions de Rome? Lorsque Gustave-Adolphe descendit en Allemagne, ne jura-t-il pas sur la place de Wittenberg, en présence des princes de Saxe et de Hesse, d'assurer aux luthériens comme aux réformés la liberté de leur religion? N'est-ce pas pour cette grande cause qu'il a sacrifié sa vie? Aussi avons-nous toujours cru que le royaume de Gustave-Adolphe serait un asile sûr pour les victimes des persécutions religieuses.

» C'est avec cette ferme assurance que de si nombreux réfugiés, nobles, marchands, artisans, sont venus se fixer en Suède. Les vieillards de notre communauté, arrivés dans ce pays depuis près d'un demi-siècle, y trouvèrent un pasteur réformé français, qui, avec l'autorisation royale, célébrait le culte dans notre langue

doise, porte le titre suivant : Extract utaf Protocollet om den reformerade Religion hallit uppo Stockholms Sodra Forstadz Ciembners Cammar d. 12, 15, 18 Julij 1693.

et annonçait fidèlement l'Evangile. Sans doute, à plusieurs reprises, des décrets proscrivant le papisme du royaume ont été promulgués et les réformés ont été enfermés dans la même condamnation. Mais nous avions toujours cru que ces noms de « réformés et de calvinistes », qui paraissaient dans ces décrets, n'y étaient placés que pour des raisons d'ordre politique, afin que les états catholiques n'en prissent pas ombrage.

» Comme les luthériens, Sire, nous avons mis la Parole de Dieu à la base de notre Confession de foi, et plaçant notre espérance en Jésus-Christ et notre salut en sa mort et sa résurrection, nous ne pouvons être comparés aux papistes. »

Les réfugiés évoquaient le souvenir de la noble lettre du roi Charles-Gustave à Cromwell où ce prince déclarait vouloir prendre la défense des réformés persécutés à cause de leur foi.

« Sans doute, disaient-ils, entre luthériens et réformés existent des divergences, mais sont-elles si profondes que nous devions en souffrir ? Nos frères luthériens n'ont-ils pas trouvé aide et protection dans les Etats évangéliques, n'ont-ils pas leurs pasteurs et leurs Eglises en Angleterre, dans la Hesse, en Brandebourg, dans les Provinces-Unies ?

» Nous prions, Sire, pour la grandeur de votre maison et la prospérité du royaume, dans ces assemblées que vous avez autorisées. Nous n'avons rien fait qui puisse mériter votre blâme, et cependant, sans avoir été prévenus, nous nous trouvons condamnés, jeunes et vieux, par le tribunal fiscal, à payer une amende de 300

dalers d'argent, alors que nous ne pourrions pas même les payer en dalers de cuivre.

» Nous tombons, Sire, à vos genoux, implorant avec larmes, au nom du Christ, notre grâce. Nous avouons que nous sommes de pauvres étrangers, n'ayant de recours qu'en votre clémence et vous suppliant de nous prendre sous votre protection, en nous libérant de cette dure condamnation. Nous vous supplions aussi de nous permettre de continuer nos saintes assemblées, car le Christ est avec ceux qui se réunissent en son nom. Notre prière sera plus forte, car celui qui prie seul est triste..

» Ecoutez-nous, disaient-ils en terminant, à cause du Christ et de son nom et nous resterons avec l'aide de Dieu et jusqu'à l'heure de la mort vos fidèles sujets, les réfugiés de l'Eglise réformée. »

Si le roi ne répondit pas à la demande des réfugiés en leur accordant le droit de célébrer publiquement leur culte, du moins il les délivra de l'amende qui leur avait été infligée. Une fois de plus il avait cédé à la pression du clergé qui n'avait pas voulu abandonner cette intolérance dans laquelle, à ses yeux, se trouvait la seule protection efficace de la vérité.

Du reste Charles XI, victime de sa passion autoritaire, n'était que trop disposé à donner satisfaction à cet esprit d'étroitesse, car, en 1695, il promulgua un édit qui enjoignait à tous les négociants étrangers, non luthériens, de quitter la Suède dans l'espace de quatre mois. Il ne fallut rien moins que l'intervention du roi d'Angleterre et des Etats-Généraux de Hollande pour faire rapporter une aussi étrange mesure.

Autres furent les sentiments du roi Charles XII, dont la vie apparaît dans l'histoire de la Suède comme l'épopée guerrière de ce noble pays.

Lorsque le traité de Ryswick (1697) eut rendu le duché des Deux-Ponts à la Suède, Charles XII voulut faire oublier les souvenirs de la persécution dont les réformés avaient été les victimes. Il fit annoncer que de grands avantages seraient accordés à tous les marchands et manufacturiers réformés ou luthériens qui voudraient s'établir dans le duché. A ceux qui travailleraient ainsi à relever ce malheureux pays des ruines qui le couvraient, par une politique aussi habile qu'éclairée, Charles XII accordait l'entière liberté de conscience et l'exemption de tout impôt pendant quinze ans [1].

Malheureusement les efforts tentés par les puissances évangéliques, au congrès de Ryswick, en faveur des protestants français n'avaient pas abouti, car Louis XIV n'avait jamais voulu reconnaître les erreurs de sa politique religieuse. « Lorsqu'on vous parlera sur ce sujet, écrivait-il au comte d'Avaux, vous ne devez laisser aucune espérance qu'on puisse obtenir de moi le moindre changement à ce que j'ai fait pour le bien de la religion. » « Le moindre avantage, disait-il encore, que je pouvais me réserver en cédant tous les lieux dont j'avais été en possession était de stipuler que ce que j'avais fait pour la religion serait maintenu [2]. »

Avec Charles XII commença une période d'apaise-

[1] NORBERG, *Hist. de Charles XII,* I, 21.

[2] Nya Handlingar rorande Skandinaviens Historia, 30e partie. Dépêches des 13 et 20 mars 1698.

ment, car il savait que l'Etat n'avait rien à redouter des réformés. Aussi, au mois de juin 1699, par ses ordres, un ministre français se rendit à Londres pour engager les réfugiés à venir se fixer dans les contrées de Brême et de Verden, où le roi leur promettait de vastes établissements, de nombreuses exemptions, et pleine liberté de conscience avec la seule réserve de se servir de la liturgie anglicane pour le culte public [1].

Le changement des idées s'affirmait déjà d'une manière si remarquable que le roi put ordonner une collecte générale en Suède, pour favoriser l'établissement des réfugiés dans le duché des Deux-Ponts.

Charles XII, peu après, donna des marques non moins évidentes de la sympathie qu'il éprouvait pour les victimes des persécutions religieuses. Dans l'histoire des souffrances endurées pour l'Evangile, rien n'est plus glorieux, mais rien n'est plus douloureux que le récit des misères des forçats pour la foi. C'était endurer chaque jour la mort que de vivre, sous le fouet de la chiourme, accouplé à d'infâmes scélérats, quand le crime commis était celui d'avoir été fidèle au Christ. La grande misère de ces serviteurs de Dieu avait ému les puissances protestantes auprès desquelles d'instantes démarches avaient été faites en leur faveur. Le marquis de Rochegude, qui se consacrait à leur défense, pensa que ce ne serait pas en vain qu'il demanderait l'intervention de Charles XII, dont la réputation de noblesse et de générosité était si connue. Aussi, pour le rejoindre, il traversa la Silésie et se présenta en sep-

[1] LIMIERS, *op. cit.*, IV, 55.

tembre 1707 au quartier général de Slupza, où le roi campait, attendant les premiers froids.

Introduit auprès du roi par des lettres des Cantons évangéliques et du roi de Prusse, Rochegude put parler des nobles galériens de France, et il le fit de telle manière que Charles XII ne put l'écouter sans émotion.

De même qu'il avait pris auprès de l'empereur Joseph la défense des protestants de Silésie, de même il se fit auprès de Louis XIV le défenseur des forçats pour la foi.

« Nous avons apris par les lettres que M. le Marquis de Rochegude nous a aportées de votre part, répondit le roi aux Cantons évangéliques, le déplorable état où se trouvent en France plusieurs confesseurs, qui ont été condamnez aux galères et mis dans les cachots et l'indigne traitement qu'ils y souffrent pour avoir persévéré constamment dans la profession de la Religion évangelique. Et nous voyons par les mêmes lettres que vous croyez que notre intercession auprès du Roi de France pourroit être d'un grand soulagement à leurs maux. Nous ne pouvons que vous applaudir de votre zèle et que louer extrêmement la tendresse et la piété qui vous interessent pour eux. Nous souhaiterions de tout notre cœur pouvoir trouver pour les secourir des voyes et des ouvertures proportionnées à la juste compassion dont nous nous sentons touchés de leurs maux et à l'estime que nous avons pour leur vertu et leur innocence [1]. »

Charles XII ne s'exprimait pas en termes moins émus dans sa réponse au roi de Prusse. Après avoir

[1] ERMAN et RECLAM. *Mémoires pour servir à l'histoire des réfugiés*, VII, 71. La lettre est datée de Wienitz, 9 décembre 1707.

annoncé qu'il donnait les ordres les plus précis à son ministre à Paris, pour agir en faveur des confesseurs, il ajoutait, en parlant de Louis XIV : « Nous lui serions obligé de l'élargissement et de la délivrance de ces pauvres captifs, dont tout le crime consiste à avoir sur le culte divin des sentiments différents de ceux de l'Eglise romaine et nous sommes persuadé qu'il est trop bon et trop équitable pour permettre que tant de sujets, qui lui sont d'ailleurs fidèles, soient si indignement et si cruellement traités, si leur état lui était bien connu. [1] »

M. de Cronstrœm, ministre de Suède à Paris, fut chargé de négocier l'affaire avec toute la prudence nécessaire, mais à ces ouvertures Louis XIV fit répondre « qu'il s'agissait d'une affaire domestique », laissant entendre qu'il ne lui convenait pas qu'on insistât davantage. Du reste Torcy le dit peu après, en termes exprès, à M. de Cronstrœm, qui dut faire savoir au roi que sur ce point Louis XIV ne céderait jamais.

Charles XII en conçut un vif déplaisir : « Je suis mal content, fit-il dire au marquis de Rochegude, d'une réponse si peu obligeante et je n'avois pas espéré que l'on eût rejetté si sèchement une chose si juste, si facile, à laquelle je prens intérêt. » « Sa Majesté, ajoute Rochegude dans la lettre qu'il adressa aux Excellences de Berne en leur rendant compte de sa mission, parut si vivement touchée du triste et douloureux état de ces fidèles souffrans que j'ay cru devoir luy représenter au long les violentes persécutions que l'on a exercées en

[1] Limiers, *Histoire de Suède*, VIII, 200.

France, et que l'on exerce encore contre une infinité de réformés qui n'ont autre crime que leur Religion et lui demander en même temps sa protection royale. Sa Majesté me fit dire par M. le comte de Piper, car le Roy ne parle pas le françois, quoiqu'il l'entende fort bien, il me fit dire qu'il étoit vivement touché de nos maux, et l'un des principaux ministres, qui ne veut point être nommé, me dit des choses là-dessus très satisfaisantes que je ne peux confier sur le papier et que j'auray l'honneur de communiquer à ceux qu'il plaira à Vos Excellences de nommer pour m'entendre. Sur cela je ne dois pas oublier de dire que le Roy, ses ministres et les principaux de sa cour ont fort loué le zèle des louables Cantons évangeliques à s'interesser comme ils font pour ces fidèles confesseurs [1]. »

C'est ainsi qu'au souvenir des tortures endurées par les nobles forçats des galères de France, s'ajoutent les marques touchantes de la compassion du héros suédois.

[1] Bibliothèque de Genève. Manuscrits Court, t. 48.

# CHAPITRE V

## LIBERTÉ DES CULTES

Si l'Eglise réformée ne vit pas son existence reconnue, d'une manière officielle, pendant le règne de Charles XII, du moins les fidèles qui la composaient purent sans crainte célébrer leur culte dans la chapelle de la légation d'Angleterre, où ils se réunirent dès l'année 1696 [1]. Guillaume III, qui personnifiait en Europe la défense de la cause protestante, était devenu le protecteur de la communauté anglo-française de Stockholm, à laquelle il accordait un subside important pour l'entretien de son pasteur, M. Du Bourdieu, allié à la famille du savant ministre de Montpellier.

L'Eglise, cependant, ne se trouvait pas en possession d'une organisation régulière, car les réfugiés, tenus à une extrême prudence, ne voulaient donner aux adversaires de la liberté religieuse aucun prétexte qui aurait pu justifier à leur égard des mesures de rigueur. Comme dans toutes les époques difficiles, le zèle suppléa à ce défaut d'organisation, et si pendant de longues années

[1] Dans les actes officiels l'Eglise était désignée de la manière suivante : « L'Eglise françoise réformée qui se recueille dans la maison et sous la protection de l'envoyé de la Grande-Bretagne. »

la communauté, réunie autour de son pasteur, ne put s'affirmer par aucun acte public, du moins elle ne cessa pas de célébrer fidèlement le culte [1]. Il faut arriver en effet à l'année 1715 pour trouver les premières traces d'une constitution ecclésiastique de l'Eglise française de Stockholm. C'est à cette époque que fut nommé le Consistoire [2], appelé, sous la présidence du pasteur, à veiller sur les intérêts de l'Eglise, mais le registre de ses délibérations ne commence qu'avec l'année 1724 [3].

« Il fut résolu, lisons-nous dans ce volume, à la date du 4 janvier 1724, que, comme toutes les délibérations qui se font à la hâte sont ordinairement préjudiciables, il ne sera rien décidé qui ne soit soumis au Consistoire, les chefs de famille sont exhortés dorénavant à s'en tenir à l'article IV de la discipline des Eglises de France au chapitre des consistoires [4]. »

Cette décision importante rattachait l'Eglise des exilés aux Eglises réformées de France en faisant revivre sur la terre étrangère les traditions religieuses de la patrie. Le Consistoire se composa de quatre anciens qui, sous la présidence du pasteur, se réunirent tous les trois

[1] Malgré de nombreuses recherches, il ne nous a pas été possible de retrouver les documents qui nous auraient permis de parler du ministère du pasteur Du Bourdieu, qui ne dura pas moins de dix-neuf années.

[2] MM. J. Bédoire, Jacob, Coffin, D. Morgrange furent les premiers Anciens de l'Eglise.

[3] Registre des résolutions du Consistoire de l'Eglise française réformée de Stockholm, commençant le 4 janvier 1724 et se terminant le 7 janvier 1806. Un vol. in-folio étroit.

[4] L'article IV de la Discipline des Eglises réformées était ainsi conçu : « Il n'y aura qu'un Consistoire en chaque Eglise et ne sera permis d'establir autre conseil pour aucune affaire de l'Eglise. »

mois, le lundi « après la première publication de la communion ». En 1728, la création d'un diaconat parut nécessaire, et deux diacres furent nommés. Pour encourager les membres zélés de l'Eglise à accepter une charge qui n'était pas sans difficultés, on décida « qu'ils seroient reçus comme anciens dans le consistoire après avoir servi une fois en qualité de diacre ». Il est vrai que trois ans plus tard on crut plus utile de ne plus faire de distinction entre les charges d'anciens et de diacres et « de régler les choses de manière que ceux qui ont déjà desservi l'Eglise puissent être acceptés de nouveau en rentrant en charge sur le pied d'anciens qui auront la direction des deniers des pauvres [1] ».

L'Eglise française venait de se donner une constitution qui assurait sa durée. Elle avait trouvé du reste dans M. D'Artis, qui avait succédé à M. Du Bourdieu, un pasteur d'un réel mérite, qui comprenait les difficultés de l'œuvre qui lui était confiée. Il appartenait à une famille noble du Rouergue qui avait quitté la France pour cause de religion. D'Artis de Becquignoles, colonel du régiment de réfugiés au service de Prusse, était son parent. Le pasteur Gabriel D'Artis, dont le nom fut mêlé aux querelles qui divisèrent le Refuge, appartenait aussi à la même famille [2].

Pendant de longues années, D'Artis devait se dévouer sans réserve à sa tâche, encouragé par l'affection dont l'entourait sa paroisse. Si cette organisation nécessaire avait été établie, on le devait sans doute à la prévoyance du pasteur et des anciens de la communauté,

[1] Délibération du 13 décembre 1731.

[2] *France protestante*, article D'Artis.

mais les circonstances y avaient aidé d'une manière remarquable.

Aux mesures de rigueur qui avaient marqué la fin du XVIIe siècle avait succédé un esprit de tolérance dont les victoires s'affirmaient chaque jour. Le gouvernement de la Suède devait en donner une preuve significative au moment même où Louis XV signait la déclaration du 14 mai 1724. « De tous les grands desseins, écrivait-il, que le feu Roy, notre très-honoré Seigneur, a formez dans le cours de son règne, il n'y en a point que Nous ayons plus à cœur de suivre et d'exécuter que celui qu'il avait conçu d'éteindre entièrement l'hérésie dans son royaume. » Pour assurer le succès de son entreprise, Louis XV défendait à tous ses sujets de faire « aucun exercice de Religion autre que de ladite Religion catholique, à peine contre les hommes des galères perpétuelles et contre les femmes d'être rasées et enfermées pour toujours [1] ».

C'était reprendre cette politique qui avait affaibli la France en enrichissant les Etats étrangers. La Suède répondit à ces mesures de violence en invitant, dès le mois d'octobre 1724, les protestants français, résolus à ne pas céder devant la force, à venir s'établir dans la patrie de Gustave-Adolphe [2].

[1] *Edits, déclarations et arrests concernant la R. P. R.* Paris, 1885, p. 536.

[2] JOBEZ, *La France sous Louis XV*, II, 363. — Quelques années plus tard, vers 1735, une petite colonie de 35 personnes vint s'établir à Wadstena, en Ostrogothie, où elle eut un lieu de culte. Elle venait de Danemark où elle n'était pas heureuse, mais après quelques années elle se dispersa. Elle était sous la conduite d'un M. De la Porte. — CATTEAU-CALLEVILLE, *Tableau général de la Suède.*

Les réfugiés purent comprendre que désormais ils n'auraient rien à redouter et que la victoire de la liberté religieuse était assurée. Ils en doutèrent d'autant moins lorsque M. de Poinst, envoyé de la Grande-Bretagne, résolut, en 1727, de faire rétablir la pension de 40 livres sterling, dont la communauté anglo-française avait joui pendant plusieurs années, pour le traitement de son pasteur. Jamais un homme politique n'eût assumé une semblable responsabilité s'il n'avait eu la certitude de voir ses projets approuvés, et l'acte parut d'autant plus important que c'était un diplomate étranger qui le provoquait. Ce fut à sa demande, en effet, que le Consistoire prit, le 20 mars 1727, la décision suivante :

Les soussignés, anciens de l'Eglise réformée française, dont les assemblées de piété se recueillent dans l'Hôtel et sous la protection du Ministre de la couronne de la Grande-Bretagne, témoignons notre reconnaissance de l'établissement qui a été fait pour l'entretien du pasteur, par le roi Guillaume III de glorieuse mémoire. Nous exprimons combien nous sommes pénétrés de la bonté avec laquelle Sa Majesté aujourd'hui régnante nous veut continuer la même protection généreuse. Nous présenterons toujours nos prières les plus ardentes au Dieu tout puissant pour qu'il continue à répandre ses plus précieuses bénédictions sur la personne sacrée de Sa Majesté et de son gouvernement aussi bien que sur ses soins infatigables pour procurer la paix à l'Europe et pour défendre la cause des Eglises protestantes [1].

La tolérance conduit d'une manière nécessaire à la liberté quand des questions religieuses sont en jeu.

[1] Registre du Consistoire.

Depuis de longues années déjà, l'Eglise anglo-française célébrait paisiblement son culte dans l'hôtel de la légation d'Angleterre, lorsque, par suite du départ de M. Burnaby, qui représentait la Grande-Bretagne à la cour de Suède, son existence se trouva de nouveau mise en question.

Dans de semblables circonstances la nécessité d'agir sans hésitation s'imposait, car tout retard pouvait devenir un sérieux danger. Il ne fallait pas donner le temps à une opposition de se former, mais prévenir toute complication en posant nettement la question de principe.

M. Burnaby avait quitté Stockholm le 8 août 1741; le 10 du même mois une requête, signée de tous les chefs de la communauté, où « le libre exercice du service divin » était demandé dans des termes aussi fermes que respectueux, était remise au roi. On était déjà loin des jours de Charles XI et le temps avait fait son œuvre de pacification dans les esprits, bien que le clergé national restât toujours opposé à de semblables revendications.

Avec un heureux à-propos les signataires de la supplique rappelaient au roi, que l'Eglise suédoise de Londres était l'objet d'une protection spéciale de sa part, aussi espéraient-ils un traitement semblable pour l'Eglise anglo-française de Stockholm. Ils faisaient appel à des considérations d'un autre ordre, mais non moins sérieuses, en annonçant l'arrivée prochaine de nombreux artisans de la religion réformée si la liberté de conscience était accordée [1]. A la demande de

[1] Requête du pasteur et des principaux chefs de famille des Eglises

M. Campbell, le comte Gyllenborg se chargea de présenter au roi cette requête à laquelle les réformés attachaient une si grande importance, et il le fit le jour même où elle lui fut confiée.

L'appui du célèbre homme d'Etat assurait le succès d'une démarche que ce prince, fidèle à toutes les traditions de liberté si fermement établies dans la maison de Hesse-Cassel, devait accueillir de la manière la plus favorable. N'était-ce pas le landgrave Charles I[er] qui, dès le 18 avril 1685, avait ouvertement promis aux protestants français un généreux accueil en leur garantissant pleine et entière liberté de conscience? Le roi Frédéric n'avait-il pas vu lui-même, aux jours de son enfance, arriver à Cassel des milliers et des milliers de fugitifs qui, fuyant la persécution religieuse, alors dans toute sa violence, apportaient les secrets de l'industrie française et contribuaient par leur vie de travail et de devoir à la puissance de l'Etat[1]?

Il semble que ces grands souvenirs aient agi d'une manière puissante sur l'esprit du roi, car le même jour, sans hésitation, il autorisait les réformés à continuer publiquement leur culte[2]. Rare et bel exemple de largeur politique et chrétienne, surtout dans un temps où la contrainte en matière religieuse était encore pour un grand nombre la loi même de l'Etat. Dans l'histoire de la liberté de conscience, la date du 10 août 1741 mérite d'être citée avec respect, car elle rappelle une noble victoire.

anglaise et française de Stockholm pour obtenir le libre exercice divin. Pièces justificatives, n° VII.

[1] F. DE SCHICKLER. *Les Eglises du Refuge*, p. 76.

[2] *Résolution de Sa Majesté*, etc. Pièces justificatives, n° VIII.

Accorder la liberté du culte c'était, par le fait même, autoriser la construction d'un temple, c'était surtout consacrer le principe de la liberté religieuse. Quelques jours plus tard, en effet, le 27 août 1741, les Etats donnaient leur consentement à la demande présentée par l'Eglise française. Pour la première fois les réformés étaient appelés à jouir des mêmes privilèges que les Suédois, aussi leur reconnaissance fut-elle profonde. M. D'Artis l'interpréta dignement en écrivant sur les registres du Consistoire, à la date du 31 août 1741, les paroles suivantes : « Nous avons béni Dieu de ce commencement d'heureux succès, d'autant plus que cette liberté a esté étendue par le consentement des Etats. Il nous reste présentement de prier Dieu de nous faire la grâce de profiter de cette liberté et de nous inspirer les mesures les plus propres et les plus efficaces pour la rendre solide. »

La plus louable activité fut déployée pour assurer la régularité des services religieux. M. Georges Lyon, trésorier de l'Eglise anglaise, et M. J. Bédoire, chargé des intérêts de l'Eglise française, unirent leurs efforts pour trouver un local où on pût célébrer provisoirement le culte. Si rapides et si heureuses furent leurs démarches que, dès les premiers jours de septembre, ils purent annoncer aux fidèles que la grande salle de la maison du sieur S. Sahlstedt était mise à leur disposition.

Le 18 septembre 1741 le culte public y fut célébré pour la première fois en français, et M. D'Artis y commença ouvertement ses fonctions pastorales.

Une nouvelle période venait de s'ouvrir pour l'Eglise française de Stockholm : ses droits étaient reconnus, sa

liberté assurée, son devoir était donc de s'affirmer avec plus d'énergie encore, elle ne devait pas manquer à cette obligation.

Les réfugiés ne songeaient pas sans une douloureuse émotion aux temples de France, renversés par les ordres du roi, aux applaudissements du clergé, exaltant la piété de Louis le Grand. En les relevant sur la terre étrangère, ils prouvaient que les persécuteurs n'avaient pas eu la victoire dernière, comme ils affirmaient aussi leur inébranlable attachement aux croyances pour lesquelles les réformés avaient tant souffert.

Les protestants français de Stockholm ne pouvaient que s'associer à de tels sentiments, aussi voulurent-ils, au lendemain de la déclaration royale de 1741, posséder un édifice religieux.

Nombreuses devaient être les difficultés à surmonter avant de voir la réussite de ce projet, mais comme la possession d'un temple devait être la garantie même de la liberté de conscience, l'hésitation n'était pas permise.

La communauté, si elle comptait parmi ses membres quelques riches négociants, n'avait à sa disposition cependant que de faibles ressources ; aussi la première pensée du Consistoire fut-elle de s'adresser aux Eglises étrangères pour obtenir leur concours. Dès le 25 octobre 1741, M. D'Artis présentait aux anciens les minutes de trois lettres écrites à l'archevêque de Canterbury, à l'évêque de Londres et au Synode des Eglises wallonnes.

« L'Eglise anglicane, disaient les anciens au primat d'Angleterre, qui se distingue si glorieusement entre les Eglises protestantes, et qui fait voir en toute occa-

sion qu'elle est toujours dans la disposition de semer abondamment et de rendre ses aumônes et les œuvres de sa bénéficence recommandables est aussi celle dont nous pouvons attendre le plus de secours. »

Ils aimaient à rappeler à l'évêque de Londres la sollicitude de son illustre prédécesseur, le docteur Robinson, pour la communauté française de Stockholm. Sachant l'intérêt que le prélat avait montré pour la construction de l'église suédoise de Londres, ils ne doutaient pas de sa sympathie pour l'œuvre qu'ils entreprenaient. En s'adressant au Synode wallon le Consistoire put dire que l'Eglise de Stockholm était fille des glorieuses Eglises de la Hollande. N'était-ce pas en effet à la famille de Geer, qui avait tout abandonné pour la cause de l'Evangile, qu'était dû l'établissement de la colonie de Finspong, dont les pasteurs avaient été nommés par les synodes wallons?

Pendant les mois qui suivirent, M. D'Artis entretint la plus active correspondance avec les diverses Eglises du Refuge, jaloux de faire réussir une œuvre qu'il considérait comme l'achèvement de sa carrière.

Le 27 octobre 1741, il écrivait au nom du Consistoire une importante lettre aux pasteurs et aux anciens de l'Eglise française de Hambourg.

La liberté, disait-il, que le Roi et les Etats ont donnée aux Réformés de battir des églises dans ce Roiaume, et d'y exercer librement leur Religion, en jouissant des privilèges des autres sujets, comme cela paroît par la résolution imprimée de S. M. en date du 27 août, cette liberté a été pour nous un grand sujet de joie à laquelle nous sommes persuadés que toutes les Eglises du Seigneur prendront une véritable part.

Cette grâce qui nous a été accordée est une de celles dont, avec la bénédiction de Dieu, on peut attendre le plus heureux succès, outre que tout bon réfugié françois doit voir avec une singulière édification que les Eglises de notre langue s'étendent jusqu'à Stockholm ; il y a actuellement en France un grand nombre de Religionnaires qui seront encouragés d'en sortir en voiant une nouvelle retraite ou un nouveau lieu de Refuge que la Providence ouvre en leur faveur[1].

Le Consistoire adressait en même temps une supplique au roi pour obtenir l'autorisation de faire une collecte dans les Etats de Hesse-Cassel, dépendance héréditaire de la cour de Suède. Le 21 mai 1742, D'Artis pouvait annoncer qu'une réponse gracieuse avait été faite à cette demande. Ce n'était pas en vain que de si nombreux appels avaient été lancés à l'étranger ; à maintes reprises des lettres d'encouragement étaient parvenues au Consistoire avec les témoignages d'une fraternelle sympathie. Au premier rang s'étaient placées les Eglises allemandes et françaises de Copenhague, qui avaient envoyé 315 rixdalers argent (575 fr.). « On résolut d'en faire un article sur nos registres pour en conserver la mémoire à nos descendants, » peut-on lire dans les documents de l'Eglise.

Le Synode des Eglises wallonnes ne répondit pas avec moins d'empressement à la demande de l'Eglise de Stockholm.

La Compagnie, est-il dit dans les actes du Synode d'Arnheim, mai 1742, ne sauroit assez bénir Dieu d'un tel établisse-

[1] Nous publions le texte de cette importante lettre aux Pièces justificatives, n° IX.

ment, qui semble être d'un bon augure pour serrer les nœuds de l'union fraternelle entre les Réformés et nos frères Luthériens de ces quartiers-là. Il est d'ailleurs à espérer que puisque cette Eglise s'est si longtemps maintenue, lorsqu'elle n'était pas encore fondée sur l'autorité du gouvernement, les charités qu'elle obtiendra seront emploiées à des usages d'autant permanent qu'elle est présentement appuiée sur cet heureux fondement. Le Synode la recommande fortement aux Eglises. Le secrétaire est chargé de la part de la Compagnie d'envoier copie de cet article à l'Eglise de Stockholm. Ceux qui seront dans le dessein de contribuer à ce pieux établissement sont priés de faire leurs remises à l'Eglise d'Amsterdam [1].

Au Synode de la Brille (septembre 1742), on peut constater que les Eglises d'Arnheim, de La Haye, de Leewaarde, de Leyden, de Breda, de Dordrecht, d'Amsterdam, avaient répondu généreusement à l'appel. « La Compagnie continue à recommander aux Eglises celle de Stockholm [2]. »

Tout semblait faire présager le plus heureux succès, mais si le principe de la liberté des cultes avait été inscrit dans la loi, les réformés purent bientôt se convaincre qu'il avait encore de sérieux adversaires. Le Consistoire rencontra en effet, dans maintes circonstances, un tel mauvais vouloir de la part de l'administration que tous ses efforts furent paralysés, et en 1743 il fallut suspendre tout projet d'acquisition.

En 1744 (26 avril), une commission fut nommée pour suivre de près cette importante affaire. Un mo-

[1] Synode d'Arnheim, art. 28.
[2] Synode de la Brille, art. 40.

ment le Consistoire put croire que les démarches des comtes de Tessin et de Gyllenborg pour obtenir l'autorisation d'acheter la maison de la chancellerie royale à Riddarholm aboutiraient, mais elle fut refusée et tout fut remis en question (1745). Quelques mois plus tard l'acquisition d'une autre maison dans la rue Neuve fut décidée, mais encore une fois l'autorisation nécessaire ne fut pas accordée.

Des paroles de découragement se firent entendre et ce fut en vain que M. Lefebvre offrit de céder à l'Eglise un étage de sa maison. Il appartenait à un homme de cœur et d'énergie d'intervenir dans ces pénibles circonstances. Dans une séance du Consistoire (25 décembre 1747), M. Isaac Toutin prit la parole. « J'ai été appelé à la charge d'ancien, dit-il, sans l'avoir recherchée mais après l'avoir acceptée, j'ai senti l'obligation de parler. »

Il refit alors l'histoire du passé, rappela l'enthousiasme des premiers jours, les appels adressés à l'étranger et les réponses reçues. Fallait-il donc abandonner une œuvre si nécessaire? « Avant de le faire, s'écria-t-il, je tâcherai, s'il est possible, de l'imprimer sur vos consciences et je demande une générale convocation de l'Assemblée, afin que je puisse donner part de toutes démarches que j'ai faites pour le maintien de ce petit troupeau qui va être dispersé bientôt si Dieu, par sa grâce, ne le maintient. »

Désormais le succès était assuré, car la ferme volonté d'un seul suffit souvent pour vaincre l'indifférence du grand nombre. Quelques mois plus tard, en effet, le 31 mars 1748, après de longues années d'attente,

l'Eglise entrait en possession du terrain où devait s'élever le temple[1].

Pour mener à bonne fin l'œuvre entreprise, le Consistoire n'avait pas cessé, dès l'origine, de faire des appels à la générosité des Eglises de l'étranger. En 1745, la communauté wallonne de Londres envoya une généreuse souscription à une Eglise qui se considérait à bien des égards comme la sœur de la riche congrégation de Londres. « Nous pourrions, avaient écrit les anciens du Consistoire, appeler notre Eglise une Eglise wallonne, puisqu'elle est fondée sur un ancien établissement de Wallons qu'un gentilhomme de la maison de De Geer fit venir ici pour travailler à des mines de fer. »

S'ils s'adressaient ainsi aux Eglises étrangères, c'était à cause de la situation difficile où ils se trouvaient. « Il est vraisemblable, disaient-ils, que les membres qui augmenteront notre troupeau auront plus besoin de secours qu'ils ne seront en état d'en donner. Nous vous supplions donc par les compassions de Christ d'avoir égard à toutes ces choses et de faire dans votre Eglise une collecte en notre faveur. Nous recevrons avec une humble reconnaissance cette marque de votre charité et de votre tendresse, en priant le Seigneur de répandre ses plus précieuses bénédictions sur votre vé-

[1] Ce terrain, sur lequel se trouvaient de vieilles maisons, fut acheté du lieutenant-colonel Adlerbielke par l'intermédiaire du major Strolkirch pour la somme de 32 600 dalers (20 212 francs). A cette époque le daler de cuivre représentait une valeur équivalente à 62 centimes de notre monnaie. MM. E. Robert, J. Laurent, J. Toutin représentèrent l'Eglise dans cette affaire.

nérable Compagnie et sur tout votre troupeau, et de vous faire éprouver dans vos personnes et dans vos familles la rémunération préparée à ceux qui sèment la justice. »

En écrivant aux pasteurs et professeurs de Genève, ils remarquaient que « l'Eglise et l'Académie de cette ville tiennent un des premiers rangs entre les Etats protestants et les réfugiés qui sont sortis de France ». Faisant allusion au projet des Etats de favoriser l'établissement de colonies de réformés dans les villes maritimes du royaume, projet qui ne pouvait aboutir, l'émigration protestante étant presque complètement arrêtée, ils ajoutaient : « Ce nous est d'avance une véritable satisfaction de songer que nous trouverons dans votre Académie de dignes pasteurs. »

Sur le conseil de la Vénérable Compagnie des pasteurs de Genève, le Consistoire adressa une longue épître à la Seigneurie de cette ville. « Nous nous excuserions de cette longueur, mais comme nous sommes devant un magistrat véritablement chrétien et pieux qui prend à cœur les intérêts de la gloire de Dieu, nous sommes assurés que notre lettre ne lui sera point importune. » Ils savaient, en effet, que Genève avait, depuis de longues années, donné, sans mesurer, aide et appui aux victimes des persécutions religieuses. S'il était un nom respecté, c'était celui de ces magistrats dont le dévouement à l'Eglise n'avait pu être égalé. Du nord de l'Europe leur arrivait un nouveau témoignage de l'admiration des réfugiés pour leur piété et leur charité.

Le Consistoire rappelait, en effet, avec émotion,

qu'un de ses anciens, revêtu de ce mandat pour la troisième fois, M. Daniel Le Gras, se souvenait toujours de l'accueil qu'il avait reçu dans la vieille cité protestante, alors qu'il y vint, en 1714, « avec les autres frères qui avaient confessé avec lui le nom de Jésus-Christ sur les galères ».

De tous côtés du reste l'Eglise de Stockholm recevait des réponses à ses appels. Les Eglises du Refuge envoyaient leur obole pour la construction de ce temple où l'Evangile allait être annoncé dans la langue de France. Jean Du Bourdieu, pasteur de Layton, en souvenir de son père envoya une somme importante au Consistoire, qui lui répondit au nom de l'Eglise qu'il lui était bien doux de voir qu'il prenait à cœur ses intérêts. « Elle vous a vu naître et les anciens se rappellent avec joie les instructions que votre illustre père leur a données pendant un ministère de plus de dix-neuf années. »

L'un des dons qui touchèrent le plus les réfugiés fut celui qui leur fut adressé par les fidèles de l'Eglise wallonne, « qui s'assembloit à Paris, à l'hôtel de Hollande ». Cette offrande de frères encore sous la croix de la persécution, exilés au sein même de la patrie, resta pour eux le témoignage de la plus touchante des sympathies [1].

[1] D'après les registres de l'Eglise nous donnons ici les noms des donateurs et leurs souscriptions, un si précieux témoignage ne saurait être passé sous silence. Seigneurie de Genève, 16 louis d'or; louable canton de Zurich, 101 écus; Eglises wallonnes de Francfort, 544 florins; d'Amsterdam, 225 florins; Eglises réfugiées de Hanovre, 20 rixdalers; de Hanau, 50 ducats d'or; de Kottbus, 5 écus; de Berlin,

Des efforts si persévérants devaient être couronnés de succès. Le 30 mai 1749, les réfugiés posèrent la première pierre de ce temple qui allait devenir la patrie religieuse de la petite communauté française. L'emplacement, où devait s'élever l'édifice religieux, avait été choisi dans la vieille cité. Il n'était pas d'endroit plus central, proche du palais comme de l'église et de la maison des Chevaliers (Riddarhuset et Riddarholmskyrkan), il remplissait parfaitement le but proposé.

Les travaux de construction furent poussés avec une telle activité que déjà, au mois de décembre de la même année, les murailles étaient prêtes à recevoir la toiture. La rigueur extrême de la saison occasionna un arrêt dans la construction, qui ne fut complètement achevée que dans le cours de l'année 1751.

L'édifice se distinguait peu des maisons qui l'entouraient; seules les hautes fenêtres de la façade pouvaient laisser deviner son caractère religieux. Tout y était simple, et l'austérité huguenote y avait imprimé son caractère. La maison pastorale, dont la façade donnait sur la « Stora gramunkegrand », comptait quelques bonnes pièces, mais qui devinrent difficiles à habiter par la suite pour des étrangers peu faits aux rigueurs du climat du Nord, lorsque de hautes constructions voisines les privèrent des rayons du soleil.

50 rixdalers ; de Zell, 5 écus d'or ; de Leipzig, 250 écus ; de Kœnigsberg, 100 florins ; du canton de Berne, 63 rixdalers. Des Eglises du Palatinat (Hesse), 427 florins ; de la ville de Hanau, 13 ducats d'or. L'Eglise anglaise de Gothenbourg souscrivit 686 dalers cuivre, l'Eglise wallonne de Paris, 100 livres.

Il ne fut pas donné au vénérable pasteur, qui avait consacré sa vie à la communauté française de Stockholm, d'inaugurer ce temple, pour l'édification duquel il avait tant prié. Depuis plusieurs années déjà, M. D'Artis supportait difficilement les fatigues de son ministère. Déjà, en 1744, M. Robert avait parlé de l'urgente nécessité de venir en aide au fidèle pasteur et avait proposé la création d'une seconde place, s'offrant à faire la plus grande partie du traitement. M. D'Artis s'y était opposé par les sentiments du plus grand zèle pour le bien de l'Eglise : « Avant tout, disait-il souvent, il faut construire le temple. » Mais la tâche était trop lourde; déjà avancé en âge, devant suffire à un double ministère, celui des Français et des Anglais, M. D'Artis y succomba, ayant travaillé jusqu'à la dernière heure[1].

Les années de son ministère avaient été longues et difficiles à bien des égards. Chargé d'une nombreuse famille, sans ressources[2], il avait dû lutter contre la misère et connaître les privations. « Quelque raisonnable et quelque désintéressé qu'un homme puisse être, il lui est très dur de travailler beaucoup et de n'avoir pas la moitié de sa subsistance. » Tel est le douloureux aveu qui vient un moment sous sa plume, mais sans rien enlever à ce désintéressement et à ce dévouement dont il avait donné tant de preuves.

L'Eglise française perdait en M. D'Artis un fidèle pas-

[1] M. D'Artis mourut le 13 mars 1748.

[2] Il n'avait que son traitement, qui n'était que de 2 000 dalers de cuivre.

teur, les pauvres un protecteur dévoué. Aussi laissa-t-il un souvenir béni et ses paroissiens ne parlèrent-ils de son ministère qu'avec des sentiments de pieuse reconnaissance. Au lendemain de sa mort, le Consistoire décida que la veuve et la famille de leur cher pasteur « devaient être l'objet de leur ressouvenance ». Une collecte spéciale à cette intention fut faite et permit de remettre à Mme D'Artis une somme importante.

L'un des plus fidèles amis de D'Artis, associé à son œuvre dès les premiers jours, M. Frédéric Bédoire, l'avait précédé d'un mois dans la tombe (14 février 1748). Rudes épreuves pour la petite communauté, qui voyait tomber ses chefs et savait avec quelle difficulté ils seraient remplacés.

M. Voullaire, qui succéda à M. D'Artis, appartenait aux Eglises wallonnes et était ministre à Amsterdam lorsqu'il accepta la vocation que lui adressait le Consistoire de Stockholm. Pendant les longs mois qui précédèrent son arrivée, M. Peyl, ministre de l'Eglise hollandaise, avait donné tous ses soins à la communauté privée de son pasteur. M. Voullaire n'arriva en effet en Suède que le 22 juillet 1749. Il avait longtemps hésité à accepter ce poste si lointain, mais, cédant aux conseils des anciens qui lui écrivaient à la fin de 1748 : « Le pays est meilleur que vous ne l'imaginez, » cédant surtout à leurs appels : « Venez vite, nos malades vous réclament, venez, nous n'avons qu'un lecteur et notre jeunesse pâtit beaucoup, » il répondit à l'appel qui lui était adressé.

Ce fut le 1er janvier de l'année 1752 que M. Voullaire fit la dédicace du temple; cette journée récompensait

de longs travaux et de réels sacrifices [1]. Cet édifice si longtemps désiré consacrait la liberté de conscience en prouvant que désormais les réfugiés pourraient sans crainte rendre à Dieu le culte en esprit et en vérité. Des paroles émues sortirent du cœur du prédicateur lorsqu'il affirma la profonde reconnaissance des exilés pour le Dieu qui les avait secourus, comme pour le souverain et le peuple qui les avaient si généreusement accueillis [2].

L'Eglise comptait alors, d'après les indications du registre consistorial, près de quarante familles, et le nombre des fidèles qui participaient à la sainte Cène s'élevait à environ cent vingt.

Depuis l'extension des affaires par suite de la création de fabriques de bas, de soieries, de ganteries, de nombreux ouvriers français, originaires soit des Eglises du Refuge, soit des provinces méridionales de la France, étaient venus se fixer en Suède et plusieurs d'entre eux à Stockholm [3]. Emigration passagère, car elle disparut dès les premiers jours de la terrible crise financière qui

[1] Les sommes dépensées atteignirent 93 434 dalers (58 000 fr.) Pour solder les comptes, le Consistoire dut faire un emprunt de 18 000 dalers (12 000 fr.). Les bancs du parquet avaient été garnis de drap bleu par les soins de M. Jacob Toutin ; les chiffres dorés pour le tableau des Psaumes et une bourse « de velours bleu avec galon d'or » avaient été offerts par M. G. Laurent. M. E. Robert avait offert généreusement la chaire de l'Eglise.

[2] Le premier exemplaire du plan du temple avait été présenté au roi par le comte d'Issembourg (5 septembre 1749).

[3] J. Alstromer avait été l'initiateur de ce mouvement important et nombre d'ouvriers du Languedoc avaient répondu à son appel. Le réfugié français Mazaire devint chef de la fabrique de soie d'Alingsos, près de Gothembourg.

7

plus tard éprouva si profondément le pays, mais qui donna à l'Eglise réformée française, pendant plusieurs années, une réelle importance. Plusieurs de ses membres, en effet, occupaient un rang distingué dans leur patrie d'adoption, où les idées de largeur et de tolérance faisaient de rapides progrès.

M. Lefébure, riche négociant, originaire de la Saintonge, fut appelé à siéger à la Diète et reçut des lettres de noblesse. M. Du Bousquet, gentilhomme du Languedoc, réfugié pour cause de religion, devint officier au service de la Suède et s'éleva par son mérite au grade de général. Avec une franchise toute militaire, il répondit à un sénateur du royaume qui le félicitait de sa promotion à ce grade élevé, mais en ne lui cachant pas que sa qualité de réformé avait paru un moment un obstacle : « Comment! un obstacle! mais hier n'a-t-on pas accordé le même grade à un homme qui n'a point de religion du tout [1]? »

Frédéric Mallet, savant distingué, devint professeur à l'Université d'Upsal, membre de la Société royale de cette ville, comme de l'Académie des sciences de Stockholm [2]. Citons encore les noms de R. Martin, professeur d'anatomie, de André de Bolin, conseiller...

Magnus de Lagerstrœm, pour porter un nom suédois, était cependant d'origine française et réfugiée. Son père s'appelait Laurin jusqu'en 1696, époque où, anobli par Charles XI, il prit le nom de Lagerstrœm. Esprit distingué, négociant habile, Magnus occupa une situation

[1] Catteau-Calleville, *Tableau général de la Suède*, p. 115.

[2] F. Mallet était fils de François Mallet, fabricant de tabac; sa mère s'appelait Catherine Hœk. Il naquit le 10 mars 1728.

considérable dans la Compagnie des Indes orientales, dont il fut le secrétaire général.

L'Eglise réformée française ne rencontra plus de la part des autorités que des marques répétées de bienveillance et de sympathie. L'un des membres de son Consistoire fut appelé à faire partie du comité des directeurs de l'hôpital du Sabbatsberg.

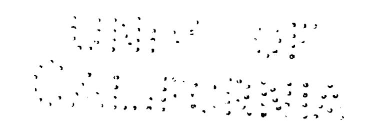
A la même époque, la chancellerie royale adressait au pasteur Voullaire un rescrit, dont les termes mêmes étaient une reconnaissance explicite de la nouvelle situation faite à l'Eglise par l'Edit de tolérance. Il était en effet prescrit au pasteur de consacrer le produit des collectes, faites après les mariages et les baptêmes, à l'hôpital et au lazaret de Stockholm. Le pasteur, considéré au même titre que ses collègues luthériens comme officier de l'état civil, devait adresser chaque année à la chancellerie un relevé détaillé des naissances, baptêmes et mariages de la communauté française. Il devait en outre prêter serment à la couronne, comme les autres pasteurs. Il est à remarquer que dans la pratique ce serment ne fut jamais exigé.

Mais, pour assurer l'avenir de l'Eglise, le Consistoire avait compris, surtout en présence de l'émigration croissante qui avait marqué les années qui suivirent la reprise des affaires en Suède, que la création d'une école française s'imposait. Les enfants des nombreux ouvriers, en contact continuel avec les jeunes Suédois, « n'entendoient plus même la langue dans laquelle se faisoit le service divin ». Si on laissait le mal grandir, la jeune génération serait perdue sans retour pour la communauté. La proposition de création d'une école fut faite

dès 1761, mais le Consistoire hésitait à accepter de nouvelles charges ; cependant le pasteur Voullaire insistait d'une manière pressante et, cédant à ses demandes, les anciens votèrent une dépense si justifiée. Sa direction fut confiée au sieur Ferrier, horloger de Genève, qui, trois mois plus tard, était remplacé par M. Guy, auquel on concédait un logement à la cure, en fixant son traitement à 1200 dalers.

C'est ainsi que le pasteur et la communauté comprenaient la belle tâche qui leur était confiée et, loin de la France, cherchaient à faire revivre les pieux usages des Eglises réformées.

Quelques mois plus tard, M. Voullaire dut offrir au Consistoire sa démission. Il avait été au service de l'Eglise pendant plus de quinze ans et l'avait servie avec autant de fidélité que de zèle. Le Consistoire voulut lui offrir un témoignage de sa reconnaissance en lui accordant une pension viagère de « trois cents livres tournois dont il ne devait toucher le premier terme que trois années après avoir quitté Stockholm ». Avec le départ du pasteur Voullaire commence une nouvelle période de l'histoire de la petite communauté.



# CHAPITRE VI

## L'ÉGLISE A LA FIN DU XVIII[e] SIÈCLE

M. Mourier, qui succéda au pasteur Voullaire, avait été consacré à Genève. Après un ministère de quelques années dans l'Eglise réformée française de Brunswick il répondit à l'appel du Consistoire de l'Eglise française de Stockholm et arriva dans cette ville le 17 novembre 1763. Le nouveau pasteur ne tarda pas à comprendre les difficultés de la tâche qu'il avait acceptée. Déjà les enfants parlaient plus aisément et plus volontiers la langue du pays que celle de leurs parents, et l'école, pour laquelle on avait consenti de vrais sacrifices, dut être fermée, par suite du départ des ouvriers, qui, manquant de travail, quittèrent la Suède.

Homme de foi et d'énergie, Mourier lutta pour maintenir l'Eglise. Il décida de consacrer l'après-midi du dimanche aux enfants de sa paroisse et de leur donner une instruction appropriée à leur âge. Conduits par leurs parents, ils s'y rendirent d'abord avec assiduité, mais l'indifférence succéda trop tôt à l'empressement des premiers jours, et le pasteur se vit contraint de renoncer à cette belle œuvre.

D'autres dangers menaçaient l'Eglise : un naturel

attrait poussait les réfugiés à rechercher la société des Français attachés à divers titres à la légation; mais si des unions, même sur la terre étrangère, venaient à être contractées entre Français de religion différente, elles tournaient toujours au profit du catholicisme.

Mourier souffrait en voyant les enfants issus de ces « mariages bigarés », comme il les appelait, portés à la chapelle de la légation pour y recevoir le baptême des mains de l'aumônier catholique.

Quelle conduite devait-il suivre? S'adresser au magistrat, suivant les idées du temps, afin qu'il fît cesser le scandale. Rien de plus naturel, pensait-il, que cette intervention directe du magistrat dans les choses religieuses. La protection n'était pas la persécution.

Ce fut sous cette inspiration que Mourier écrivit au secrétaire d'Etat de Benzelstierna :

« Comme un pasteur, disait-il, ne peut voir de sang-froid dépérir et diminuer son troupeau, sans faire des démarches pour le tirer de sa langueur, je m'adresse à vous. Etranger, j'ignore d'où nous viendra le secours, mais je m'adresse à vous seul, Monsieur, comme au Protecteur de notre colonie, abandonnant le succès à votre dextérité et à votre christianisme, comme aux lumières et à l'équité du Gouvernement, surtout au souverain Maître des destinées. »

Mourier s'était servi, mais en vain, « du droit de remontrance et de dissuasion ». Ses conseils ne furent pas suivis et les enfants de l'Eglise lui étaient ainsi arrachés un à un, en même temps qu'il perdait « les quelques jeunes gens qui faisaient toute son espérance ». Le réfugié souffrait d'autant plus que les catholiques

remportaient la victoire. « Nous préférerions, perte pour perte, écrivait-il encore au secrétaire d'Etat, ne céder qu'à nos frères luthériens et non à nos anciens ennemis. »

Il ajoutait ces belles paroles : « Je me flatte même que nous ressemblant par tant d'endroits et différant par si peu et sur de si légers points de métaphysique, nous réunissions partout nos forces contre des adversaires seuls à craindre, jusqu'à ce que le petit mur qui nous sépare soit renversé [1]. »

Le pasteur avait accompli son devoir, en défendant son Eglise comme en priant qu'on fît défense expresse à MM. les aumôniers de baptiser d'autres enfauts que ceux dont le père et la mère seraient catholiques. « Je n'aurai rien à me reprocher, écrit-il encore, et Dieu ne demande plus rien de moi. »

Mourier aimait cette petite communauté qui passait par une crise douloureuse. La misère était grande à Stockholm, comme dans toute la Suède, et frappait les pauvres familles du Refuge. « Madame Deuzal n'a plus rien, » lisons-nous dans les registres; madame Monnet représente au pasteur « qu'elle est trop mincement habillée pour passer l'hiver » et demande « une douceur » pour se vêtir. Les circonstances devinrent si pénibles que l'Eglise, ne pouvant plus suffire à ses besoins, on résolut de collecter « chez les plus opulentes colonies françaises de la dispersion [2] ». Le Consistoire s'adressa aux Eglises de Francfort, Pétersbourg, Hanovre, Genève, Hambourg, Leipsig, Brunswick, Zell, Erlangen,

[1] Lettre du 2 avril 1765.

[2] Lettre du 14 décembre 1766.

Schwabach, Dresde, Stettin, Paris. Rares furent les réponses favorables, et ce fut péniblement qu'on recueillit 300 florins.

Pour ajouter encore à une situation si précaire, le pasteur Voullaire réclama, non sans une certaine insistance, l'exécution de la promesse qui lui avait été faite de lui servir une modeste pension.

C'était par un refus qu'on devait répondre, car pour servir la pension promise il eût fallu fermer l'église. Pour faire honneur à une promesse donnée de bonne foi en temps de prospérité, une Eglise a-t-elle le droit d'interrompre le culte divin? telle était la question que lui posait tristement M. Mourier. Il ajoutait : « De grâce, soyez-en persuadé, ce n'est pas la défaite de gens qui oublient vos travaux apostoliques [1]. »

Il n'était que trop facile au pasteur de justifier son refus en prouvant à M. Voullaire que l'Eglise ne pouvait plus se recruter et que les fils de ses anciens paroissiens se rattachaient à l'Eglise nationale. La mort avait fait de nombreuses victimes et frappé les meilleurs soutiens de l'Eglise, MM. de Hamilton et de Montgommery (1767). La maison Lefèvre n'avait pu résister au mauvais état des affaires et était tombée, entraînant dans sa ruine plusieurs réfugiés; quant aux fabriques, elles se fermaient de tous côtés [2].

Douloureuse correspondance, où Mourier montre de quelle affection il aimait son Eglise, en la défendant avec autant de fermeté que de modération. « Sera-ce

[1] Lettre du 14 décembre 1766.
[2] Lettre du 24 mars 1767.

par un pasteur déjà placé que s'éteindra notre Eglise? » Voilà le cri d'indignation qu'il fait entendre. « Ayez plutôt confiance en l'avenir[1]. » Voullaire s'était en effet plaint assez amèrement au pasteur de l'Eglise hollandaise en parlant de « la religion des engagements consistoriaux[2] ».

Difficile était la position du pasteur qui, en luttant pour sauver une Eglise si menacée, devait en même temps multiplier ses exhortations à des paroissiens trop disposés à céder aux tentations mondaines. Plusieurs familles, en effet, comme il l'écrit dans le registre, confident de ses préoccupations, avaient « la fureur de faire monter leurs enfans sur le théâtre ».

C'est par la douceur, par la persuasion qu'il veut agir, car c'est la seule misère qui conseille de tels expédients, et ces pauvres comédiens ne sont-ils pas, comme il l'avoue, les plus fidèles de ses auditeurs. A l'excommunication, il préfère la patience, car il sait quels seront les fruits de cette tolérance. Une seule fois il a dû sévir et refuser un certificat; mais s'il a pris cette pénible détermination c'est que, « conseillant de donner un autre pain que celui de danseur de théâtre à un jeune homme qui devait gagner sa vie, il a reçu une réponse insuffisante et indécente ». Mais combien il préférait ne pas avoir recours à de telles mesures, et avec quelle paix il recevait à la communion telle pauvre femme qui promettait de quitter le théâtre, le jour où les dettes de son mari seraient payées. « Nous perdrions, écrit-il,

[1] Lettre du 14 juin 1767.

[2] Quelques années plus tard (1770), l'Eglise, devenue plus fortunée, fit tenir une forte somme à M. Voullaire.

ce membre par les sévérités de la loi, ici où nous sommes à peine tolérés ; en attendant, je la garde, elle se corrigera, et c'est là le but de toute loi ecclésiastique. » Sages paroles, pénétrées de l'esprit du Christ, venu pour sauver ce qui est perdu.

C'est pendant le ministère de M. Mourier que fut organisée « la Chambre des Françaises ». Autrefois, comme aujourd'hui, les riches familles de la Suède recherchaient des gouvernantes, d'origine suisse ou française, pour l'éducation de leurs enfants. Ce fut en faveur des jeunes filles, qui, n'habitant pas Stockholm, désiraient cependant s'y rendre au moment des fêtes religieuses pour participer à la communion, que le pasteur avait demandé que des chambres fussent réservées dans la maison pastorale. Délicate attention, dont les jeunes Françaises ne surent pas toujours apprécier la valeur, car l'indiscrétion de quelques-unes rendit nécessaire un règlement[1]. Le Consistoire vota une subvention importante pour cet objet et confia à une digne femme la garde de ces jeunes filles.

C'est par de tels moyens que Mourier cherchait à maintenir la petite communauté, sachant bien « que c'était une grâce divine qu'avec le petit nombre de membres significatifs, l'Eglise pût se soutenir ». Aussi, tout en veillant avec zèle sur le troupeau qui lui avait été confié, ne cessait-il de faire appel à la générosité

[1] Extrait de ce règlement : 1° Fournir une chambre, avec un lit garni, quelques chaises, une table, chauffage raisonnable. 2° A la fournir quinze jours ou trois semaines à la même personne. La gardienne des chambres n'était du reste « obligée ni à servante, ni à chandelles, ni à nourriture quelconque » (13 avril 1770).

des Eglises plus fortunées que celle de Stockholm.

Sous son inspiration, les anciens écrivaient une touchante supplique aux Eglises de Hollande, pour leur rappeler « que, depuis 1762, la guerre par ses tristes influences, les fabriques par leur chute, la mort en nous ôtant des chefs de famille distingués, en un mot plusieurs afflictions ont accablé notre Eglise. Ce dépérissement continue, sans nous laisser d'espérance qu'en la tendresse de nos frères [1] ».

Mais Mourier faisait comprendre aussi la nécessité des sacrifices personnels. C'était le sentiment qu'exprimait avec noblesse la circulaire adressée en 1771 aux membres de l'Eglise.

« Le même zèle, y est-il dit, qui a fondé cet établissement sacré se réveillera, et nous osons nous flatter que chacun voudra apporter son offrande pour empêcher qu'un temple ouvert par la piété ne se ferme par l'indifférence. Dieu veuille toucher et attendrir des cœurs auxquels nous ne nous adressons que pour la gloire de Dieu [2]. »

C'était le dernier service rendu par Mourier à son Eglise; quelques semaines plus tard (16 juin 1771) il prenait congé du Consistoire. S'il avait annoncé sa démission dès les premiers jours de cette année (27 janvier 1771), il l'avait fait à cause de sa santé gravement atteinte. « Il a protesté avec plaisir, dit le procès-verbal de la séance, ne quitter pour aucune raison de chagrins, être pénétré des attentions et des

[1] Lettre du 19 mars 1769, signée par MM. Adamson, De Rouveray, Beylon.

[2] Circulaire du 20 avril 1771.

secours que lui ont témoigné les membres du troupeau, reconnaître le rare bonheur de huit ans passés en parfaite paix. »

Il quittait la Suède sans songer à prendre un nouveau poste, laissant entrevoir que si Dieu lui rendait la santé, ce serait toujours à son Eglise qu'il penserait, heureux de lui consacrer ses forces et sa vie. Le Consistoire exprima de « tendres regrets » en se séparant d'un pasteur qui avait compris ses devoirs avec tant de zèle et dut se préoccuper de lui trouver un successeur.

Les vides se faisaient chaque jour plus nombreux dans la petite communauté, atteinte par la mort de ceux qui avaient été au nombre de ses premiers fondateurs.

Avant de quitter Stockholm (16 juin 1771), Mourier avait eu la consolation de trouver dans M. Beylon, lecteur de la reine, un ami zélé de l'Eglise. C'était sur lui qu'il se reposait du choix de son successeur.

Les relations nombreuses, conservées par M. Beylon, à Lausanne comme à Genève, lui permettaient, en effet, de recommander d'une manière particulière aux professeurs de ces Académies, ses anciens maîtres, le choix du pasteur qui viendrait recueillir la succession de M. Mourier.

M. Philippon, présenté par le professeur Besson, de Lausanne, fut agréé par le Consistoire et arriva à Stockholm à la fin de l'année (15 décembre 1771). Son ministère ne semble avoir été marqué par aucun événement important, car les registres ne relatent que le jour de son arrivée et celui de son départ. L'Eglise perdit un fidèle serviteur en acceptant la démission du lecteur

David Leloup (1774). La faiblesse amenée par l'âge l'avait contraint « d'abdiquer après un service de trente et quelques années, rempli avec l'exactitude la plus louable et aussi généralement applaudi ».

David Laurent succéda à celui qui, depuis plus d'un quart de siècle, avait lu, avec un pieux respect, la Parole de Dieu, charge modeste en apparence, mais grande si on songe qu'autrefois, en Israël, les rois eux-mêmes ambitionnèrent de la remplir.

Le 15 décembre 1776 le pasteur Philippon annonçait au Consistoire son intention de quitter la Suède dans le courant de l'année suivante. M. Beylon promit de s'occuper de la question si difficile du choix d'un pasteur. Le Consistoire écarta la candidature du pasteur Marguerat, de Londres, pour accepter celle de M. Charles Appia, qui arriva à Stockholm le 3 avril 1778, où son ministère devait être de courte durée, car il quitta la Suède deux ans plus tard.

Le zèle des fidèles pour la petite Eglise se maintenait, car, à diverses reprises, elle fut l'objet de généreuses libéralités de la part de ses membres. C'est ainsi que M. Bouck fit réparer à ses frais l'intérieur du temple et de la maison pastorale. M. Lefébure, trésorier du Consistoire, eut à plusieurs reprises, pendant les années du ministère de M. Appia, à recevoir des dons importants. Madame Frère, belle-mère de M. le baron de Cederstrœm, lui fit parvenir une somme de 10 750 dalers de cuivre. S'associant à la joie que causait dans tout le royaume la naissance du prince royal Gustave-Adolphe, M. G. Poudret l'aîné offrait à l'Eglise, « en mémoire de cet heureux événement, un document de

la Compagnie des Indes de 1 000 dalers d'argent[1] ».

La mort de M. le chevalier Beylon fut une perte pour la communauté française. Grâce à la position élevée qu'il occupait, il lui avait rendu de grands services, et ce n'était jamais en vain que des appels avaient été faits à son zèle comme à sa bienveillance. Il laissait après lui le souvenir d'un causeur fin et distingué, curieux des choses de l'esprit, mais plus encore d'un homme de bien. Il n'oublia pas l'Eglise dans ses dernières volontés, et lui donna ainsi une preuve de l'attachement qu'il lui portait.

Dès le mois de mars 1780, M. Appia parla de quitter Stockholm, en donnant pour raison la mort de son père, comme en proposant peu après pour le remplacer M. Forncrod, pasteur à Moscou, ou M. Burgar, pasteur à Saint-Pétersbourg. Quelques mois plus tard (27 juillet 1780), il se séparait de son Eglise, mais pour demander peu de temps après à reprendre un poste qu'il avait trop facilement abandonné. Tel fut le sentiment du Consistoire, qui répondit par un refus, demanda et exigea même du pasteur qu'il remboursât les frais de voyage que lui avait accordés l'Eglise. Dans ce but, il fit mettre en vente les effets qu'il avait laissés à Stockholm.

[1] Les idées de tolérance gagnant de plus en plus, un édit de 1775 déclara Marstrand port franc, et offrit à quiconque s'y établirait, la jouissance du libre exercice de sa religion. Ainsi s'explique la reconnaissance des réformés. Cependant cette tolérance était strictement limitée à l'exercice du culte, car la Diète de 1778 stipula que les non-luthériens ne seraient pas admis aux charges du royaume, et « qu'il serait procédé selon les lois du pays contre les Suédois qui abandonneraient leur religion ». Mais les décisions de la Diète visaient surtout l'Eglise catholique, dont on redoutait toujours les menées.

M. Appia eut pour successeur un descendant des réfugiés de la Révocation, Pierre Catteau-Calleville, né dans la colonie française d'Angermünde en Brandebourg. Son premier maître avait été son père, qui le conduisit plus tard à Berlin, où, placé sous la direction de Formey, alors secrétaire de l'Académie de Prusse, il acheva ses études. Catteau aimait à rappeler le souvenir de cet homme excellent, dont il se disait le disciple, et « un disciple qui le chérissait tendrement[1] ». A Berlin il connut Bitaubé, qui continuait les traditions savantes des Dacier et des Lefebvre. Par son essai d'une nouvelle traduction d'Homère, comme par la publication de *Joseph*, Bitaubé s'était placé au premier rang des littérateurs de son temps; aussi exerça-t-il la plus heureuse influence sur le jeune étudiant. Lorsque plus tard Catteau lui dédia son *Tableau des Etats danois*, il put lui dire : « Ce fut près de vous que se développa le penchant que la nature m'avait donné pour l'étude, votre indulgente amitié guida mes premiers pas dans la carrière des lettres. »

La mort avait fait de grands vides dans la petite communauté française, lorsque Catteau, qui avait été consacré au saint ministère par son vieux maître Formey, prit possession de sa charge (9 mai 1781). Il put bientôt se convaincre que les fonctions dont il était chargé seraient insuffisantes pour son activité. La lecture des registres de l'Eglise ne laisse aucun doute à cet égard, car pendant une longue période de cinq années, c'est à peine si le pasteur y écrit une seule page. Le Consis-

[1] CATTEAU-CALLEVILLE, *Bibliothèque suédoise*, p. 7.

toire se réunit, mais il ne se passe « rien de remarquable ». En 1784, on répondit favorablement à la demande des Anglais qui désiraient célébrer leur culte dans le temple, en les priant seulement de produire une autorisation royale. L'Eglise, du reste, perdait de plus en plus son caractère réfugié, car lorsque Huguenin, « le valet de l'église » mourut, on ne put le remplacer que par un domestique suédois.

Par ses habitudes de travail, par la discipline même de son esprit, Catteau devait chercher et trouver des sujets d'étude dans un pays si digne d'être connu et qui alors l'était si peu du public savant de l'Europe. Il résolut de faire paraître quelques ouvrages destinés à combattre des idées fausses nées de l'ignorance des mœurs et des usages des peuples du Nord. Du reste, des savants éminents comme Wargentin et les frères Bergius s'intéressaient très vivement au succès de cette entreprise littéraire. Sa tentative enfin était de celles qui devaient réussir, surtout sous le règne d'un prince dont un historien a pu dire « qu'il était plutôt Français que Suédois[1] ».

Ce n'est pas un des titres les moins glorieux de Gustave III que d'avoir donné la liberté aux catholiques, alors que la France la refusait encore aux protestants.

Le pasteur Catteau, qui pouvait se souvenir des persécutions dirigées contre ses ancêtres du Cambrésis, ne cachait pas son admiration pour une politique aussi généreuse. La rencontre du roi de Suède et du pape à

[1] GEIJER, *Histoire de Suède*, p. 520.

Rome lui faisait écrire : « Gustave et Brachi, correspondant sur la tolérance et se donnant des témoignages de l'amitié la plus pure, quel coup d'œil pour l'observateur philosophe, quel triomphe pour l'humanité entière ! »

Il pouvait se rendre compte de la grandeur de la victoire obtenue sur l'étroitesse sectaire par la cordialité de la réception que lui faisait le primat du royaume, Frédéric Mennander, archevêque d'Upsal. « Nous n'eûmes, écrivait-il à la suite de cette rencontre, qu'une voix pour nous élever contre le fanatisme. » Catteau publia sa *Bibliothèque suédoise* deux ans après son arrivée en Suède; cet ouvrage fut accueilli avec une faveur si marquée qu'il résolut de consacrer, d'une manière plus suivie encore, ses loisirs à des recherches historiques et scientifiques dont la Suède et son histoire seraient l'objet. C'est ainsi qu'il prépara une étude plus importante, éditée à Lausanne pendant un séjour qu'il y fit de mai 1789 à mai 1790. C'était à la nation suédoise qu'il dédiait son travail. « Peuple, disait-il, au sein duquel j'ai vécu longtemps, c'est à toi que j'offre cet ouvrage. L'impartialité la plus scrupuleuse a dirigé ma plume, j'ai écrit ce que mes yeux ont vu, ce que mon esprit a pensé, ce que mon cœur a senti. » L'emphase, la recherche caractérisent sans doute le style de Catteau, mais ces défauts, si communs aux ouvrages de ce temps, sont heureusement rachetés par la précision des renseignements et le sérieux des informations. Aussi son *Tableau général de la Suède* reste-t-il encore aujourd'hui un document intéressant pour l'histoire du nord de l'Europe.

Mais au succès de ses œuvres correspond la décadence de la pauvre Eglise qu'il dessert. A son retour en Suède il fallut reconnaître que l'avenir était menaçant, car les contributions ecclésiastiques, « le devoir chrétien », comme l'appellent les registres de l'Eglise, diminuaient d'année en année et ne dépassaient pas même 118 rixdalers (73 francs). Très simplement et très généreusement le pasteur abandonne de son traitement tout ce qui est nécessaire en attendant des circonstances plus favorables. La vie ecclésiastique devient chaque jour plus insignifiante, quelques lignes maintenant suffisent pour retracer l'histoire de plusieurs années, car si le Consistoire se réunit, c'est pour la revision des comptes, c'est-à-dire examiner quelques médiocres recettes et donner quelques signatures.

En juillet 1801, Catteau demanda un congé de plusieurs mois afin de régler ses affaires de famille et s'occuper de l'impression de divers ouvrages. Ce fut à Paris qu'il fit éditer son *Tableau des Etats danois,* ouvrage qui dépasse en intérêt les précédents et où se trouvent réunis des documents d'une grande valeur, utilisés avec habileté. Un esprit généreux anime l'auteur, qui se montre juge sérieux tout autant que savant impartial. Un exposé statistique des ressources du Danemark fait de ce livre une source précieuse pour l'histoire économique du pays. Il y reste fidèle aux traditions d'un libéralisme élevé, condamnant tout ce qui est une entrave à la liberté de la conscience. « Les flambeaux du fanatisme ont pâli, dit-il, devant la lumière de la raison et la douce voix de l'humanité a pénétré dans les cœurs. Regrettons nos longs égarements et réparons-les par

l'exercice de ces vertus bienfaisantes que prêchent toutes les religions. »

Lorsque le pasteur revint à son poste, à la fin de 1802, les circonstances devenaient toujours plus critiques pour l'Eglise. Mais cependant, en apprenant que Catteau était tombé malade pendant son voyage, comme en se souvenant de ses longs services, le Consistoire n'hésita pas à lui remettre, malgré la pauvreté de ses ressources, la totalité de ses honoraires. Il semble que les derniers jours de l'Eglise soient comptés, les registres se ferment, quelques années encore et les portes du temple se fermeront à leur tour. En 1809, en effet, Catteau-Calleville donna sa démission pour des raisons de santé; il y avait près de vingt-huit ans qu'il était au service de l'Eglise. Il quitta Stockholm entouré d'une estime et d'un respect dont il devait peu après recevoir de précieux témoignages. Bien que dans de précédents voyages il se fût lié à Genève avec des hommes comme Bonnet, le penseur si connu, Mallet, l'historien du Danemark, Gibbon, dont le nom était déjà célèbre, il voulut venir à Paris achever sa laborieuse carrière. En 1810 il donna au public son *Voyage en Allemagne et en Suède*, livre d'une lecture agréable et facile, bien que déparé par le manque de naturel et de simplicité. La publication de son *Tableau de la mer Baltique* lui valut d'être nommé membre de l'Académie royale des sciences de Stockholm, où il comptait depuis longtemps de nombreux amis; peu après il recevait la décoration de Wasa.

Travailleur infatigable, il faisait paraître son *Histoire de Christine, reine de Suède*, ouvrage fait avec clarté

et méthode, certainement le plus remarquable de ceux qu'on lui doit. Par ses relations, Catteau avait été à même de consulter de nombreux documents inédits et particulièrement les papiers de Rosenhane, le plénipotentiaire de Suède à Munster, dont Mazarin redoutait le talent souple et délié. Aussi a-t-il écrit quelques pages d'histoire dignes d'être conservées, où la fille du grand Gustave est jugée sans passion, mais non sans sévérité. L'Académie des belles-lettres, histoire et antiquités de Stockholm, comprenant la valeur de ce livre, voulut compter Catteau-Calleville au nombre de ses membres.

Des royaumes du Nord, un seul n'avait pas été l'objet de ses études; ce fut à la Norwège qu'il consacra son dernier ouvrage[1]. « Etranger, écrivait-il dans sa préface de l'*Histoire des Révolutions de Norwège*, aux calculs de la vanité, de l'intérêt, je me livre aux travaux littéraires parce qu'ils me donnent les moyens d'être utile. Heureux si les hommes éclairés, vertueux et sensibles, m'accordent leur estime. »

Le 12 mai 1819, Catteau-Calleville mourait à Paris, estimé de ceux qui avaient connu l'intégrité de sa vie et le sérieux de ses études. Peu de temps avant sa mort, il avait reçu la décoration de l'Etoile polaire, qui honorait le savant dont les nombreux ouvrages avaient contribué à faire connaître et à faire aimer la Suède.

Catteau avait subi l'influence de Rousseau et de son

[1] Voir la liste complète de ses ouvrages, Pièces justificatives n° X. Daunou fit un sérieux éloge de ce dernier ouvrage de Catteau : « Des remarques critiques, des observations judicieuses, écrivait-il, éclairent la narration, et, loin de l'interrompre, l'animent et la complètent. » *Journal des Savans* (1819), p. 97.

école; son œuvre, traversée par ces sentiments généreux dont on faisait volontiers parade, ne s'inspire plus des doctrines du christianisme historique, mais des aphorismes du déisme sentimental de son temps[1]. L'Eglise, dont il eut la direction pendant de longues années, ne pouvait que subir l'influence des idées qu'il défendait. Du reste l'indifférence religieuse avait marqué profondément, dans toute l'Europe, la fin du XVIII[e] siècle, et la petite communauté avait subi, elle aussi, le contre-coup de cette crise prolongée. Voyant ses ressources diminuer, après le départ de son pasteur, elle ferma la porte de son temple pour de longues années.

[1] En voici un curieux exemple. Parlant des fêtes de la saint Jean, il écrit : « On se livre de nouveau aux épanchements d'une joie qui sans doute n'est pas moins agréable au Père des humains que les prières et les cantiques. » *Tableau général de la Suède.*

## CHAPITRE VII

### VIE INTÉRIEURE DE L'ÉGLISE

Du jour où l'Eglise française de Stockholm fut organisée, elle se soumit aux règles de la discipline qui avait régi les Eglises réformées de France avant leur ruine. Cette discipline, chef-d'œuvre de législation, faisait surtout une large part à l'équité, plus nécessaire dans l'appréciation des conflits ecclésiastiques que dans toute autre question.

Dans une société religieuse, indépendante du pouvoir civil, une autorité était nécessaire. Elle pouvait s'exercer du reste, car sa sanction, sanction redoutée et redoutable, était la suspension de la sainte Cène. On ne saurait oublier que la société du XVIII[e] siècle, malgré sa frivolité, n'admettait pas l'indifférence dans les choses de la religion. Méconnaître l'autorité des corps ecclésiastiques c'était braver l'excommunication et se condamner à une vie méprisée. De là, dans les Eglises réformées, le pouvoir du Consistoire, véritable tribunal de famille, qui mandait à sa barre les membres dont la conduite lui paraissait répréhensible.

Nommés par le libre choix des paroissiens, choisis parmi les hommes les plus respectables de la commu-

nauté, les membres du Consistoire se montraient jaloux de maintenir l'ordre dans l'Eglise.

Le Consistoire de l'Eglise française dut, dans de nombreuses circonstances, user de ce pouvoir disciplinaire. Dans l'ancienne société française, le comédien, pour avoir les applaudissements de la foule, se résignait aux excommunications du prêtre. Nul n'approchait impunément les gens de théâtre, car, jalouse de ses droits, l'Eglise frappait celui qui prétendait ainsi servir deux maîtres. En Suède, la scène exerça un singulier attrait sur les réfugiés, car parler et entendre parler le français était pour eux une tentation dont ils éloignaient difficilement le charme. Le Consistoire se montra cependant sur ce point, dès les premiers jours, d'une grande sévérité. Vernhes, le lecteur de l'Eglise, qui avait cru pouvoir accepter la charge de receveur du théâtre, fut mis en demeure d'opter entre les deux fonctions (5 janvier 1724).

« Sur l'avis que le sieur Delpregat, ayant joué publiquement la comédie, voulait entrer au service des danseurs de corde, le Consistoire décida de le faire comparaître, mais voyant sa docilité à recevoir ses avis, et recevant de lui la ferme promesse de renoncer à son dessein, il lui fut permis de s'approcher de la « Table du Seigneur ». Il en fut de même pour « le sieur Chefdeville, qui fait sa déclaration qu'il veut laisser la comédie et ne plus se joindre jamais avec aucune troupe de comédiens ». Aussi est-il renvoyé en paix « ayant comparu et écouté modestement la censure du Consistoire » (24 mars 1726).

Travailler avec zèle au maintien des habitudes de

piété, respecter et faire respecter les coutumes religieuses, telles étaient les préoccupations constantes du Consistoire, gardien fidèle des intérêts de l'Eglise. M. Merle, l'un des anciens, s'inspirait de ces sentiments quand il demandait l'établissement de visites faites par le pasteur, accompagné d'un membre du Consistoire, à la veille des Communions, pour rappeler aux fidèles l'importance et le prix de ces cérémonies. Mise en délibération, cette proposition rencontra l'approbation unanime. Aussi fût-il résolu que ces « visites si nécessaires pour une plus grande édification » se feraient une fois par an, aux approches des fêtes de Noël (27 mars 1732). Mais deux ans plus tard (1er avril 1734) il fallut renoncer à les continuer, pour en remettre l'exécution à des temps meilleurs.

Ce souci des intérêts religieux s'explique naturellement chez des hommes qui, pour leur foi, acceptant toutes les tristesses de l'exil, avaient perdu leur patrie. Poux eux, servir Dieu était la seule chose nécessaire, mais ils savaient aussi que le zèle le plus ardent ne peut se maintenir par les seuls mouvements qu'il excite. Les enthousiasmes de la piété ne laissent pas d'avoir leurs dangers, car à l'ardeur des premiers jours succède trop souvent une indifférence coupable. Aussi les anciens comprenaient-ils la gravité et le sérieux de la charge qui leur était confiée. Un membre de l'Eglise cessait-il de fréquenter le culte, il ne tardait pas à recevoir la visite du pasteur et d'un ancien de semaine ; ne tenait-il aucun compte de cet avertissement, il était cité à comparaître devant la Compagnie.

Les articles disciplinaires portaient en effet que « si

des personnes abandonnent les saintes assemblées ; si c'est par négligence, par haine ou par quelque autre motif de mauvaise volonté que cela puisse être, elles seront vivement réprimées et on leur dénoncera les jugemens de Dieu ». Cette autorité du Consistoire paraissait d'autant plus nécessaire et par cela même était d'autant plus respectée que, loin de leur patrie, les réfugiés préféraient en appeler au magistrat religieux, même pour le règlement de conflits de l'ordre civil, plutôt que de se présenter devant les juges du pays.

C'est ainsi qu'un des membres de l'Eglise, ayant à se plaindre de son neveu qui, s'étant emparé de plusieurs pièces de son appartement, prétendait ne point en sortir, en appela au Consistoire. Celui-ci n'hésita pas à se saisir de l'affaire qui se termina du reste par une réconciliation. « Nous n'avions plus, dit le procès-verbal de la séance, qu'à prier Dieu de rendre cette réconciliation sincère, à sa gloire pour l'édification de l'Eglise et pour faire fleurir la charité qui doit se trouver entre ses membres » (22 janvier 1736).

Il n'y a pas lieu de s'étonner si le Consistoire intervenait dans toutes les circonstances où il croyait les intérêts de l'Eglise engagés. Aussi fait-il citer par trois fois devant lui un sieur Paboul, dont la conduite laissait à désirer. Celui-ci comparaît enfin, exprime ses profonds regrets et promet surtout « de n'entrer dans aucun engagement avec la personne qu'on craignait qu'il ne recherchât en mariage » (4 juin 1733). Il s'agissait peut-être d'une jeune fille catholique, car ces unions n'avaient pas l'approbation de l'Eglise. Nous en

avons la preuve dans le fait « que la ci-devant demoiselle Bouillon, mariée à Rigaut, papiste, est suspendue de la communion pour cette fois seulement » (14 novembre 1730).

Parfois le Consistoire recevait de singulières plaintes et devait intervenir dans de curieuses affaires. Une femme Godefroy, dont les registres du Consistoire disent « qu'elle était de ces veuves importunes qui troublent tout », prétendit que le jour de la communion de septembre 1736, le pasteur l'avait désignée dans son sermon, de telle manière que nul n'avait pu s'y méprendre. Habile et captieuse, elle avait su gagner à sa cause le pasteur de l'Eglise hollandaise. Le débat se serait envenimé, si M. d'Artis n'avait pu montrer le texte du discours incriminé et réduire à néant cette sotte accusation, ne laissant à son trop crédule collègue d'autre satisfaction, que celle de recevoir cette veuve si acrimonieuse au nombre de ses paroissiennes.

Non moins curieuse fut l'affaire d'un certain prosélyte, Jacques Fleury, dit l'Ecluse, maître de langues, qui, s'il venait au temple, y employait étrangement son temps. Il faisait « des extraits malins et infidèles des sermons pour s'en divertir, et non content d'agir de la sorte, se laissait aller à composer une satire, pleine de fiel et de venin ».

De cette pièce seuls deux vers ont survécu pour justifier l'indignation du Consistoire :

Et que peut maintenant nous reprocher Calvin
Veu que ses sectateurs n'ont rien que de faquin.

« Une licence si effrénée et si prodigieuse » déter-

mina le Consistoire à sévir et Fleury fut cité à comparaître le 6 mars 1724. Au lieu de se présenter, l'accusé adressa aux anciens un écrit rempli d'invectives, mais à leur avis supérieur à ses satires, au point de vue littéraire.

En lui interdisant la sainte Cène, le Consistoire le retranchait de la communion de l'Eglise qu'il ne tarda pas du reste à abandonner [1].

A bien des reprises le Consistoire fut obligé d'agir avec cette même sévérité. En mars 1762, le soldat Gédéon, qui maltraitait sa femme, se vit interdire la sainte Cène; plus tard, une veuve Vogt, diseuse de bonne aventure, « en consultant les tasses de café », qui avait profité de la faiblesse d'esprit de quelques personnes, fut « reprise fortement » par le pasteur.

Nul ne pouvait, s'il n'était membre de l'Eglise, s'approcher de la sainte Cène, sans en avoir reçu l'autorisation expresse du Consistoire. La participation au sacrement étant en effet le signe caractéristique de la profession de foi ecclésiastique, rien ne pouvait paraître

[1] Le texte de cette excommunication est assez intéressant pour être reproduit :

« Nous pasteur et anciens, au nom et en l'autorité de J.-C. pour la gloire de Dieu, pour l'édification de l'Eglise et pour rendre la justice qui est due à diverses personnes injustement attaquées par les calomnies de cet homme, avons suspendu et suspendons de la sainte Cène le nommé Jaques Fleury, dit l'Ecluse, jusqu'à ce qu'il se repente sincèrement du mépris et des injures qu'il a fait aux personnes particulières du troupeau qu'il a attaquées aussi bien que de sa rébellion contre l'Eglise. Fait, etc.

» F.-C. d'Artis, pasteur ; J. Bedoire, Jean Merle, François Roussel, Jacob Paravisin, Claude Roussière, Elie Robert. »

plus grave dans un pays où toute tentative de prosélytisme religieux était sévèrement interdite [1].

En 1752, une dame Mourier, catholique d'origine, devenue protestante à Berlin, qui du reste se présentait avec des certificats de l'Eglise de Hambourg, demanda à être admise à la Communion. L'affaire fut mise en discussion et il fut résolu « d'écrire à Berlin pour prendre là-dessus les informations nécessaires et d'examiner plus mûrement la chose qui peut tirer à conséquence avant d'admettre ladite personne à communier avec nous » (14 juin 1752). Quelques mois plus tard, Mme Mourier renouvelait avec instance sa demande, et le Consistoire la priait de s'adresser à l'Eglise hollandaise placée sous la protection du ministre des Etats Généraux, car il ne croyait pas pouvoir l'autoriser, sans exposer l'Eglise qui avait de grands ménagements à garder avec l'Eglise nationale.

L'ordre suivi dans le culte était celui qu'on avait observé autrefois dans les Eglises réformées de France. Pendant le ministère de M. d'Artis le culte se célébrait, en raison de ses doubles fonctions pour les Anglais et les Français, de Pâques à la saint Michel, le matin à 9 heures, et de la saint Michel à Pâques, l'après-midi à 2 heures. Par la suite il eut lieu régulièrement à 10 heures, été comme hiver. La célébration de la sainte Cène était entourée de ce grand respect que commande la plus simple mais la plus auguste des cérémonies religieuses. Le pasteur, secondé

1. Le pasteur donnait une instruction religieuse aux enfants; Marianne Merle fut la première catéchumène reçue dans l'Eglise, en 1716.

par les anciens, distribuait le pain et le vin, à chacune des tables où ne devaient pas se présenter à la fois plus de six personnes (arrêt du Consistoire du 8 mai 1724).

Se souvenant des interdictions dont avait été frappé le chant des Psaumes, les réfugiés restèrent fidèles au Psautier huguenot. L'usage de chanter des cantiques dans les principales solennités ne fut introduit qu'en mars 1752. En août 1756, fut inauguré l'orgue destiné à soutenir le chant des fidèles: de généreuses souscriptions avaient permis l'achat de cet instrument qui fut confié aux soins de M. Desmares.

Les cérémonies religieuses étaient rares dans la petite église, car la loi suédoise, très sévère, les interdisait aux dissidents. Aussi jusqu'en 1741 les baptêmes furent-ils célébrés, ainsi que les mariages, dans les résidences des ministres étrangers ou dans des maisons particulières. Le premier baptême, célébré par le ministère de M. d'Artis, fut celui de sa fille Sara, qui eut lieu le 27 février 1724[1]. Le 21 mars 1742, pour la première fois, suivant l'usage des Eglises réformées, un enfant fut baptisé après la prédication.

Déjà, à cette époque, les idées de liberté l'avaient emporté dans les conseils du gouvernement et on en eut une preuve remarquable lorsque d'Artis, le 29 février 1745, baptisa dans l'hôtel du comte de Finckenstein, envoyé extraordinaire du roi de Prusse, Frédéric-Charles, comte de Finckenstein, qui eut pour parrain

[1] Les registres nous font connaître que le pasteur d'Artis eut huit enfants, deux garçons et six filles.

le prince royal de Suède, qui tenait l'enfant pour le roi. Un an plus tard (22 mai 1746), le roi consentait à servir de parrain à Frédéric-Charles de la Mothe-Montaigne, qui, lui aussi, était baptisé suivant le rite réformé [1].

Les sévérités disciplinaires avaient elles-mêmes fléchi avec les années, car nous trouvons, à la date du 26 mars 1769, dans le registre des baptêmes, la mention suivante : « Marie-Louise Parloup, baptisée le 1er jour de Pâques, 26 mars 1679, elle a eu pour parrains Monsieur Louis Frossard, maître du ballet royal et Madame de Londel, comédienne. » Il est vrai que le pasteur, après avoir transcrit ce qui précède, ajoute ces paroles : « Oh douleur ! quel choix ! » qui ne trahissent que trop sa tristesse. Durant les longues années du XVIIIe siècle, le registre ne signale, au grand honneur de la petite communauté, qu'une seule naissance illégitime.

De même que les baptêmes, les mariages ne se célébraient pas publiquement ; la première union fut bénie par M. d'Artis, le 3 mai 1723, dans la maison de M. R. Jackson, résident d'Angleterre [2]. Vingt ans plus tard, le pasteur ouvrait le registre des mariages par cette touchante inscription que nous reproduisons :

[1] Une note manuscrite de F. d'Artis, placée à la première page du registre des baptêmes, fait connaître que, jusqu'en 1741, il n'y a eu « aucun registre particulier de baptême et d'enterrement comme ceux que nous formons présentement sous le bon plaisir du Seigneur ».

[2] Nombreuses furent les familles réfugiées qui s'allièrent avec les familles suédoises. C'est ainsi que nous relevons sur les registres les noms de Mesdames Wilde, née Boneau ; Marie Leistar, née Lafontaine ; De Petersen, née Bedoire.

« En vertu d'un Rescript de Sa Majesté en date du 7 août de la présente année 1744, dont copie a été communiquée, autorisant M. Frédéric Bedoire d'épouser sa cousine germaine, Mlle Charlotte Bedoire, ont été publiées les annonces dans l'Eglise française réformée de Stockholm, entre M. Frédéric Bedoire et Mlle Charlotte Bedoire, les dimanches 26 août, 2 septembre et 9 septembre. — Et le mardi 11 septembre, dans la maison des héritiers de feu M. François Bedoire, M. d'Artis, pasteur, a béni le mariage entre M. Frédéric Bedoire et Mlle Charlotte Bedoire.

» Comme par la grâce du Seigneur c'est le premier mariage qui a été béni dans notre Eglise depuis la liberté qui nous a été accordée, le pasteur et le troupeau, lorsque les premières annonces ont été publiées, ont fait à Dieu des vœux très ardents pour qu'il répande sur ces deux époux les bénédictions qu'il a réservées aux aînés des enfants de sa maison. Amen. »

Deux ans auparavant le fidèle pasteur avait ouvert le registre mortuaire de l'Eglise française de Stockholm. Sur la terre étrangère les réfugiés furent assurés de trouver le repos de la tombe. Ils pouvaient le désirer en se souvenant de la cruauté de cette persécution qui avait frappé leurs pères jusque dans la mort.

Les réfugiés songeaient avec horreur à cette déclaration, obtenue par les ardentes prières du clergé, dont Jurieu a pu dire que « jamais l'enfer n'a rien produit de plus horrible ». Le 29 avril 1686 Louis XIV ordonna que lorsque les protestants nouvellement convertis refuseraient à l'article de la mort de recevoir les sacrements de l'Eglise, le procès serait fait à leurs cadavres qui seraient traînés sur la claie et jetés à la voirie.

Tristes souvenirs que les réfugiés pouvaient évoquer en bénissant Dieu, de leur épargner dans l'agonie la terreur de cette insulte sans nom. En Suède leurs corps purent reposer en paix, car toute liberté leur fut laissée de choisir le lieu de leur sépulture.

Le registre mortuaire ne s'ouvre qu'avec l'année 1742, mais à cette époque l'Eglise avait perdu depuis 1723 cinquante-trois de ses membres dont le pasteur nous a conservé les noms [1]. Voici la première inscription du registre : « Le jeudi 15 avril 1742, dans le cimetière de l'église parochiale de Saint-Jacques on a enterré dans l'espérance d'une heureuse résurrection le corps de feu Anne Houssel, décédée le 12 du même mois. »

Telle fut la formule employée, sauf de légères variantes, pour la constatation des décès. Les tombes des réfugiés furent creusées dans tous les cimetières de la ville mais particulièrement dans celui de Sainte-Marie-Magdeleine, au faubourg du Sud. C'était là que se trouvait le caveau de la famille Bedoire, l'une des plus considérables du Refuge suédois, celui de la famille de Ron était dans le cimetière de l'église Sainte-Marie. Des caveaux furent même concédés dans des églises ; à Saint-Nicolas on remarquait le tombeau de la famille Bonneau. Une inscription du registre nous apprend que « Jean-Louis Bouck, âgé de quatorze mois, décédé le 30 de janvier 1764, a été enterré dans l'église de Kongs-Holm le 3e de février ».

[1] On y relève les noms suivants : Honoré Boneau, 1723; Pierre du Mont, 1723 ; François Roussel, 1728 ; Bedoire, 1734; Mallet, 1734; Jean Garin, dict Poitevin, 1736; Merle, 1742; Du Roveroy.

Jean de Rouveray, mort le 30 mai 1776, âgé de quatre-vingt-neuf ans, est enterré le 4 juin dans son tombeau de Sainte-Marie, par un prêtre suédois, pasteur de Riddarholm, en présence du pasteur de l'Eglise française.

Le chevalier François Beylon fut enterré à Riddarholm.

On ne peut parcourir, sans une émotion attristée, les registres funèbres, dernier vestige de l'existence terrestre du grand nombre, mais cette émotion grandit lorsque les noms inscrits sont ceux de ces réfugiés qui sacrifièrent une patrie comme la France, pour sauver la liberté de leur conscience. Pas un de ces noms de la période héroïque qui ne dise un grand dévouement accompli dont le secret est au ciel.

Les annotations sont brèves, une date, un lieu de naissance, parfois la cause de la maladie. L'Eglise avait soin de ses pauvres, car dans cette longue période on ne constate qu'un seul décès de réformé à l'hôpital du Sabbatsberg.

De tous les pasteurs au service de l'Eglise française de Stockholm un seul mourut en Suède, ce fut le vénérable M. d'Artis. Voici la note du registre :

« Le jeudi 17 mars 1748, au cimetière de l'Eglise allemande a été enterré, dans l'espérance d'une heureuse résurrection, le corps de Frédéric-Charles d'Artis, pasteur de l'Eglise françoise et angloise, décédé le 13 du même mois [1]. »

[1] Plusieurs des descendants du vénérable pasteur d'Artis s'établirent en Suède et y moururent. Guillaume, † 8 mai 1750 ; Jeanne, † 13 avril 1756 ; Anne-Marie, † 9 mars 1773 ; Sara, † 31 janvier 1804.

Dans ces registres, où la mort a inscrit ses victoires, tout apparaît calme et triste. Rien ne trouble la monotonie de la liste séculaire des décès des membres de l'Eglise, sinon deux inscriptions qui révèlent deux sombres tragédies terminées par l'assassinat et le suicide. Nous les copions textuellement :

Antoine, décédé le 13 juillet 1754 à l'auberge du Pélican, où il a été trouvé percé de deux balles, sans qu'on ait pu s'assurer de l'auteur de ce meurtre. Après les perquisitions ordinaires, ledit Antoine a été enterré au cimetière de l'église Sainte-Catherine, la justice en ayant accordé la permission.

Et un siècle plus tard :

Mademoiselle X..., de Berlin, membre de l'Eglise réformée françoise de Stockholm et institutrice en cette ville, s'est, par suite d'un accès soudain de délire et de folie, précipitée dans l'eau au-dessous du Pont du Nord, le 2 décembre 1856, de grand matin. Comme le froid était intense et le courant rapide, on n'a pas encore pu retrouver son corps [1].

Les réfugiés, pour l'entretien du culte comme pour les œuvres de charité, ne pouvaient faire appel qu'à la générosité des fidèles. Ils n'avaient pas reculé devant de grands sacrifices pour la construction du temple, ils surent les maintenir pour assurer l'existence de l'Eglise. La charité, ce premier devoir du chrétien, était largement pratiquée, car trop nombreuses étaient les familles contraintes par la misère à faire appel

[1] On relève sur les registres la mention des funérailles de M. L. de Wismes, envoyé extraordinaire de S. M. Britannique, mort le 3 septembre 1776; celles des peintres Lucas von Breda, mort le 20 juin 1799, et de Frédéric von Breda, mort le 27 septembre 1835.

à « l'ancien de quartier ». Aussi pouvons-nous lire sur le registre, à la date de 1734, ces simples paroles qui révèlent les difficultés du moment : « La boëte des pauvres est surchargée. » Il fallait subvenir aussi aux besoins des nombreux passants venus de France ou des colonies françaises d'Allemagne, de Hollande et d'Angleterre, qui faisaient appel à la charité de leurs frères établis en Suède.

Dans maintes circonstances l'Eglise était appelée à donner des marques de sa sympathie à de grandes infortunes. Lorsque la nouvelle de l'incendie qui détruisit, en octobre 1728, le temple français de Copenhague, fut connue à Stockholm, le Consistoire décida que, par ses soins, une collecte serait faite à domicile en faveur des victimes. Quelques mois plus tard il faisait remettre une forte somme au pasteur Arnell, de l'Eglise luthérienne française, pour les victimes d'un autre incendie qui avait ravagé le faubourg du Nord à Stockholm. (Mai 1729.)

Nous ne saurions relever ici toutes les marques d'une charité qui s'inspirait des sentiments les plus élevés ; qu'il nous suffise de dire qu'elle ne trouvait que de trop nombreuses occasions de s'exercer [1].

Pour subvenir à de si nombreuses dépenses, les anciens, plus spécialement chargés de la distribution des charités de l'Eglise, avaient à leur disposition les ressources qui provenaient des dons des fidèles [2]. Nom-

[1] Lors de la disette de 1757 le Consistoire se rendit acquéreur d'une grande quantité « de farine de seigle » qu'il mit à la disposition des pauvres de l'Eglise.

[2] Je relève ce fait curieux qu'en 1759 le Consistoire, disposant d'une

breux et importants furent les legs faits en faveur des pauvres ou pour le maintien de l'Eglise. A plusieurs reprises le Consistoire put recevoir de la part des réfugiés des sommes d'une certaine importance, moyennant une rente viagère à servir aux donateurs. Les victimes de la persécution, seuls, loin de la France, voulaient léguer à leur Eglise ce qu'ils avaient pu sauver de leur modeste avoir.

C'était à ce sentiment qu'obéissait M^me^ E. Coffey en prenant les dispositions testamentaires suivantes : « MM. les anciens joindront les intérêts au capital afin de le grossir tous les ans, mon intention étant que si, par malheur, notre petite assemblée diminue avec le temps, comme il n'y a que trop l'apparence, jusqu'au point de ne pouvoir subvenir à l'entretien du ministre, on pourra alors, quoiqu'avec ménagement, employer une partie de ses intérêts ou même le tout s'il le faut pour y suppléer, mais quant au capital il ne sera jamais permis d'y toucher. »

Non moins touchante la pensée de M^lle^ S. Thérèse du Vivier qui chargeait son exécuteur testamentaire, M. Lefébure, de verser au Consistoire la somme de 200 dalers par année « pour une chambre, disait-elle, de laquelle jouiront les Dames ou Demoiselles françoises réformées qui viennent à Stockholm pour communier sans y avoir d'azyle, ou celles qui, étant dans les mêmes circonstances, viennent à y tomber malades » (29 mars

certaine somme, prit 50 billets à la loterie du Comptoir d'Etat devant donner 4 1/2 0/0, remboursables en dix ans et pouvant sortir avec primes, heureux placement qui dès l'année suivante produisait 1 800 dalers de bénéfice.

1751). Telle fut l'origine d'une institution modeste dont nous avons déjà parlé en signalant les services qu'elle rendit aux réfugiées.

Isolés de la France, voyant leur nombre diminuer d'année en année, les réfugiés luttèrent longtemps pour prévenir la ruine d'une Eglise à laquelle ils étaient attachés par tant de liens. Si cette noble résistance se prolongea, la forte organisation ecclésiastique de la petite communauté ne fut pas étrangère à ce résultat. Héritiers des mœurs sévères de ceux qui avaient tout quitté pour suivre le Christ, les descendants de la première génération du Refuge continuèrent leur œuvre jusqu'au jour où ils comprirent que de ce grand passé il ne restait plus qu'un souvenir, et que des temps nouveaux appelaient une nouvelle organisation de l'Eglise réformée française de Stockholm.

# CHAPITRE VIII

## RÉORGANISATION DE L'ÉGLISE

Le 28 août 1819, quelques chefs de famille se réunissaient à la maison pastorale, et après avoir pris connaissance des ressources financières de la communauté, décidaient la reprise des services religieux abandonnés depuis de si longues années [1]. C'était à la généreuse initiative de M. Giron qu'était due cette mesure qui inaugurait une nouvelle période de l'histoire de l'Eglise réformée française. M. Giron, originaire de Genève, était vênu se fixer à Stockholm, où il fonda un commerce important de joaillerie, et gagna l'estime de tous par la droiture de son caractère et le sérieux de sa vie. Il devait se montrer, pendant près de quarante années, le défenseur zélé des intérêts de l'Eglise et n'épargner ni ses soins, ni sa peine pour assurer la réorganisation des services religieux. Il accepta, pour les remplir avec le plus grand zèle, les fonctions de diacre, et sous son active impulsion le temple ne tarda pas à ouvrir ses portes depuis si longtemps fermées[2]. MM. de Ron et

[1] L'Eglise possédait, au 6 octobre 1819, 16 000 rixdalers (environ 28 000 francs).

[2] M. Giron a laissé une notice manuscrite sur l'origine et l'établissement de l'Eglise réformée française de Stockholm, que nous avons

Mazer[1] furent nommés anciens ; David Laurent devint le chantre de la paroisse ; un lecteur, un organiste et un concierge furent ajoutés au personnel de l'Eglise.

Mais quand les réfugiés voulurent se compter, ils purent constater avec tristesse les vides nombreux qui s'étaient produits dans leurs rangs : à peine si leur nombre s'élevait à une quarantaine, même en y comprenant les membres du corps diplomatique. De plus en plus ils se confondaient avec la nation qui les avait si généreusement accueillis, et, sans la faveur marquée dont la langue française était l'objet en Suède, la petite Eglise ne se fût jamais relevée de ses ruines.

Du jour, en effet, où une prédication vivante se fit de nouveau entendre, nombreux furent ceux qui se rendirent au temple et formèrent un auditoire dont l'intelligence et la sympathie étaient faites pour soutenir et entraîner un orateur.

M. Giron avait fait d'actives démarches à Genève, où il avait conservé de nombreuses relations, pour obtenir du Consistoire de cette ville un pasteur qui, par sa piété comme par son activité, se montrât à la hauteur de la tâche. Du reste, la petite communauté s'imposait de réels sacrifices dans ce but, offrant au

souvent consultée, grâce à l'obligeance de son fils, M. Emile Giron, qui a remplacé son vénérable père dans le Consistoire de l'Eglise. Le récit de M. Giron s'arrête à l'année 1853 et forme un cahier d'environ soixante pages.

[1] M. J. de Ron, né le 2 janvier 1739, mourut le 26 février 1818, il avait été nommé ancien pendant le ministère de M. Catteau, le 12 décembre 1784, et en 1791 les affaires financières de l'Eglise lui avaient été confiées. M. Pierre Mazer, né à Alais le 16 mars 1761, mourut à Milan le 12 avril 1829.

pasteur un traitement de 1 200 rixdalers de banque (environ 2 500 fr.), la jouissance de la maison pastorale et une importante indemnité pour ses frais de voyage.

Le Consistoire de Genève désigna M. Jean-Léonard de Fernex pour occuper le poste de Stockholm, et le 25 septembre 1820 le culte fut célébré de nouveau dans le temple. M. de Fernex fut accueilli avec joie; sa prédication élevée, toujours intéressante, attirait les auditeurs; aussi dès le 14 novembre 1820, répondant au consistoire de Genève, M. Giron pouvait-il écrire : « M. de Fernex remplit tous nos vœux et nous espérons que, sous la conduite d'un tel pasteur, il nous sera facile de travailler avec ardeur à l'œuvre du Seigneur. »

Le zèle des membres de l'Eglise s'affirma en diverses circonstances par des marques de générosité dont le souvenir ne saurait se perdre. M. Mazer abandonna la somme importante qu'il avait avancée pour le voyage de M. de Fernex et s'occupa si activement des travaux de réparation du presbytère que le pasteur le remercia publiquement « de ses soins et de son zèle infatigable ». Ce fut à cette époque que M. Giron offrit à l'Eglise les beaux exemplaires de la Bible et de la Liturgie de Genève qui servent encore dans le culte public[1].

C'était sous d'heureux auspices que s'ouvrait cette

[1] Cette même année la composition du Consistoire se trouva modifiée par suite de la démission de M. de Ron, qui fut nommé, en récompense de ses longs et fidèles services, « ancien inamovible » ; mais un de ses fils lui succéda dans sa charge. M. Erskine, Anglais d'origine, entra à cette même époque comme ancien dans le Consistoire.

nouvelle période de l'histoire de la petite communauté de Stockholm, qui n'avait plus à redouter les luttes et les difficultés du passé.

Ce n'était pas, en effet, sous le règne de Charles-Jean que les réformés français pouvaient redouter de voir des entraves mises à la liberté de leur culte. Le roi de Suède n'oubliait pas qu'il appartenait par ses ancêtres à l'illustre race des huguenots de France. Dans ce Béarn où il était né, la vie des protestants depuis plus d'un siècle n'avait été qu'une longue persécution. Pour rendre à Dieu le culte et l'adoration, ils avaient dû souffrir et combattre. Bernadotte pouvait se souvenir de ces humbles pasteurs du Désert qui, au mépris de leur vie, conservant l'enseignement de la pure Parole de Dieu, avaient formé sa jeune âme à la connaissance de la vérité chrétienne. Il avait rappelé, du reste, dans une occasion solennelle, cette instruction des premiers jours de sa vie, et s'il accepta la confession de foi de sa nouvelle patrie, il n'éloigna pas cependant de son esprit ces grands souvenirs. La petite Eglise française de Stockholm ne pouvait donc trouver en lui qu'une protection éclairée, protection que les rois de sa race lui ont toujours conservée et dont elle a toujours su apprécier le prix. Le sous-secrétaire d'Etat pour les affaires ecclésiastiques fit demander au Consistoire s'il désirait voir M. de Fernex investi de sa charge en vertu d'une autorisation royale. Les anciens déclinèrent l'offre mais en marquant leur reconnais-

M. Peyron, descendant d'une famille qui avait quitté la France pour cause de religion et qui, établie en Suède, y avait rapidement conquis une situation élevée, entra dans le diaconat de l'Eglise.

sance; toutefois, sur la demande du gouvernement, ils délivrèrent au pasteur un certificat en bonne règle[1].

Malheureusement son utilité ne devait pas être de longue durée, car, deux ans plus tard, le 8 décembre 1822, M. de Fernex donnait sa démission. Le Consistoire comprit dès cette époque les difficultés qu'il rencontrerait pour assurer les services religieux de l'Eglise.

Si la modicité du traitement ne permettait pas d'espérer qu'un pasteur marié pût s'établir, pour longtemps, dans une ville aussi importante que Stockholm, d'un autre côté l'activité pastorale était limitée d'une manière si étroite, par le petit nombre des fidèles, qu'il était difficile de croire qu'un pasteur pût consacrer ses forces à un ministère aussi spécial que celui de la prédication.

L'Eglise réformée hollandaise se trouvant dans une situation semblable, il fut permis de penser que, s'il était possible de trouver un pasteur, également maître des deux langues, non seulement le champ de son activité se trouverait agrandi, mais qu'on pourrait augmenter des honoraires dont chacun reconnaissait l'insuffisance.

Des pourparlers s'engagèrent, à cet effet, entre les membres des deux Eglises après le départ de M. de Fernex et on fut unanime à reconnaître que rien n'était

[1] Voici le texte de ce certificat :

« Nous, membres du Consistoire de l'Eglise française réformée, certifions que M. Jean-Léonard de Fernex, consacré au saint Ministère par l'Académie de Genève, a été reconnu par nous comme pasteur de notre Eglise, en foi de quoi nous lui délivrons ce présent certificat revêtu de notre signature.

» Stockholm, 21 octobre 1820. »

plus désirable. M. Giron insistait surtout, car il comprenait parfaitement que ce serait le seul moyen d'avoir un pasteur résolu à se fixer en Suède. Dans la séance du 18 décembre 1824, il fut décidé qu'on demanderait à M. Gauthey, que présentait alors M. Van Brienen, s'il se sentait capable de prêcher dans les deux langues comme aussi de diriger les intérêts religieux des deux communautés ; malheureusement M. Gauthey ne put accepter [1]. Ce fut un de ses condisciples à la Faculté de Lausanne qui se rendit à Stockholm. M. Secrétan appartenait à cette jeune école dont Vinet allait devenir le maître respecté. Son talent original et souple, ses idées généreuses devaient lui concilier l'affection de ses auditeurs. Son séjour en Suède ne fut malheureusement que de courte durée, car, arrivé dans l'automne de 1825, il quittait Stockholm dès l'année suivante. L'appel que lui avait adressé l'Eglise française de la Haye justifiait ce départ. Par son importance et la considération dont elle jouissait, cette communauté, en effet, offrait au jeune pasteur un avenir que ne pouvait lui assurer celle de Stockholm.

M. Secrétan avait promis que son départ ne serait pas préjudiciable aux intérêts de l'Eglise et qu'il trouverait un remplaçant. Le départ de ce prédicateur de

[1] Le service devait se faire tous les quinze jours dans chaque temple avec alternance lors des grandes fêtes. La communauté hollandaise avait en outre stipulé « que l'on n'offrirait rien au pasteur pour les actes de son ministère ». C'est à partir de cette époque que le culte français ne fut plus célébré que du premier dimanche d'octobre à la Pentecôte. Avec le retour des beaux jours la petite colonie réfugiée, comme les auditeurs habituels du service français, quittait Stockholm pour les campagnes de la Suède.

mérite fut regretté de tous ceux qui l'avaient entendu, à l'église française comme à l'église hollandaise, où il avait donné, pendant tout l'hiver de 1825-26, des prédications mensuelles.

Son successeur, M. Bauty, arrivait de Lausanne sous l'impression de ce grand mouvement religieux qui marqua les premières années du siècle. La pensée théologique, si longtemps captive, affirmait sa liberté, en même temps que la vie religieuse se manifestait par une ardeur généreuse pour le succès des œuvres chrétiennes.

On s'éloignait tous les jours plus de cette vague sentimentalité, legs des doutes et des aspirations du déisme du XVIIIe siècle, pour se rallier à une intelligence plus ferme et à une pratique plus réelle des devoirs de la vie chrétienne.

La prédication avait subi l'influence de ces conceptions nouvelles et était sortie du cercle étroit où elle se mouvait depuis si longtemps. Trop intellectuelle, demeurant dans des généralités dogmatiques et morales, elle n'avait pas su, par des appels incisifs et énergiques, réveiller les consciences.

M. Bauty, qui arriva à Stockholm à la fin de 1826, semble avoir étonné les auditeurs habituels de l'Eglise française. « Ses opinions, écrit M. Giron, avaient une forte teinte de méthodisme. » C'était là, en effet, le mot bizarre par lequel on qualifiait cette évolution des idées religieuses, mot pris trop souvent en mauvaise part et synonyme, aux yeux d'un grand nombre, d'étroitesse dogmatique et sectaire. Dans l'ardeur des premiers mouvements, dans l'élan qui accompagne les

révolutions, les bornes sont franchies comme sont oubliées aussi des traditions dignes de tous les respects. De là ces critiques sévères qui frappent les novateurs ; seul le temps, par le calme qu'il fait descendre dans les esprits, permet la juste appréciation de ces évolutions sociales et religieuses [1].

La place de cet honorable pasteur était plutôt dans ce canton de Vaud auquel l'attachaient les liens les plus étroits et où il devait exercer une si grande influence.

Peu après son départ, la situation de l'Eglise parut menacée, car on put craindre un moment de voir la petite fortune qu'elle possédait disparaître dans un sinistre financier. La liquidation de l'affaire, les pertes subies, la difficulté de nouveaux placements entraînèrent la fermeture du temple pendant quatre années. L'intérim ne cessa qu'à la fin de 1834, époque à laquelle arriva le pasteur Leuthold, élève, comme ses prédécesseurs, de l'Académie de Lausanne. En présence du nombre toujours plus restreint des fidèles, dans l'impossibilité d'avoir pour une si faible communauté deux corps ecclésiastiques distincts, consistoire et diaconat, les membres de l'Eglise décidèrent de confier la direction des intérêts religieux du troupeau à un conseil de trois membres que présiderait le pasteur.

[1] Ce fut pendant le ministère de M. Bauty que le Consistoire, considérant « que les psaumes de la version de Marot et de Bèze, encore en usage dans l'Eglise, devenaient de plus en plus inintelligibles », leur substitua les psaumes de la nouvelle version. — Si insignifiants que puissent paraître de pareils événements, ils n'en marquent pas moins un changement dans l'état des esprits et il importe de les signaler.

MM. Giron, Cabanis et de la Grange furent désignés pour occuper ces fonctions. L'Eglise ne devait pas conserver longtemps M. Leuthold, qui avait su se créer, par le sérieux de son esprit, les plus sympathiques relations à Stockholm et qui était honoré de l'amitié de l'illustre Berzelius. A la fin de 1837 il donna sa démission qui fut acceptée avec regret. Le poste de l'Eglise française de Friedrichsdorf lui fut offert et il se consacra à cette communauté qui, malgré les siècles, conservait fidèlement les traditions de la France[1].

Le Consistoire adressa vocation le 21 avril 1838 à M. Krayenbuhl, que recommandaient à la fois M. Leuthold et M. Van Brienen.

M. Giron fut chargé de lui écrire au nom du Consistoire pour lui faire connaître les services que l'Eglise réclamait de son futur pasteur, et dans quel esprit elle comptait l'accueillir.

« Vous serez le bienvenu, disait-il, au milieu de nous comme un ministre de paix et de salut. Vous serez le bienvenu comme un bon ami. »

M. Giron lui recommandait affectueusement de ne pas suivre les errements de son prédécesseur, dont la prédication trop méthodiste n'avait pas été appréciée de l'auditoire de Stockholm. « Comme il faut qu'un médecin se règle d'après la constitution et suivant le goût du malade, écrivait-il, supposez-vous le médecin et nous les malades auxquels vous êtes appelé à admi-

[1] M. Leuthold sut gagner l'estime et l'affection de ses nouveaux paroissiens et fut chargé par le prince régnant de l'instruction religieuse du prince héritier. En 1850 il fut élevé à la dignité de conseiller ecclésiastique.

nistrer des médicaments amers dans lesquels vous devez mêler de la douceur, afin de les faire passer sans répugnance. Voilà, Monsieur, à peu près notre état. »

Les années qui suivirent la fin des grandes guerres de l'Empire avaient été marquées par un réveil religieux dont la prédication avait subi les premiers effets. A l'exposition didactique des vérités chrétiennes, aux images et aux périodes des discours écrits sous l'influence des idées du XVIII[e] siècle, avait succédé une prédication biblique dans le fond et personnelle dans les appels.

Son danger était, non dans sa fidélité à l'enseignement scripturaire, mais dans son rigorisme dogmatique. Elle se rattachait par ses origines à ce XVI[e] siècle où les hommes étaient si grands et supportaient sans crainte les déductions les plus rigoureuses de la logique de l'école. La dureté des temps et la cruauté des politiques laissaient leurs âmes tranquilles devant les plus terribles menaces des prédicateurs. Ils ne trouvaient point étranges les perspectives des vengeances divines, quand autour d'eux ils n'entendaient parler que de luttes et de massacres. Mais ces temps n'étaient plus et l'exagération de cette prédication, où apparaissaient sans cesse l'enfer et ses supplices, Dieu et ses éternelles colères, éloignait plus qu'elle n'attirait les âmes.

C'était sous l'impression de ces sentiments que M. Giron écrivait à M. Krayenbuhl : « Nous pensons qu'un prédicateur, par un excès de zèle, fait souvent tort à sa cause par trop de sévérité; qu'il tienne compte aux hommes de leur peu de charité, cela les encouragera à mieux faire, à se perfectionner; qu'il ne vienne pas d'un ton aigre nous censurer, nous tancer, nous

faire voir constamment un Dieu vengeur, la damnation; qu'il sème plutôt quelques fleurs sur des sujets si sérieux. »

Quel est le but de la prédication? disait-il encore, « rendre la religion aimable, en instruisant les hommes dans la vraie croyance. » M. Giron faisait remarquer qu'une prédication sérieuse trouverait sa récompense à Stockholm. « De tout temps, disait-il, l'Eglise a été fréquentée par les classes élevées de la société, même par l'archevêque et souvent par le ministre des affaires ecclésiastiques; la langue française, ajoutait-il, est bien répandue en Suède, aussi vient-on volontiers entendre un discours dans cette langue. Vous pourrez supposer que c'est par pure curiosité; un prédicateur peut la mettre à profit, s'il en est ainsi, en rendant ses discours tellement agréables que le goût suivra la curiosité et de là surgira la dévotion[1]. »

M. Krayenbuhl devait se montrer digne de la belle tâche qui lui était confiée. Il quitta la Suisse en août 1838 et arriva à Stockholm le 10 septembre suivant. Sa distinction et sa bienveillance lui gagnèrent bientôt de nombreux amis. Sa prédication sérieuse et fidèle, où vivaient les préoccupations de sa conscience, fut appréciée de tous et dans plusieurs circonstances les places manquèrent dans le petit temple.

« Il prêchait souvent, écrit M. Giron, en véritable apôtre, intimement persuadé de la vérité, de la sainteté de l'Evangile, croyance qui l'élevait parfois à une haute éloquence. »

L'Eglise ne négligea rien pour s'attacher un pasteur

[1] Lettre du 24 avril 1838.

dont elle savait le dévouement; aussi M. Krayenbuhl devait-il exercer un long et fidèle ministère en Suède. Appartenant à l'Eglise nationale du canton de Vaud, il fut rappelé en 1844 par le gouvernement de son pays, afin de faire son temps obligé de vicariat.

M. Krayenbuhl quitta la Suède accompagné des vœux et des sympathies de l'Eglise qu'il édifiait depuis plusieurs années. Le service, suspendu par le fait de cette absence, ne fut repris que deux années plus tard. Le pasteur de Stockholm devint suffragant à Lignerolles, au moment où les événements les plus graves agitaient la Suisse. Si le Sonderbund avait déchaîné la guerre civile, les allures autoritaires de l'Etat provoquèrent dans le canton de Vaud une crise religieuse dont les conséquences se poursuivent encore.

Sur le refus d'un grand nombre de pasteurs de lire du haut de la chaire une proclamation du Conseil d'Etat, quarante-trois d'entre eux avaient été frappés de diverses peines. Réunis en assemblée plénière à Lausanne, les 11 et 12 novembre 1845, après une longue et émouvante discussion, protestant contre l'ingérence du pouvoir civil dans le domaine religieux, cent huit pasteurs et quarante suffragants adressèrent au Conseil d'Etat leur démission.

Pleins de confiance en Dieu, alors même qu'à vues humaines ils sacrifiaient leur avenir, ils accomplirent simplement et fidèlement leur devoir. Parmi eux se trouvait le jeune suffragant de Lignerolles, qui, immédiatement frappé, se trouva mis en disponibilité[1].

[1] J. Cart, *Histoire du mouvement religieux dans le canton de Vaud*, VI, 176.

L'année suivante, il retournait à Stockholm, où ses amis l'accueillaient, ainsi que sa jeune femme, par de nombreux témoignages d'affection.

Mais les fonctions du pasteur prenaient chaque jour moins d'importance et toute son activité devait se concentrer sur la prédication, toujours plus goûtée du public suédois. Dans un ministère de onze années, en effet, le pasteur n'avait eu à faire entrer dans l'Eglise que trois catéchumènes.

La petite communauté avait pu espérer un moment recevoir un nouveau lustre par la protection que semblait devoir lui accorder la princesse Louise des Pays-Bas, devenue princesse royale de Suède par son mariage avec le prince héritier. Elle appartenait, en effet, à cette famille d'Orange dont le nom est fameux dans l'histoire, et qui a donné à la Réforme d'illustres défenseurs. Le premier protecteur de l'Eglise française de Stockholm avait été ce grand roi Guillaume III d'Orange, dont le courage et l'héroïsme avaient sauvé l'Angleterre de la domination papale. Aussi était-ce un singulier honneur et une rencontre touchante pour l'Eglise que de pouvoir espérer compter au nombre de ses membres l'héritière d'un si grand nom.

Peu après l'arrivée de la princesse à Stockholm, le pasteur sollicitait une audience, afin d'offrir de la part de l'Eglise une place réservée à l'épouse du prince royal, la priant de la vouloir bien choisir elle-même. Elle assura vouloir se contenter de celle qui lui serait offerte, et, sur les instances du Consistoire qui lui fit présenter un plan de l'église, elle désigna le banc qui se trouvait à droite de la chaire.

Le Consistoire y fit faire les changements que l'on jugea utiles pour l'agrément de la princesse, changements qui n'enlevèrent pas au modeste temple sa simplicité huguenote. Elle suivit à maintes reprises le culte français pendant l'hiver de 1851. Mais au moment des fêtes de Pâques, elle prit la communion avec la famille royale dans la chapelle du château, se séparant ainsi de l'Eglise réformée. La princesse continua cependant à fréquenter le culte, et, devenue reine de Suède, elle s'y rendit encore avec la princesse sa fille.

L'année 1851 vit la fin du ministère de M. Krayenbuhl à Stockholm. Le Consistoire reçut avec tristesse, dans sa séance du 14 juin, la confirmation officielle d'une nouvelle déjà connue de tous. On ne pensa pas à faire revenir le pasteur sur une détermination qui avait été prise avec sérieux, mais on regretta le départ de celui qui avait su se concilier l'estime et l'affection de tous. Du reste M. Krayenbuhl avait plus que rempli les conditions du contrat qui l'unissait à l'Eglise, et celle-ci le remercia de la manière la plus large et la plus généreuse.

Une douloureuse épreuve frappa le pasteur au moment où il se séparait de l'Eglise qu'il avait servie si fidèlement pendant onze années.

Il vit mourir une charmante enfant de trois ans; ainsi le dernier service qu'il célébra dans le temple, entouré de ses paroissiens, accourus pour lui donner un témoignage de sympathie et d'affection, fut celui des funérailles de cette petite fille, dont les restes mortels reposèrent dans le caveau d'une famille amie, à l'ombre de la vieille église de Saint-Jacques.

Quelques jours plus tard, M. Krayenbuhl partait pour Copenhague, appelé par l'Eglise française à laquelle il devait se consacrer pendant de longues années, et où il exerce encore un ministère de fidélité et de dévouement[1].

[1] Le vénérable pasteur nous écrivait : « Après trente-deux années de ministère, me voici encore étonné, ému, reconnaissant de l'infinie bonté de Dieu. Le 24 juillet dernier, j'ai accompli ma soixante-quinzième année. » (Lettre du 15 novembre 1883). Depuis, huit années se sont écoulées et M. Krayenbuhl est toujours le fidèle pasteur de la paroisse française de Copenhague.

# CHAPITRE IX

## L'ÉGLISE DANS LA PÉRIODE ACTUELLE

Au moment où M. Krayenbuhl quitta Stockholm, l'Eglise française ne comptait plus que vingt-huit membres. La mort et de nombreux départs avaient éclairci les rangs de la petite communauté, menacée surtout dans son existence par la disparition rapide des familles d'origine française devenues suédoises par les alliances. Cependant l'Eglise ne devait pas disparaître, la preuve en fut donnée, une fois de plus, après l'arrivée de M. Trottet, qui remplaça M. Krayenbuhl.

M. Trottet, originaire de la Tour de Peilz, dans le canton de Vaud, n'avait commencé ses études que tardivement, mais il les avait faites avec un sérieux et une distinction dont son premier travail académique donna la mesure. Ce fut à l'unanimité que la place de pasteur lui fut offerte par le Consistoire qui comprit la valeur de recommandations que tout justifiait[1].

[1] Dans sa séance du 18 avril 1852, le Consistoire avait pensé à appeler M. le pasteur Sumichrast, mais il dut renoncer à ce projet, car les revenus de l'Eglise étaient trop peu considérables pour assurer une position indépendante à un pasteur marié. Les revenus ne dépassaient pas en effet la somme de 2 250 rixd.

M. Trottet arriva en Suède à la fin d'octobre 1852; quelques mois plus tard le temple n'était plus assez vaste pour recevoir les nombreux auditeurs jaloux de suivre les enseignements d'un penseur aussi distingué. Si grand fut leur empressement, que le Consistoire décida la construction de deux galeries qui, placées à la droite comme à la gauche de l'entrée du temple, permirent de créer de nouvelles places qui furent immédiatement occupées.

L'habitude du langage philosophique donnait à la prédication de M. Trottet des allures sévères, sans rien lui enlever de sa force et de son éloquence. Pour ce prédicateur, le christianisme était la religion de l'esprit dans ce qu'il a de plus pur, et tout dans sa parole montrait que la religion du Christ réalisait l'idéal absolu de l'humanité. Mais à des pensées si élevées il savait rattacher les observations pénétrantes d'un moraliste qui a fait de l'homme un sujet d'étude par excellence.

Nul ne comprenait mieux les besoins de la prédication contemporaine. « Nos temps, écrivait-il, demandent d'une voix forte et douloureuse que s'accomplisse dans la chaire chrétienne la transformation qui s'est opérée dans tous les domaines où s'exerce l'activité de l'esprit humain. Le monde des anciennes formes a partout volé en éclats, partout l'homme se juge digne d'obtenir audience de l'homme[1]. »

M. Trottet appartenait à cette école de Vinet, mais en la dépassant, qui avait brisé les anciens cadres de

[1] *Revue de théologie de Strasbourg*, VIII, 117.

l'orthodoxie pour permettre à la vie chétienne de pénétrer plus profondément la société moderne. Aussi sa parole, dédaigneuse du convenu, avait-elle souvent les plus belles hardiesses, car elle délaissait les sentiers battus pour se frayer de nouvelles voies. Comme il croyait à la puissance de la vie, sa prédication était vivante et nul ne l'écoutait sans être troublé par un enseignement si chrétien et pourtant si nouveau.

Du reste, l'écho de cette parole puissante dépassait l'auditoire de Stockholm. La publication des premiers discours de M. Trottet fut signalée par un maître « comme un fait nouveau et très digne d'attention dans l'histoire de la théologie. Ces sermons, disait M. Scherer, marquent dans la prédication protestante un changement correspondant à l'évolution qui s'accomplit dans la foi évangélique [1]. »

Aux dons éminents de l'orateur, M. Trottet unissait les qualités qui font l'organisateur. Justement préoccupé de l'avenir d'une Eglise qui était menacée dans son existence par suite des difficultés inhérentes à sa situation même, il voulut par de sages dispositions prévenir le danger qui était à redouter.

La communauté française, jusqu'à cette époque, avait été régie moins par des règlements que par des usages, aussi pouvait-on dire que cette société religieuse n'avait en réalité aucun acte constitutif. Sans doute, dans les premières années, la Confession de foi des Eglises réformées de France, comme la Discipline

[1] Les sermons de M. Trottet parurent sous ce titre : *Discours évangéliques*, Paris, 1853. M. Scherer leur consacra un remarquable article dans la *Revue de théologie*, VII, 306.

ecclésiastique avait eu force de loi, mais depuis longtemps ces vénérables documents avaient cessé d'exercer une autorité religieuse. Il s'agissait de donner à l'Eglise un règlement organique; M. Trottet se dévoua à cette tâche et y réussit.

Il comprit qu'il n'était plus possible de ressusciter un passé, dont chacun savait la grandeur, mais qui avait eu d'autres besoins et d'autres préoccupations. Comme il s'agissait de l'avenir de l'Eglise il était nécessaire d'écarter avec résolution toute mesure qui eût été marquée par un caractère exclusif.

M. Trottet s'inspira de ce sentiment lorsque le Consistoire, composé alors de MM. C. Peyron, De La Grange et Marc Giron, aborda la discussion, article par article, du projet qui allait devenir, après son adoption, le Règlement organique de l'Eglise française de Stockholm [1]. Il ne saurait être sans intérêt d'étudier, dans ses traits distinctifs, cette constitution ecclésiastique où un esprit de sage conservatisme s'unit à un esprit de vraie liberté.

La longue et belle tradition d'une Eglise qui se réclamait des martyrs et des confesseurs de la Réforme rendait inutile une confession de foi particulière. Aussi la participation au sacrement de la sainte Cène futelle regardée comme le signe distinctif de la profession de la foi. Le Consistoire estima qu'un acte aussi sérieux, accompli dans un esprit de foi et de liberté, présentait des garanties que les formulaires les plus habilement rédigés ne pourraient jamais offrir. On

[1] Ce fut le samedi 21 mai 1853 que fut adopté le Règlement et il entra en vigueur à cette même date.

faisait ainsi appel à la dignité de la conscience individuelle en supposant, et à juste titre, de la part de celui qui demandait à entrer dans l'Eglise, des sentiments religieux qui justifiaient ce désir.

Les règlements les plus larges ont pour eux la durée, car ils se prêtent plus aisément à ce mouvement qui entraîne sans cesse les hommes dans des voies nouvelles. Les constitutions les plus simples sont celles dont la revision est la moins demandée.

Le Consistoire de Stockholm resta fidèle à ces principes de bon gouvernement, car il résuma en quelques chapitres tout ce qui concernait l'Eglise. La communauté trouva dans l'*Assemblée générale*, composée « de tous les réformés mâles, mariés ou célibataires qui ont atteint l'âge de majorité, et qui participent dans l'Eglise au sacrement de la sainte Cène », la dépositaire du « pouvoir suprême », pouvoir n'ayant d'autre limite que l'existence de la communauté elle-même dont l'Assemblée générale ne peut être maîtresse [1].

Le *Consistoire*, émanation directe de l'Assemblée générale, nommé pour cinq années, fut chargé de veiller aux intérêts de l'Eglise et d'assurer la régularité des services religieux. Les diverses charges relatives à cette surveillance furent partagées entre les membres du Consistoire. Le *Pasteur*, appelé à présider l'Assemblée générale comme le Consistoire, devait faire de l'édification de son troupeau sa préoccupation constante. Par

[1] Les termes du Règlement sont formels : « Ni le Consistoire ni l'un quelconque de ses membres, ni l'Assemblée générale ne peuvent disposer des effets et papiers de la communauté de manière à détruire ou affecter d'aucune façon l'existence de l'Eglise. »

une sage mesure, il lui était interdit « d'employer pour le service divin aucun autre livre que ceux que l'Assemblée générale a admis ou admettrait à cet usage ».

Le service rendu par M. Trottet à l'Eglise était considérable, car par là son existence était assurée pour de longues années. Cependant on pouvait redouter de voir arriver les jours où cette existence même pourrait être mise en question; aussi le pasteur voulut-il prévenir une telle éventualité. Sur sa demande, un article spécial fut ajouté au Règlement organique où furent précisées toutes les démarches à faire, toutes les mesures à prendre, dans le cas où la communauté se trouverait réduite « à deux membres mâles et que par suite il ne fût plus possible d'exercer un contrôle suffisant sur la gestion des capitaux et des biens-fonds de l'Eglise ».

Le passé de l'Eglise réformée française, l'estime dont elle était entourée, le nombreux auditoire qu'elle réunissait, tout justifiait une telle préoccupation de la part de M. Trottet, qui comprenait que le temple pût se fermer, pour un temps plus ou moins long, mais non pas pour toujours. C'était dans ce sens, en effet, que les plus sages dispositions étaient prises, et grâce à elles longtemps encore existera à Stockholm une Eglise réformée française [1].

Le séjour de M. Trottet en Suède devait avoir pour résultat de montrer que l'œuvre de l'Eglise française avait pour elle les sympathies d'un auditoire éclairé, toujours fidèle à une prédication qui comprenait les besoins du temps. Du reste M. Trottet s'attachait à

[1] Voir aux Pièces justificatives le texte complet de cet important article. N° XI.

comprendre comme à suivre avec sympathie le mouvement des idées en Suède. Libéral, il avait applaudi à ce mouvement qui semblait devoir l'emporter dans la Diète et préparer une ère de liberté religieuse. Il se trouva désigné pour retracer les diverses phases de ce mémorable débat qui passionna si vivement l'opinion publique. De remarquables articles, parus dans la *Revue des Deux Mondes* et dans la *Revue chrétienne*, élucidèrent la question pour le public français [1]. Les renseignements étaient sûrs, les jugements sages et la liberté religieuse trouvait un défenseur éloquent.

Du reste, à Stockholm même, M. Trottet mit sa parole au service de cette noble cause. Pendant l'hiver de 1857, devant un immense auditoire, il entreprit de réfuter les objections élevées contre la liberté de conscience. S'inspirant de Vinet, M. Trottet mit en pleine lumière les droits de la conscience, écarta vigoureusement les prétextes spécieux invoqués par ses adversaires et prouva qu'une croyance religieuse, demandant au pouvoir sa protection, ne s'inspire pas des principes supérieurs de l'Evangile.

Il avait rendu un bel hommage au roi de Suède, en affirmant que ses efforts en faveur de la liberté religieuse lui assureraient de vrais titres à la reconnaissance de la postérité. Noble et grande leçon que celle donnée par le pasteur de cette communauté, fondée par des exilés, qui prenait avec courage la défense de ceux qui allaient être bannis de leur patrie pour cause de religion.

[1] *Revue chrétienne*, 1858, p. 410, — 1859, p. 726, — 1861, p. 517.

L'effet produit fut grand et la presse libérale suédoise tint à honneur de reproduire ces discours si virils de pensée et d'une éloquence si fière. Les adversaires ne voulurent pas accepter de discuter contradictoirement avec un homme qui savait servir, avec une telle autorité, la cause à laquelle il se dévouait et se bornèrent, dans leurs récriminations, à s'étonner qu'on eût toléré l'intervention d'un pasteur de l'Eglise réformée dans ce débat.

Les travaux de M. Trottet, sa réputation d'orateur, le désignaient pour le service d'une Eglise plus importante que celle de Stockholm. En septembre 1858, le Consistoire de l'Eglise wallonne de La Haye lui adressait une vocation qu'il crut devoir accepter.

Son départ fut attristé par une grande épreuve : M^me^ Trottet, née de Kullberg, succomba à une attaque de choléra le 5 octobre 1858. La plus affectueuse sympathie entoura M. Trottet dans des circonstances si douloureuses, et il quitta Stockholm emportant les regrets de ceux qui avaient su apprécier la force de sa pensée et la puissance de sa parole.

Quelques années plus tard, le 31 août 1862, M. Trottet mourait subitement à Genève, laissant la réputation d'un penseur distingué, mais qui malheureusement n'avait pu donner toute sa mesure. L'année même où M. Trottet quittait la Suède, l'Eglise perdait en M. M.-D. Giron l'un de ses membres les plus fidèles et les plus dévoués. Il s'était éteint, le 11 juillet 1858, après une longue vie de travail, laissant aux siens le souvenir de sa fidélité au devoir et de son attachement à l'humble Eglise qui, sur la terre lointaine, lui rappelait la noble

Eglise de Genève. Deux mois plus tard, le 8 septembre 1858, mourait M. Peyron. La génération des hommes qui avaient relevé l'Eglise de ses ruines disparaissait, et avec eux les derniers survivants des réfugiés.

Une année s'écoula avant l'arrivée du successeur de M. Trottet à Stockholm; mais cependant le service ne fut pas interrompu, car M. Schussler, secrétaire de S. A. la princesse royale, qui venait d'entrer dans le Consistoire[1], réunit les fidèles chaque dimanche dans un culte intime où il lisait des sermons empruntés à nos meilleurs auteurs. Ainsi continuait-il des traditions qui ont toujours été en honneur dans les Eglises de la Réforme, où les laïques peuvent et doivent prendre une part active à la vie religieuse de la paroisse.

De nombreuses marques de reconnaissance prouvèrent à M. Schussler, à quel point il avait répondu aux désirs des membres de l'Eglise, en maintenant le culte.

Le premier dimanche d'octobre de l'année 1860, M. le pasteur Descoullayes occupait la chaire en présence d'un nombreux auditoire. Originaire du canton de Vaud, comme la plupart de ses prédécesseurs, M. Descoullayes fit comme eux respecter et aimer l'Eglise française. Rarement pasteur rencontra une pareille sympathie. Toutes les fois qu'il eut à intervenir pour recommander quelques-uns de ses paroissiens, on tint compte de ses vœux avec une libéra-

[1] M. Schussler fut nommé membre du Consistoire le 22 septembre 1858; ce fut à cette même date que M. Trottet donna sa démission. M. Schussler était membre des Eglises wallonnes et descendait, par sa mère, des réfugiés pour cause de religion.

lité et une générosité qui le touchèrent profondément.

Le temple était fréquenté par des familles françaises d'origine, établies de longue date à Stockholm, comme aussi par des membres du corps diplomatique, heureux de retrouver en Suède le culte réformé. M. Descoullayes comptait, en effet, au nombre de ses auditeurs M. Baudin, fils du célèbre amiral, aussi vaillant marin que zélé protestant, qui représentait alors la France à Stockholm avec une dignité et une courtoisie dont le souvenir ne s'est pas perdu, et le baron de Bylandt, ministre de Hollande, qui portait un des noms les plus illustres des Pays-Bas.

L'Eglise était aussi la patrie spirituelle de nombreuses jeunes filles, venues surtout des cantons français de la Suisse. Elles aimaient à s'y rencontrer, trouvant dans le culte comme une vivante image du pays dont elles étaient si éloignées, et puisant dans les encouragements du pasteur des forces pour l'accomplissement de leur modeste tâche. Elles voyaient en lui un protecteur, heureuses de pouvoir, lui parlant avec une entière liberté, réclamer des conseils pour la conduite à tenir dans mainte circonstance délicate. Cure d'âme qui présentait un réel intérêt, mais dont les difficultés étaient nombreuses. Aux grandes fêtes de l'année, venant souvent des provinces mêmes les plus lointaines, se présentaient à la sainte Cène des jeunes filles qui avaient sollicité la faveur de se rendre à Stockholm pour trouver dans l'accomplissement de ce devoir religieux une paix et une force pour l'âme. Par là, elles se sentaient réellement en communion avec une Eglise dont elles appréciaient d'autant plus

les bienfaits qu'elles en avaient été plus complètement privées.

Quelques personnes d'origine suédoise s'étaient, dès cette époque, rattachées à la communauté française et participaient à la sainte Cène. L'Eglise était aussi fréquentée par un grand nombre de Suédois, et souvent au premier rang des auditeurs on pouvait voir les membres de la famille royale. Ce fut dans ce milieu sympathique que M. Descoullayes exerça un ministère fidèle. Trois années plus tard (1863) il retournait en Suisse occuper une place dans le canton de Vaud. S'il laissait après lui un grand vide, Stockholm à son tour prenait dans ses souvenirs une grande place [1].

M. Henri Rœhrich lui succéda, l'année même où il quittait la Suède; ainsi le culte ne souffrit aucune interruption. M. Rœhrich, en acceptant le poste de Stockholm, avait cédé aux sollicitations du vénérable M. Munier, l'un des hommes qui, à Genève, ont le plus honoré le caractère protestant. Doyen de la Faculté de théologie, il continuait les traditions de haute et bienveillante protection qui ont rendu le nom de la ville de Calvin si cher à toutes les Eglises de la Réformation. Comme l'apôtre Paul, « il avait le souci des Eglises » et ce n'était jamais en vain qu'on s'adressait à sa bienveillance [2].

[1] « Aujourd'hui, nous écrivait M. Descoullayes, que le soir de la vie a commencé pour moi, je considère les années que j'ai passées à Stockholm comme les plus belles de ma vie, et je ne désespère pas de pouvoir revoir chez eux des amis que je n'oublierai jamais. » Lettre du 16 janvier 1884.

[2] M. Munier était l'âme de la Société des Protestants disséminés, toujours jaloux de défendre leurs intérêts, toujours prêt à leur venir en aide.

En recommandant au Consistoire de Stockholm l'un de ses anciens élèves, M. Munier savait que celui-ci serait à la hauteur de la tâche et s'y consacrerait entièrement. Sans revenir à Genève, quittant Tubingue où il venait de passer un semestre, M. Rœhrich partit pour Stockholm où il arriva le 17 octobre 1863. L'auditoire se reforma immédiatement autour de la chaire du nouveau pasteur qui continua les traditions de ses prédécesseurs. M. Rœhrich, qui comprenait la grandeur et les difficultés de ce ministère de la parole, y donnait les soins les plus attentifs. Par une prédication toujours variée, par l'étude attentive de sujets importants, l'attention et l'intérêt de ceux qui l'écoutaient étaient toujours tenus en éveil [1].

A maintes reprises il reçut le témoignage de la satisfaction de ses auditeurs, qui sollicitèrent l'impression de ses discours.

Pendant longtemps M. Rœhrich ne crut pas devoir céder à ces demandes, mais elles prirent un caractère de si pressante affection qu'il comprit la nécessité de répondre à un appel si honorable pour son ministère. Dans la dernière année de son séjour, on lui remit en effet une adresse signée de quarante-sept noms, en tête desquels se trouvaient ceux de S. M. la reine Louise et de la princesse royale. « Des auditeurs attentifs, lisait-on, qui conservent le précieux souvenir de nombreuses heures de culte passées dans l'église réformée

[1] C'est ainsi qu'il donna quatre sermons sur *l'Orgueil* (1863), treize sur *l'Oraison dominicale* (1864), dix sur *la Charité* (1864), vingt et un sur *les Béatitudes* (1865-66), neuf sur *la Bible* (1866), dix sur *la Prière* (1867).

française, désirent vivement que les discours qui y ont été prononcés soient livrés à l'impression, afin que ceux-ci concourent au bien non seulement de ceux qui ont eu la joie de les entendre, mais du grand nombre de ceux qui n'ont pu prendre part à ces cultes. »

L'hésitation n'était plus possible, aussi M. Rœhrich, faisant un choix parmi ses nombreux discours, fit-il imprimer douze prédications qui parurent en 1868 à Stockholm, non en français mais en suédois [1]. Ce livre reçut le plus favorable accueil et consacra la réputation du pasteur de l'Eglise française.

Désireux d'exercer une influence plus suivie sur les nombreuses jeunes filles d'origine suisse ou française en service à Stockholm, M. Rœhrich fonda en 1863 une bibliothèque religieuse. Placée dans la salle du Consistoire, ouverte à des jours réguliers, elle devint bientôt une ressource précieuse pour ces jeunes filles. D'un autre côté, la création de cette bibliothèque facilitait une cure d'âmes difficile à exercer. Il était presque impossible au pasteur soit de recevoir chez lui, soit de voir chez elles, les paroissiennes qui avaient à réclamer ses conseils et ses directions, aussi le temple semblait-il le lieu indiqué pour permettre l'accomplissement d'une tâche aussi nécessaire que délicate. Ce n'était pas une pensée moins heureuse que celle qui poussait M. Rœhrich à lire dans le salon de M^me^ Mosander, devant un cercle d'amis cultivés, les œuvres du penseur genevois Naville. Là s'engageaient des discussions

[1] Les sermons de M. Rœhrich parurent sous ce titre : *Prediknin-gar hallna i franska reformerta Kyrkan i Stockholm,* af. H. Rœhrich. Stockholm på L. J. Hiertas fœrlag, 306 p., 1868.

dont le sérieux et l'intérêt saisissaient fortement les esprits.

Ce fut une généreuse initiative que celle qui le poussa à prendre une part active à l'œuvre de la mission suédoise en Laponie. Sachant que toute Eglise, digne de ce nom, doit obéir à la parole du Christ qui commande d'évangéliser toute nation, il voulut réveiller au sein de la congrégation française le zèle pour l'œuvre missionnaire. Cette bienfaisante action devait s'étendre plus loin encore et à la suite de circonstances, les plus touchantes du monde, remuer profondément la Suède.

Devant un public nombreux, M. Rœhrich plaida, à la salle Lacroix, la nécessité de la création d'une « Société du Sou missionnaire ». Si entraînante fut sa parole, si victorieux ses arguments, que dès les premiers jours 370 souscripteurs répondaient à cet appel. La dernière conférence, tenue le mercredi 2 mars 1864, s'était terminée par une collecte en faveur de la Laponie, quand le lendemain arriva à Stockholm une femme dont le nom fut bientôt dans toutes les bouches.

Maria-Magdalena Mattsdotter venait des contrées du Nord, seule, ayant franchi, sur ses grands patins de bois, les vastes steppes neigeuses pour implorer aide et secours en faveur de ses infortunés compatriotes. Entraînée par une vocation sublime, cette humble femme, que rien n'avait effrayée, arrivait pour parler au roi des misères de son peuple. Pendant de longues années elle avait appris seule la langue suédoise, entendant toujours la voix qui lui disait de se rendre à Stockholm. Et quand l'heure du départ eut sonné, elle

dit adieu à des parents dont elle était la fille unique et marcha en avant pour se rendre au palais royal.

Sa foi trouva sa récompense, car Charles XV l'accueillit avec la plus grande bienveillance et elle rencontra des amis fidèles, au premier rang desquels se plaça le pasteur de l'Eglise française. Grande fut sa joie en apprenant comment, la veille même de son arrivée, on parlait de sa pauvre Laponie ; aussi put-elle reprendre le chemin du Nord le cœur débordant de reconnaissance.

La Société des Missions suédoises, soutenue par la Société du Sou missionnaire, qui prit le nom de *Fem ore fœreningen,* décida la construction d'écoles-asiles destinées à recevoir les enfants des tribus nomades de la Laponie [1].

La presse politique donna son appui à une œuvre qui présentait un caractère à la fois religieux et national, en faisant connaître et aimer la pieuse Laponne dont le portrait fut reproduit dans les journaux illustrés. Par un sentiment de juste reconnaissance on unissait au nom de Maria Mattsdotter celui du pasteur Rœhrich qui avait défendu avec tant de chaleur la cause des Lapons. Il semblait que l'Eglise française acquittât une dette de reconnaissance envers cette Suède qui depuis plus de deux siècles l'avait accueillie avec une si généreuse bienveillance.

Sous l'active impulsion du pasteur, une Société de travail s'était fondée pour fournir d'habillements les

[1] On trouvera l'histoire de cette œuvre si intéressante dans le récit qu'en a donné M. Rœhrich : *La Laponie et Maria-Magdalena Mattsdotter*. Bridel, éditeur, Lausanne.

petits Lapons, devenus les hôtes des asiles-écoles, où ils n'avaient apporté pour tout vêtement que leurs misérables peaux de rennes.

Il y eut un admirable mouvement en faveur de cette œuvre que personnifiait d'une manière si touchante celle que M. Rœhrich appelait « l'Apôtre du Nord », et qui, de son désert de glace, écrivait les lettres les plus émouvantes en faveur de son peuple. Ce fut une des plus précieuses récompenses du ministère de M. Rœhrich que cette sympathie profonde pour les déshérités de la Laponie venant répondre à ses appels. En 1865 le Sou missionnaire ne rapporta pas moins de 24 000 francs, permettant par cela même le développement de l'œuvre. Un précieux concours avait été promis à M. Rœhrich, celui de Frederica Bremer, qui honorait le pasteur de son amitié. Entraînée par l'ardeur de ses convictions et prête à répondre à son appel, elle voulait prendre la direction d'une publication où cette bonne cause eût été plaidée, quand la mort la frappa soudainement.

M. Rœhrich s'attachait chaque jour davantage à une œuvre dont les résultats récompensaient dès la première heure ses efforts. Aussi son désir était-il de pouvoir étendre le champ de son activité en s'adressant à un public plus nombreux. Maître de la langue suédoise, il aurait voulu s'adresser aux auditoires des Eglises de Stockholm.

Il était permis de croire qu'un homme, qui avait donné des marques si sincères de son dévouement à une cause nationale, verrait sa demande accueillie avec une vraie sympathie. Celui que suivaient avec une si

réelle édification les nombreux auditeurs de l'Eglise française, dont la parole était toujours restée étrangère aux discussions des partis, ne put obtenir de se faire entendre dans un des temples de Stockholm. Le Consistoire luthérien, aussi bien que l'Eglise évangélique suédoise, ne crurent pas devoir répondre à une demande qu'appuyaient des personnes dont le sérieux et la piété étaient connus de tous.

Combien différente fut la conduite du Consistoire réformé, en présence d'une catastrophe qui jeta la consternation dans Stockholm. Le 22 mai 1866 une partie de la nouvelle église catholique, alors en construction, s'effondra entraînant sous ses ruines une cinquantaine d'ouvriers. « Malgré la promptitude des secours, écrivait M. Rœhrich témoin de ce désastre, il ne fallut pas moins de deux jours pour chercher sous les décombres les êtres humains qui y étaient ensevelis [1]. »

On retira vingt et un morts et autant de blessés ; à peine quelques-uns avaient-ils échappé comme par miracle.

Obéissant aux sentiments de la générosité chrétienne la plus élevée, le Consistoire de l'Eglise française décidait, sur la proposition de son pasteur, d'offrir aux catholiques, privés par ce terrible désastre de tout édifice religieux, de célébrer leur culte dans le temple des réfugiés. M. Studach, vicaire apostolique à Stockholm, accueillit l'offre qui lui était faite, avec les marques

[1] *La Semaine religieuse* de Genève, du 16 juin 1866, contient une lettre de M. Rœhrich sur cette catastrophe d'où nous avons tiré ces détails.

d'une profonde reconnaissance, et remercia en termes émus ceux qui lui tendaient une main secourable dans des temps aussi malheureux.

Le spectacle qu'offrit le vieux temple français, le jour où pour la première fois le service catholique y fut célébré devant un auditoire considérable, laissa dans l'esprit des assistants une impression saisissante. En entendant le prêtre catholique bénir Dieu d'avoir favorablement disposé les cœurs, et déclarer que la charité chrétienne doit unir les hommes malgré les dissentiments ecclésiastiques, on comprenait la grandeur des progrès accomplis et des victoires obtenues.

C'était, en effet, dans un temple élevé par les victimes des plus terribles persécutions qui furent jamais que se faisait entendre cette parole de paix et de conciliation dont l'écho retentit dans toute la Suède. Ce jour-là fut écrite l'une des plus belles pages de l'humble histoire de l'Eglise française de Stockholm.

M. Rœhrich quitta la Suède en 1867 emportant les regrets et l'affection de ceux qui l'avaient vu à l'œuvre et qui avaient pu admirer son zèle comme apprécier sa largeur de cœur et d'esprit. L'année suivante le Règlement constitutif de l'Eglise fut l'objet d'une revision importante. Le Consistoire s'inspira des sentiments qui avaient guidé M. Trottet, aussi les lignes du projet primitif furent-elles conservées. Les conditions d'entrée dans la communauté restèrent aussi libérales mais aussi sérieuses que par le passé, la participation à la sainte Cène devant donner la preuve de la sincérité et de la droiture des croyances de celui qui demandait à faire partie de l'Eglise.

L'Assemblée générale demeura souveraine, et pour ajouter encore à l'importance de ses délibérations, un article stipula que, le cas de force majeure excepté, elles ne pourraient être rapportées avant qu'une année entière ne se fût écoulée à dater du jour où elles avaient été votées. Le Règlement précisa les devoirs du pasteur, fixa le nombre des prédications qu'il devait donner, indiqua les registres dont il aurait la charge et lui confia le soin et la direction de la bibliothèque religieuse. Un article fut consacré au culte dont le caractère austère devait être maintenu, les usages et les cérémonies de l'Eglise ne pouvant être modifiés que par décision du Consistoire.

La communauté dut avoir pour la représenter auprès du pouvoir civil un *Forestandare* ou préposé, de droit membre du Consistoire et appelé à le présider en l'absence du pasteur. Rien ne fut négligé, car le Règlement précisa les devoirs de l'organiste, du marguillier et des autres serviteurs de l'Eglise. Pour lui donner l'autorité nécessaire, les membres de l'Assemblée générale le signèrent dans la séance du 11 mai 1868 [1].

Quelques mois plus tard, M. Frank Puaux, ancien élève des Facultés de Genève et de Montauban, succédait à M. Rœhrich. Comme son prédécesseur il devait à l'appui de son éminent maître, M. Munier, d'avoir été choisi par le Consistoire de l'Eglise réformée de Stockholm. Il est inutile de marquer les raisons qui ont fait arrêter à sa nomination le récit consacré au passé de la communauté française, mais il sera permis à celui

[1] On trouvera aux Pièces justificatives le texte de ce document, véritable charte de l'Eglise réformée française de Stockholm. N° XII.

qui a essayé de faire revivre, avec les rares documents dont il disposait, l'histoire des Français que les persécutions religieuses amenèrent en Suède, de parler de la reconnaissance qu'il garde pour l'accueil dont il fut l'objet et pour la sympathie dont il fut entouré. Il ne sait pas oublier la générosité avec laquelle il fut répondu à ses appels, alors qu'il eut le douloureux privilège de plaider la cause des victimes de la guerre dans cette année terrible qui vit les malheurs de la France.

C'est sous cette impression qu'il a écrit cette histoire des protestants français en Suède, voulant rendre hommage aux victimes des persécutions religieuses, mais aussi exprimer les sentiments d'une juste reconnaissance pour la nation qui leur donna asile.

Depuis son départ de Stockholm en 1871, des événements importants se sont accomplis dans l'histoire de la petite communauté française. Le vieux temple, situé dans une des rues les plus fréquentées de la ville, n'offrait plus à l'édification religieuse le recueillement qu'elle demande. Malgré les précautions prises, le bruit des voitures était parfois si violent qu'il couvrait la voix du prédicateur.

D'un autre côté, les nécessités financières avaient obligé le Consistoire à louer le rez-de-chaussée et les caves du bâtiment de l'église, location subie plutôt qu'acceptée, car elle enlevait à l'édifice son caractère religieux. Ces circonstances amenèrent le Consistoire à penser que la vente du temple, construit par les réfugiés, s'imposait par les raisons les plus sérieuses. Si la place qu'il occupait ne répondait plus à sa destina-

tion primitive, par contre elle convenait aux besoins du commerce qui, de plus en plus, se centralisait dans la cité. Il était dès lors permis de penser que la somme, qui proviendrait de la vente de l'édifice, permettrait d'élever un temple dans un autre quartier de la ville.

M. Schussler, sur la demande du Consistoire, voulut bien suivre cette affaire et n'épargna ni son temps, ni ses soins pour la faire aboutir. Après de laborieuses négociations, le temple fut vendu à une société financière qui ne tarda pas à le transformer en banque.

Ce ne fut pas sans émotion que M. le pasteur Testuz, qui avait remplacé M. Puaux, célébra pour la dernière fois le culte dans ce temple élevé par le zèle et la piété des réfugiés de la Révocation. Il rappelait une période héroïque et disait les sacrifices de ceux qui avaient perdu leur patrie pour rester fidèles à l'Evangile. Pendant plus d'un siècle la Parole de Dieu y avait été fidèlement annoncée et une œuvre utile et grande y avait été accomplie. Mais à ces sentiments de regrets pour un passé qui disparaissait avec ces nobles et touchants souvenirs, il était permis d'unir les promesses de l'avenir. L'œuvre de l'Eglise française se transformait, en effet, dans des conditions heureuses qui devaient permettre son développement et assurer sa durée.

Pendant la période de construction, les Frères moraves mirent, avec un généreux empressement, leur chapelle de la place Charles-XIII à la disposition de la communauté. M. Testuz ne tarda pas à voir se reformer dans ce nouveau local l'auditoire qui lui était si fidèle. Il était le conseiller de ces nombreuses jeunes filles, d'origine suisse ou française, placées comme institu-

trices ou comme bonnes à Stockholm. M. le professeur Kramer voulait bien les réunir dans des soirées familières dont le pasteur avait la direction. Ces réunions étaient appréciées par les jeunes filles qui, loin de leur patrie, y retrouvaient les habitudes du foyer et puisaient, dans l'affection dont elles étaient l'objet, un nouveau courage pour remplir les fonctions souvent difficiles qui leur étaient confiées.

La sollicitude de M. Testuz s'étendit plus loin encore et non content, après son mariage, de réunir les jeunes filles dans sa demeure, avec le concours de M. et Mme Kramer, il organisa une agence gratuite de renseignements pour les bonnes et institutrices de langue française. A la même époque il créait une bibliothèque circulante en faveur des jeunes filles qui se trouvaient placées en province ou qui y passaient de longues vacances.

Dans les premiers mois de 1881 M. le pasteur Testuz se trouva contraint, par l'état de sa santé, de quitter la Suède [1].

Ce fut cette même année que le nouveau temple fut achevé. Un terrain très heureusement choisi près du beau parc, au centre duquel se trouve le bel édifice de la Bibliothèque royale et assez vaste pour y élever non seulement le temple, mais aussi deux mai-

[1] M. Testuz a exercé son ministère d'octobre 1872 à juin 1881. Il eut pour successeur M. Bach, maintenant pasteur de l'Eglise de la Confession d'Augsbourg à Lyon. Après un séjour de plusieurs années, ce dernier fut remplacé par M. Ostermann, aujourd'hui encore en fonctions. Voir aux Pièces justificatives la liste des pasteurs de l'Eglise réformée française. N° XIII.

sons de rapport, avait été acquis par les soins de M. Schussler.

Ce fut au milieu d'un jardin, éloigné des bruits de la rue, que fut construit le temple de l'Eglise française, sur les plans d'un architecte distingué, et d'après les conseils éclairés de M. de Dardel, membre du Consistoire, qui pendant de longues années avait été à la tête du département des beaux-arts en Suède. Dans sa simplicité sévère cet édifice était digne du culte qui devait y être célébré [1].

M. le pasteur Frank Puaux fut appelé à présider la cérémonie d'inauguration fixée au dimanche 9 octobre 1881. Ce fut devant une nombreuse assemblée, que M. Schussler monta dans la chaire pour y placer la Bible et prononça les paroles suivantes :

Mes frères,

Notre Assemblée générale, il y a trois ans, me chargea du soin de faire construire une nouvelle église, j'ai achevé ma tâche.

Je dépose aujourd'hui solennellement ici ce livre sacré, la Parole de Dieu, base inébranlable de notre foi, source unique de notre connaissance réelle du Père céleste, du Sauveur, de notre vie à venir, cette Parole pour laquelle nos pères ont tout quitté.

Nous rendons grâces à Dieu de ce qu'il nous a encore une

[1] Le temple a été construit de manière à y réserver un logement pour le pasteur; aussi la salle de culte se trouve-t-elle au premier étage. L'acoustique y est excellent; si on ajoute que les dégagements en sont aisés et qu'elle se chauffe promptement, il est permis de dire qu'elle répond parfaitement à sa destination.

fois permis d'avoir ici, en pays étranger, une maison de prière : nous lui rendons grâces de la divine protection qu'il nous a accordée pendant le cours de plus de deux siècles au sein de ce royaume.

Rappelons-nous toujours ce que nous devons aux rois de Suède, depuis Frédéric Ier surtout jusqu'à ce jour ; ce que nous devons encore à Oscar II et aux autorités du pays et de cette capitale, qui, avec la plus grande bienveillance, ont accueilli nos requêtes et facilité l'exécution de nos projets. Ces autorités reconnaissent, j'en suis convaincu, que nos pères se sont rendus dignes de sympathie chrétienne. J'espère qu'elles pourront dire plus tard, de nous aussi, que nous n'avons pas démérité de leur charitable et puissant appui.

Nous jouissons donc aujourd'hui du privilège de pouvoir inaugurer notre nouvelle église et de pouvoir remercier publiquement nos frères moraves de l'hospitalité qu'ils nous ont accordée pendant quelques années.

Heureux d'avoir pu inviter l'un de nos anciens pasteurs à venir au milieu de nous pour présider à la solennité de ce jour, nous le prions de consacrer notre chapelle au service de Dieu et du Sauveur, afin que le Saint-Esprit demeure au milieu de nous, que dis-je, pour qu'il demeure au fond de nos cœurs, nous éclairant, nous sanctifiant, nous remplissant de cette charité chrétienne dont les disciples de Jésus devraient être toujours animés envers tous les hommes, tous enfants du Père céleste.

M. Schussler invita alors M. le pasteur Puaux à le remplacer dans la chaire. Après avoir consacré par la prière le nouveau lieu de culte, M. Puaux attira l'attention des fidèles sur ces paroles qui se trouvent dans la seconde épître de saint Paul à Timothée au chapitre premier et au verset septième : « Dieu ne nous a

point donné un esprit de timidité, mais un esprit de force, de charité et de prudence. »

Il rappela les souvenirs d'un lointain passé en montrant que les fondateurs de cette humble Eglise avaient lutté, avec un saint héroïsme, contre les persécuteurs qui les avaient bannis de leur patrie, mais que sur la terre d'exil, par leur charité comme par leur prudence, ils avaient conquis l'estime et l'affection de leurs nouveaux concitoyens.

Il rendit hommage au zèle comme au dévouement de l'honorable M. Schussler, et remercia le Consistoire d'avoir pris l'initiative d'une œuvre aussi importante.

Après avoir exprimé les sentiments de reconnaissance qui étaient dans tous les cœurs pour cette protection de Dieu qui n'avait jamais cessé de se manifester dans des circonstances si diverses, songeant à l'avenir, il demanda que ce même esprit de force, de charité et de prudence, qui avait animé les réfugiés, dirigeât les destinées d'une Eglise qui lui était si chère.

Avec cette solennité, qui récompensait de longs travaux, commençait une nouvelle période de l'histoire de la communauté française de Stockholm.

Arrivé à la fin de cette étude qu'un de nos successeurs reprendra sans doute un jour, pour la compléter comme pour la continuer, nous ne pouvons oublier que plus de trois siècles nous séparent des temps où les protestants français, chassés par la persécution, vinrent demander un asile à la Suède.

Au cours de ces longues années leurs descendants ont bien mérité du nom français qu'ils étaient fiers de

porter. Le sérieux et la noblesse de leur vie prouvèrent la sincérité de leur foi; leur résignation dans la souffrance en montra la grandeur.

Malgré leur petit nombre, ils surent se créer une place respectée dans leur nouvelle patrie, à laquelle ils s'attachèrent si loyalement, qu'ils purent y obtenir un édit de tolérance qui marque une noble date dans l'histoire de la Suède.

Les réfugiés ont donc ouvert la voie à la tolérance et préparé les victoires de la liberté religieuse. Leur histoire se rattache ainsi à l'histoire des deux pays qui doivent reconnaître, dans ces obscurs exilés, d'ardents défenseurs de la liberté de conscience et proclamer que le service rendu est assez grand pour honorer leur mémoire. Si la publication de cette étude pouvait contribuer à un pareil résultat nous aurions atteint notre but, car les fautes et les erreurs du passé ne peuvent s'oublier que par les victoires de la justice dont les droits ne se prescrivent jamais. Telle est la réparation due à des souffrances noblement supportées pour une sainte cause; elle ne sera refusée ni en Suède, ni en France.

---

# PIÈCES JUSTIFICATIVES

# PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

Mission confiée par Gustave Wasa a H. Languet [1].

Nos Gustavus, Dei gratia Suecorum, Gothorum Vandalorumque et cœt. Rex, universis ac singulis cujuscumque status, gradus, ordinis, conditionis, vel præeminentiæ fuerint, quibus præsentes hæc nostræ litteræ, vel ut ipsi legant, vel legendo statum ipsarum percipiant, offeruntur, deferimus prompta et familiaria nostra studia, obsequia, gratiam Regiam et omne bonum : Significamus præterea præsentium vigore universis et singulis supra commemoratis nos possessorem harum præsentium litterarum, nobilem generosum nec non prudentia et rerum gerendarum usu præditum tum nobis imprimis probatum et gratum fidelem nostrum Hubertum Languetum burgundicum in certis quibusdam nostris negotiis hinc in Galliam ablegasse, nempe ut omnis generis peritos artifices et alios, quos nobis nostroque regno usui futuros putaverit, nostro nomine conveniat et nostrum in regnum adducat. Quo circa petimus et volumus ut firmam et illi fidem habeant, quoscumque super tali negotio convenerit et quibus aliquid nostro nomine ad hoc promiserit. Rogamus insuper per quam amice, familiariter et benigne universos ac singulos, imprimis autem christianissimum atque illustrissimum principem dominum Henricum Galliæ regem, fratrem nostrum clarissimum, ejusque præsides, præfectos, ipsorumque locum tenentes officiales, inquisitores et ministros, ad

[1] Voir page 7.

quos his dilectus nobis Hubertus in abitu vel reditu pervenerit, aut si ipsum ad tempus commorari alicubi interea temporis contigerit, ne qua ipsum in re impediant molestent, injuriæ afficiant, aut affici permittant, sed liberum ilii transitum terra marique concedant, atque nullam non gratiam, opem, et auxilium, sic ubi, ejusmodi illi opus fuerit, exhibeant et nostri causa sibi commendatum ipsum per omnia habeant, in quo unus quilibet sua persona nostraque expectatione quod dignum est præstiterit, quod et nos simili vel majori officio pro cujusque personæ ratione promereri et recompensare non dedignabimur.

GUSTAVUS.

Datum ex arce nostra Gripsholmiana IX Septembris anno salutis humanæ MDLVII.

H. CHEVREUL. *Hubert Languet.* Paris, 1856, p. 215.

---

## II

### LETTRE DE CALVIN A ERIK [1].

*Calvinus regi Sueciæ iuniori.*

Si quis temere me fecisse existimet, præstantissime idemque generosissime Rex, quod publicum opus patri tuo dicare ausus sim, idem fortasse me culpam duplicare sentiet, quod privatim Maiestatem tuam his literis compellare non dubito, perinde ac si homini ignobili familiaris ad eam pateat accessus. Verum a singulari tua humanitate, quæ tantopere laudatur, longe æquius judicium exspecto. Atque ut ingenue fatear quod res est, fiducia tui maximi patrocinii fretus animum ad hanc nuncupationem adjeci quæ testis quidem esset meæ erga totam regiam sobolem observantiæ : præsertim tamen heroicis patris virtutibus te et nunc adjungeret socium et paulo post hæredem inscriberet. Sic enim ex duobus gentis nostræ hominibus, qui sunt in clientela vestra et officio, in-

[1] Voir page 10.

tellexi, quum inter bonarum literarum cultores eos præcipuo favore prosequaris, qui et puræ et sinceræ pietatis doctrinæ a fædis superstitionibus et barbara inscitia repurgandæ fidelem operam impendunt me quoque in eorum numero abs te censeri. Qua dexteritate polleam, ne infeliciter cedat quod conor, jactare non est meum, sed quum mihi probe conscius sim, non alium finem studiis meis esse propositum, quam ut vigeat integer Dei cultus et cælestis doctrina, genuino suo nitori reddita quam meretur reverentiam in mundo obtineat, judicium illud tuum libenter amplector. Quo factum est ut minime veritus fuerim his literis Maiestatem tuam rogare, non modo ut pignus reverenter sibi a me oblatum, humaniter accipiat, sed ut gratiam conciliet apud patrem, ut ab hoc forte longe lateque profluat libri utilitas. Neque enim ut eum præclaris istis nominibus ornarem me impulit ambitio, sed ut labor meus sponte currentibus animos adderet ac simul prodesset gentis ditionis vestræ hominibus. Vale, serenissime Rex. Dominus Maiestatem tuam incolumem et florentem diutissime conservet, spiritu prudentiæ et fortitudinis et æquitatis gubernet et eximiis quibusque donis magis ac magis locupletet. Amen. Genevæ, 4 calend. martii 1559.

(*Thesaurus epistolicus calvinianus.* CUNITZ et REUSS, VIII, n° 3016).

---

## III

### PROJET DE MARIAGE POUR HENRI DE ROHAN [1].

*A Monsieur, Monsieur le duc Charles, prince héréditaire et gouverneur général de la Suède.*

Monsieur,

Je vous ay escrit depuis peu de jours par le S^r de Fromentieres par lequel je receuz l'escrit qu'il avait pleu à votre

[1] Voir page 25.

Altesse luy délivrer touchant la recherche que mon fils désire faire de madamoyselle v^re fille et vous mandois, Monsieur, comme mondit fils est en chemin pour aller voir l'Allemaigne et austres pais estrangers en intention de vous baiser les mains en son voyage s'il luy est possible, qui fait que j'envoye vers luy ce gentilhomme présent porteur pour de là vous aller trouver, Monsieur, si mondit fils ne peust avoir cest heur luy mesme et vous porter le consentement du Roy pour savoir v^re volonté plus particulièrement sur ceste affaire afin que je la puisse faire entendre à Sa Majesté et selon le commandement qu'il luy plaira me faire y procéder plus outre si votre Altesse l'a aggréable. Me remettant donc, Monsieur, à ce que ce gentilhomme vous fera entendre là dessus, je ne vous feray la présente plus longue que pour vous supplier bien humblement croire que mon fils et moy honorons tant v^re alliance et nous sentons si obligez a v^re Altesse d'avoir la nostre aggréable que quoy qui en advienne vous pourrez toujours faire estat de notre très humble service pour vous en rendre pour iamais tous les effects qui dépendront de nostre pouvoir avec beaucoup d'affection. En ceste volonté je demeureray

Monsieur

V^re tres humble et obeissante à vous faire service

CATHERINE DE PARTHENAY.

De Pontivi, ce 8 de décembre 1599.

*A ma tante la dame de Rohan.*

Ma tante,

Il me souvient de l'ouverture que vous me fistes du mariage de mon cousin le V^e de Rohan votre fils aisné avec la fille de mon cousin le duc Charles de Suède. — Jy ay depuis pensé qu'auray bien agréable qu'il soit passé outre à ceste alliance. | Partant vous en pourriez traitter quand bon vous semblera et scavoir quel advantage ledit duc Charles voudra faire à sa fille pour apres moy advertir affin que j'y apporte ce qui dépendra de moy comme je feray pour le désir que j'ay

de vous voir contente et favoriser le bien et advantage de mon cousin votre fils et sur ce je prie Dieu, ma tante, qu'il vous aye en sa très sainte et digne garde.

Escript à S[t] Germain en Laye le 11[e] jour de novembre 1599.

HENRY.

De Neuffville.

*A Monsieur le duc Charles, prince héréditaire et gouverneur général de la Suède.*

Monsieur, la réputation de vos mérites, et de ceux de Madamoyselle vostre fille, m'ont fait désirer il y a long temps d'avoir l'heur de vostre cognoissance, et de vous pouvoir tesmoigner par mon très humble service combien j'honore vostre vertu et vostre qualité, en ceste intention, Monsieur, je m'estois acheminé en ce pays, d'ou je pensois commodement avoir l'heur de vous aller baiser les mains et vous tesmoigner combien je me sentirois heureux, si je me pouvois rendre assez digne pour mériter vostre bonne grace et celle de Madamoyselle vostre fille, en sorte que les propos qui ont esté mis en avant par ma mère, et par le consentement du Roy, puissent prendre une heureuse fin : mays ayant este empesche de ce bon heur par des particularitez, ou le service de Sa Majesté ma retenu en Italie plus que je ne pensois, comme ce gentihomme présent porteur vous représentera, j'ay esté contraint d'avoir recours à ceste lettre, par laquelle je vous supplieray tres humblement, Monsieur, vouloir accepter les vœux que je vous offre de mon tres humble service, et croire que si la recerche que je fais vers vous peut prendre telle issue que je désire, vous trouverez en moy tant d'obeissance et de fidelité, que vous jugerez ne pouvoir obliger aucun de lhonneur de vostre alliance, que soit plus affectionnément que moy

Monsieur

Votre bien humble et obeissant serviteur

HENRY DE ROHAN.

De Vienne, ce 8 de juillet 1600.

Archives royales de Suède. — *Gallica.* — 1628-1706.

## IV

### Lettre de Henri de Rohan a Gustave-Adolphe[1].

Sire,

Je fay ce mot à V. M. par le S. Baron de Gaizkofer que je scay estre son fidele serviteur pour lui renouveller les asseurances de mon très humble service. Je luy ay confié les nouvelles que j'ay pour les porter à V. M. à laquelle il fera entendre celles d'Italie. Elle me fera l'honneur, Sire, d'adiouster foy à ce que le dit S. lui dira de ma part, surtout aux protestations que je porte au bien de son service, n'y ayant personne au monde qui souhaite plus que moy sa prospérité et grandeur, ny qui y désire contribuer plus gayment de sa propre vie. C'est dont je la supplie très humblement de prindre toute asseurance et de me croire aussy passionnément que je le suis,

Sire

Votre très humble et très obeissant serviteur

Henry de Rohan.

De Coire, ce 24 juin 1632.

### Lettre de Henri de Rohan a Oxenstiern

Monsieur,

J'ai reçeu par le cappitaine Ulrich la lettre que V. E. m'a fait l'honneur de m'escrire du 8e d'avril, dont je me sens infiniment vostre obligé, n'ayant mérité cette faveur par aucun de mes services. Or, Monsieur, comme nul de son vivant n'a honoré la valleur insigne de ce grand Roy vostre maistre de très glorieuse mémoire à l'égal de moy, aussi nul ne peut affectionner plus que moy l'accomplissement de son dessein qui ne tendoit qu'à restablir l'Eglise de Dieu et la liberté d'Alemaigne, dont je ne puis maintenant que bien esperer, puisque V. E. en a la principale direction, vous protestant

[1] Voir page 30.

que je ne m'espargneray en chose que ce soit pour y servir. Je despeche le cappitaine Ulrich en vos quartiers auquel je remets à lui faire entendre toutes les nouvelles de deça et celles d'Italie, et en cas qu'il ne puisse avoir l'honneur de la voir, M. le maréchal Horn (vers lequel je l'envoye) lui fera scavoir tout ce qu'il porte. Il ne me reste, Monsieur, qu'a vous supplier de me vouloir toujours favoriser de vos bonnes graces, et me croire plus que personne du monde

Monsieur

Votre très humble et affectioné serviteur

HENRY DE ROHAN.

De Zurick, le 6 may 1633.

---

## V

RÉPONSE DE S. M. SÉRÉNISSIME LA REINE CHRISTINE DE SUÈDE A LA LETTRE DE MONSIEUR LE CHEVALIER DE TERLON [1].

Puis que vous désirez de scavoir mes sentiments sur la prétendue extirpation de l'Hérésie en France, je suis ravie de vous le dire sur un si grand sujet. Comme je fais profession de ne craindre et de ne flatter personne, je vous avouerai franchement que je ne suis pas fort persuadée du succès de ce grand dessein, et que je ne scaurois m'en réjouir, comme d'une chose fort avantageuse à nostre sainte Religion. Au contraire je prévois bien des préjudices, qu'un procédé si nouveau fera naître par tout. De bonne foi, êtes-vous bien persuadé de la sincérité de ces nouveaux convertis? Je souhaite qu'ils obéissent sincèrement à Dieu, et à leur Roy; mais je crains leur opiniatreté, et je ne voudrois pas avoir sur mon compte tous les sacrilèges que commettront ces catholiques forcez par des missionnaires, qui traitent trop cavalierement nos saints mystères.

[1] Voir page 58.

Les gens de guerre sont d'étranges apôtres ; je les crois plus propres à tuer, violer et voler, qu'à persuader. Aussi des relations, desquelles on ne peut douter, nous apprennent qu'ils s'acquittent de leur mission fort à leur mode.

J'ay pitié des gens qu'on abandonne à leur discrétion : je plains tant de familles ruinées, tant d'honnêtes gens réduits à l'aumône, et je ne puis regarder ce qui se passe aujourd'huy en France, sans en avoir compassion. Je plains ces malheureux d'estre nés dans l'erreur, mais il me semble qu'ils en sont plus dignes de pitié que de haine ; et comme je ne voudrois pas pour l'empire du monde avoir part à leur erreur, je ne voudrois pas aussi estre cause de leurs malheurs.

Je considère aujourd'hui la France comme une malade à qui on coupe bras et jambes pour la guérir d'un mal qu'un peu de patience et de douceur auroit entièrement guéri. Mais je crains fort que ce mal ne s'aigrisse et qu'il ne se rende enfin incurable, que ce feu caché sous les cendres ne se rallume un jour plus fort que jamais et que l'hérésie masquée ne devienne plus dangereuse.

Rien n'est plus louable que le dessein de convertir les Hérétiques et les infidèles. Mais la manière dont on s'y prend est fort nouvelle, et puis que nostre Seigneur ne s'est pas servi de cette méthode pour convertir le monde, elle ne doit pas être la meilleure. J'admire et ne comprends pas ce zèle et cette Politique qui me passent et je suis de plus ravie de ne les comprendre pas.

Croyez-vous que ce soit à présent le temps de convertir les Huguenots, de les rendre bons catholiques dans un siècle où l'on fait des attentats si visibles en France contre le respect et la soumission qui sont dus à l'Eglise Romaine, qui est l'unique et l'inébranlable fondement de nostre Religion, puis que c'est à Elle à qui nostre Seigneur a fait cette magnifique promesse que les portes de l'Enfer ne prévaudront pas contre elle ! Cependant jamais la scandaleuse liberté de l'Eglise gallicane n'a été poussée plus près de la Rebellion qu'elle est à présent. Les dernières propositions signées et publiées par le

Clergé de France sont telles, qu'elles n'ont donné qu'un trop apparent Triomphe à l'hérésie, et je pense que sa surprise doit avoir été sans égale, se voyant peu de temps après persécutée par ceux qui ont sur ce point fondamental de notre Religion des dogmes et des sentiments si conformes aux siens.

Voilà les puissantes raisons qui m'empêchent de me réjouir de cette prétendue extirpation de l'hérésie. L'interest de l'Eglise Romaine m'est sans doute aussi cher que ma vie, mais c'est ce mesme interest qui me fait voir avec douleur ce qui se passe, et je vous avoue aussi que j'aime assez la France pour plaindre la désolation d'un si beau Royaume. Je souhaite de tout mon cœur de me tromper dans mes conjectures et que tout se termine à la plus grande gloire de Dieu et du Roy votre maître. Je m'assure même que vous ne douterez pas de la sincérité de mes vœux et que je suis...

---

## VI

### Lettre de Brousson [1].

A l'egard de la Déclaration du Roy de Suède, nous luy marquerons qu'elle nous cause beaucoup d'afflictions, que nous jugeons bien qu'une Déclaration de cette nature ne peut avoir que des suites fort fâcheuses d'autant plus qu'un pasteur nous a dit qu'il avoit appris de bonne part que l'intention du Roy de Suède étoit de faire prêcher par des pasteurs luthériens aux Eglises françoises et réformées qui s'étoient déjà établies dans son Royaume. Cependant nous luy fairons savoir que nous ne croyons pas que cette Déclaration doive suspendre votre départ et qu'au contraire c'est une nouvelle raison pour devoir le faire hâter. Que 1° cette Déclaration nous faisant connaître que le Roi de Suède doit être à notre égard dans des préjugés qui ne nous sont

[1] Voir page 58.

pas favorables, il nous semble que pour éviter la désolation de ceux de nos frères qui se sont déjà retirez dans ses Etats, ou qui peuvent s'y retirer, il est absolument nécessaire que nos Deputez aillent incessament se jeter aux pieds de S. M., soit pour lui rendre raison de notre foi et lui faire connoître que nous sommes de véritables chrétiens et confesseurs de l'Evangile, soit pour implorer ses compassions de la manière la plus touchante qu'il leur sera possible; 2° que l'intérêt de nos autres frères qui se sont déjà établis ou qui peuvent s'établir dans les autres états luthériens nous fait aussi juger qu'il importe de hâter le départ de nos Députez, afin d'éviter s'il se peut, qu'on ne fasse ailleurs ce qu'on a fait en Suède.

(Autographe, Lausanne, 23 avril 1688. Bibliothèque de Genève. Collection Court. T. 17, TO.)

---

## VII

REQUÊTE DU PASTEUR ET DES PRINCIPAUX CHEFS DE FAMILLE DES EGLISES ANGLOISE ET FRANÇOISE DE STOCKHOLM POUR OBTENIR LE LIBRE EXERCICE DIVIN[1].

Les soussignés principaux chefs de famille qui se sont recueillis jusques ici dans la maison du ministre de la Grande-Bretagne, parti de Stockholm depuis quelques jours, ont présentement leur très humble recours à Sa Majesté pour demander sa protection dans la conjoncture présente, pour la continuation du libre exercice de leur service divin. Ils espèrent d'autant plus cette grace qu'il y a à Londres actuellement une Eglise suédoise sous la protection de Sa Majesté; comme il y a tant parmi les Anglois que parmi les François qui présentent ce très humble mémoire, plus de cent vingt personnes outre celles qu'on attend des Pais étrangers qui travaillent aux differentes manufactures qu'on encourage ici, nous espérons de la bienveillance de Sa Majesté qu'elle nous

[1] Voir page 84.

accordera la faveur que nous lui demandons. Nous ferons des vœux très ardents pour la personne sacrée de Votre Majesté et pour ses États.

Avec un profond respect et une entière soumission,

Les chefs de famille des Eglises angloise et françoise, et pour tous,

C. D'ARTIS, pasteur.

ROBERT CAMPBELL, W. MAYSTER,
JOHN MONTGOMERIE, J. BOYER.
NICHOLAS FENUICK.

Registre des baptêmes, fol. 2.

---

## VIII

RÉSOLUTION DE SA MAJESTÉ SUR LA RÉQUISITION DU PASTEUR DE L'EGLISE ANGLOISE ET FRANÇOISE ÉTABLIE ICI, AYANT TRÈS HUMBLEMENT DEMANDÉ POUR TOUS LE LIBRE EXERCIÇE DE LEUR SERVICE DIVIN DURANT LE TEMPS QU'IL N'Y A POINT ICI DE MINISTRE ANGLOIS[1].

(Donnée dans la chambre du Sénat le 10 août 1741.)

Sa Majesté, sur la très humble Requete du sunommé Pasteur et chefs de familles anglois et françois établis ici ayant gracieusement égard à leur très humble Réquisition, quoiqu'il n'y ait pas présentement de ministre anglois résident ici, leur permet en grace de continuer publîquement leur service divin sous la gracieuse protection de Sa Majesté. Et comme Sa Majesté, pour les raisons et causes mentionnées dans ladite supplique, a consenti en grace à leur demande, il a voulu que cette gracieuse Résolution en soit autentique. *Datum ut supra.*

FRIEDERIC.

L. P.

FRIED. STEENHAGEN.

[1] Voir page 84.

## IX

### Lettre aux pasteurs et anciens[1] de l'Eglise françoise de Hambourg.

Messieurs et très honorés Pères et Frères,

La liberté que le Roi et les Etats ont donné aux Réformés de battir des Eglises dans ce Roiaume et d'y exercer librement leur Religion, en jouissant des privilèges des autres sujets, comme cela paroit de la Resolution imprimée de S. M. en date du 27 aout, cette liberté a été pour nous un grand sujet de joie à laquelle nous sommes persuadés que toutes les Eglises du Seigneur prendront une véritable part. Cette grace qui nous a été accordée est une de celles dont avec la bénédiction de Dieu on peut attendre le plus heureux succez; outre que tout bon Réfugié françois doit voir avec une singulière édification que les Eglises de notre langue s'étendent jusqu'à Stockholm, il y a actuellement en France un grand nombre de Religionaires qui seront encouragés d'en sortir en voiant une nouvelle retraite ou un nouveau lieu de Refuge que la Providence ouvre en leur faveur.

La manière dont nos Eglises se sont distinguées dans l'occasion par leur charité et les œuvres de leur beneficence nous encourage, nous les soussignés, Pasteur, Anciens, et les principaux chefs de famille de l'Eglise françoise réformée de Stockholm, de nous adresser à vous pour vous supplier de vouloir bien nous aider à supporter les diverses avances qu'il nous faudra faire dans la conjoncture présente. Il y a plus de cent ans qu'il y a ici une Eglise françoise réformée qui s'est maintenue par la tolérance du Gouvernement jusqu'à la Diète dernière. Tant que notre situation a été chancelante et incertaine nous nous sommes fait un devoir

[1] Voir page 87.

de nous entre aider du mieux qu'il nous a été possible sans abuser de la charité de nos Frères. Présentement qu'elle est plus stable, nous sommes obligés d'avoir recours à cette charité tant pour battir une église que pour secourir ceux qui tomberont à nostre charge. Il est vraissemblable que les membres qui augmenteront notre Troupeau auront plus besoin de secours qu'ils ne seront en état d'en donner.

Nous vous supplions donc par les compassions de Christ, d'avoir égard à toutes ces choses, et de faire dans votre Eglise une collecte en notre faveur. Nous recevrons avec une humble reconnoissance cette marque de vostre charité et de vostre tendresse en priant le Seigneur de repandre ses plus précieuses bénédictions sur vostre vénérable Compagnie et sur tout vostre Troupeau et de vous faire éprouver dans vos personnes et dans vos familles la rémunération préparée à ceux qui sèment la justice. Nous sommes avec respect et une profonde vénération

Messieurs et très honorés Pères et Frères,

Vos très humbles et très obéissants serviteurs,

Le Pasteur, les Anciens et les Principaux chefs de famille,

V.-C. D'ARTIS, pasteur, J. BEDOIRE, FRANÇOIS BEDOIRE, ELIE ROBERT, JEAN BOYER, JEAN DE ROUVEROY, JEAN LE FÉBURE, DANIEL LEGRAS, PIERRE DE ROUVEROY, ISAAC LAURENT.

Stockholm, le 27 octobre 1741.

# X

## LISTE DES OUVRAGES DE CATTEAU-CALLEVILLE [1].

*Vie de Renée de France, duchesse de Ferrare.* Berlin, 1781, in-8°.

*Bibliothèque suédoise*, ou Recueil des variétés littéraires et politiques concernant la Suède. Stockholm, Nordstrœm, 1783-84, in-8° ; autre édition, Upsala, 1789, in-8°.

*Tableau général de la Suède.* Lausanne, Haller, 1789, 2 vol. in-8°. Paris, Lavillette, et Strasbourg, Kœnig, 1790, 2 vol. in-8°. Trad. allemande, anglaise, italienne.

*Tableau des Etats danois, envisagés sous les rapports du mécanisme social.* Paris, Treuttel et Wurtz, 1802, 3 vol. in-8° ; dédié au citoyen Bitaubé.

*Voyage en Allemagne et en Suède.* Paris, Dentu, 1810, 3 vol. in-8°.

*Tableau de la mer Baltique, considérée sous les rapports physiques, géographiques, historiques et commerciaux.* Paris, Pillet, 1812, 2 vol. in-8°, avec carte. Traduction allemande par Ch. Weyland.

*Histoire de Christine, reine de Suède*, avec un Précis historique de la Suède, depuis les anciens temps jusqu'à la mort de Gustave-Adolphe le Grand. Paris, Pillet aîné, 1815, 2 vol. in-8°.

*Histoire des Révolutions de Norwège*, suivie du Tableau de l'état actuel de ce pays et de ses rapports avec la Suède. Paris, Pillet, 1818, 2 vol. in-8°, avec carte.

[1] Nous donnons cette liste d'après *la France littéraire* de QUÉRARD, mais avec des adjonctions, provenant de recherches faites dans diverses bibliothèques.

## XI

### Article spécial[1].

Si la Communauté devait être réduite de manière qu'il ne restât plus que deux membres mâles dans son sein, il ne serait plus possible d'exercer un contrôle suffisant sur la gestion des capitaux et des biens-fonds de l'Eglise.

Dans ce cas, afin d'assurer l'avenir de la Communauté, et de conserver les capitaux et les biens-fonds intacts pour le moment où l'Eglise pourrait se reconstituer, l'Assemblée générale décide :

*A*) Que le capital disponible sera confié, contre déclaration en forme, à la vénérable Compagnie de l'Eglise réformée de Genève, ou à la Classe des Pasteurs de Lausanne ou enfin au Consistoire de quelqu'une des Eglises réformées françoises du Continent, comme celles de Hollande, de Berlin, de Francfort, de Hambourg. Celle de ces Eglises à laquelle ladite somme sera confiée, pourra jouir, en tout ou en partie à son avantage, des intérêts, à condition de rendre le capital, dès qu'il lui sera légalement prouvé que la Communauté française réformée de Stockholm se reconstitue avec au moins 5 (cinq) membres mâles, dont quelques-uns doivent être chefs de famille.

Si l'Eglise à qui le capital disponible sera confié devait ne jouir que d'une partie des intérêts, elle serait tenue à rendre la partie des intérêts accumulés dont elle ne jouirait pas, à la Communauté française réformée de Stockholm, dès que cette Communauté se reconstituerait dans les conditions mentionnées plus haut.

[1] Voir page 154.

La reconnaissance du capital, que cette Eglise délivrerait à la Communauté française réformée de Stockholm, sera conservée dans le coffre-fort de la Communauté ; et ce coffre-fort sera déposé entre les mains de l'Autorité civile de Stockholm.

*B*) Que les biens-fonds de la Communauté française réformée de cette ville seront confiés à un ou deux Etablissements de bienfaisance de Stockholm (comme la grande maison des Orphelins). Ces établissements toucheront les revenus qui proviennent de ces biens-fonds, à la condition de se charger de la gestion et de l'entretien des dits biens-fonds, d'y faire exécuter les réparations nécessaires, et de s'acquitter de toutes les charges qui pourront les grever. Le temple, du reste, sera conservé intact, et ne pourra être affecté à aucun usage contraire à celui auquel il est consacré.

Si quelque personne professant le culte réformé avait besoin d'assistance, elle sera autorisée, en se légitimant, à s'adresser à la direction des Etablissements qui géreront les biens-fonds de l'Eglise. La somme affectée à cet usage sur les revenus des dits biens-fonds, ne dépassera pas toutefois 50 (cinquante) spécies argent, par an.

Le document qui constatera cette cession temporaire des biens-fonds de la Communauté aux dits Etablissements de bienfaisance, sera aussi déposé dans le coffre-fort de l'Eglise, qui rentrera en possession de ses biens-fonds dès qu'elle pourra loyalement prouver à la direction des Etablissements de bienfaisance en question qu'elle se reconstitue dans les conditions que plus haut.

---

## XII

### RÈGLEMENT DE L'ÉGLISE RÉFORMÉE FRANÇAISE DE STOCKHOLM.

#### Article 1. — *De la Communauté.*

§ 1. — La Communauté se compose : *a.* de ceux qui ont été confirmés dans cette Eglise ; — *b.* de ceux qui ayant été baptisés dans cette Eglise, font présumer qu'ils y confirmeront plus tard le vœu de leur baptême ; — *c.* de ceux qui sont admis au sein de la Communauté en vertu des §§ 2 et 3 de cet article.

§ 2. — Seront admis au sein de la Communauté tous ceux qui en témoignent le désir, en produisant les titres requis.

§ 3. — Les titres requis au § 2, sont : *a.* en cas de majorité : connaissance de la doctrine évangélique ; conduite chrétienne ; — *b.* en cas de minorité : assentiment des parents ou tuteurs ; absence de ce qui pourrait ne pas permettre le baptême ou l'admission à la sainte Cène ; — *c.* preuve concluante d'avoir observé les lois du pays.

§ 4. — La Communauté est conduite dans les voies du Seigneur par le pasteur, avec ou sans le concours d'un ou de plusieurs membres du Consistoire.

§ 5. — La direction de la Communauté est confiée à l'Assemblée générale et au Consistoire, avec ou sans le concours du pasteur.

#### Art. 2. — *Des Membres de la Communauté.*

§ 1. — Sont membres de la Communauté tous ceux qui sont inscrits comme tels aux registres de l'Eglise.

§ 2. — Sont inscrits comme membres de la Communauté aux registres de l'Eglise : *a.* ceux qui ont fait profession de leur foi chrétienne au sein de ce troupeau ; — *b.* ceux qui, ayant confirmé ailleurs le vœu de leur baptême, ont, comme les premiers, acquis le droit de participer, dans cette Eglise, à la célébration de la sainte Cène.

§ 3. — Les devoirs des membres sont : *a.* de mener une vie chrétienne et de se soumettre au règlement de cette Eglise ; — *b.* d'éviter tout ce qui pourrait directement ou indirectement nuire à l'Eglise ; — *c.* de porter à la connaissance du Consistoire ou de l'Assemblée générale ce qui, de leur avis, pourrait être utile ou nuisible à la Communauté.

§ 4. — Les droits et prérogatives des membres sont : *a.* pour tous les membres sans distinction : de pouvoir de droit prendre part au culte et à la célébration de la sainte Cène ; — *b.* pour les membres mâles majeurs : de pouvoir, en outre, assister de droit aux séances de l'Assemblée générale aussitôt qu'ils auront signé ce Règlement, et de pouvoir être élus membres du Consistoire.

ART. 3. — *De l'Assemblée générale.*

§ 1. — L'Assemblée générale se compose de tous les membres mâles majeurs de la Communauté, qui ont signé ce Règlement.

§ 2. — L'Assemblée générale est convoquée par le Consistoire, une fois par an, au mois de février, et aussi souvent que le Consistoire le juge nécessaire. — Cette convocation se fait par une ou plusieurs annonces dans les principaux journaux de Stockholm.

§ 3. — L'Assemblée générale est présidée par le pasteur et, dans tous les cas où le pasteur ne peut ou ne doit pas assister aux séances de ce corps, par le préposé de la Commune.

§ 4. — L'Assemblée générale possède la direction suprême ; ses décisions ont force de loi pour tous ceux qui sont de cette Eglise ; elle prend ses décisions à la majorité des voix ; en cas d'égalité des suffrages, la voix du président compte pour deux.

§ 5. — L'Assemblée générale ne peut rapporter ses décisions avant qu'une année entière ne se soit écoulée depuis qu'elles ont été prises, à moins qu'un événement de force majeure ne l'exige.

§ 6. — L'Assemblée générale ne pourra jamais prendre aucune décision qui affecte l'existence de cette Eglise, ni disposer des effets et papiers de la Communauté, de manière à ce que celle-ci en éprouve un détriment quelconque.

§ 7. — Aucun des membres de l'Assemblée générale n'a le droit de se faire représenter à la séance de quelque manière que ce soit ; — les absents doivent se soumettre aux décisions des membres présents.

§ 8. — L'Assemblée générale veille, tant par elle-même, que spécialement par l'entremise du Consistoire, aux intérêts tant spirituels que matériels de la Commune ; — elle connait des faits et gestes du Consistoire, auquel elle donne décharge ; — elle nomme les membres du Consistoire et, dès que le nombre des membres mâles de l'Eglise le permet, deux membres suppléants ; — elle nomme également le préposé de la Commune ; — elle juge en dernier ressort tous les différends qui pourraient surgir au sein de la Communauté.

§ 9. — Les séances de l'Assemblée générale s'ouvrent par une prière, comme, par exemple, celle-ci : « Seigneur, sois au milieu de nous, guide-nous par ton Esprit ! Amen ! » — Ensuite le président soumet à l'approbation des membres le procès-verbal de la séance précédente ; il expose le motif de la convocation et soumet à la délibération de l'Assemblée toutes les questions qui sont à l'ordre du jour. — Après la clôture des délibérations, on recueille les voix en commençant par celles du Consistoire ; — à la demande d'un membre, le vote se fera au bulletin secret.

§ 10. — Le sujet et le résultat des délibérations de l'Assemblée générale sont inscrits au registre *ad hoc*. Le procès-verbal en est dressé par le président, qui le signe de concert avec l'un des membres de l'Assemblée générale.

ART. 4. — *Du Consistoire.*

§ 1. — Le Consistoire se compose d'au moins trois membres mâles de la Communauté, choisis de préférence parmi les chefs de famille, qui ne sont point parents l'un de l'autre au premier degré.

§ 2. — Les membres du Consistoire et leurs suppléants sont élus par l'Assemblée générale.

§ 3. — Le ministère des membres du Consistoire et des suppléants dure cinq ans. A leur sortie ils sont rééligibles.

§ 4. — Les membres du Consistoire et leurs suppléants pourront, s'ils y donnent lieu, être révoqués par l'Assemblée géné-

rale, à la demande de leurs collègues ou de plusieurs membres de la Communauté réunis.

§ 5. — Le Consistoire est convoqué par son président.

§ 6. — Est président du Consistoire le pasteur, et, dans tous les cas où le pasteur ne peut ou ne doit pas assister à la séance, le préposé de la Commune, ou, en l'absence de celui-ci, le plus âgé des membres présents.

§ 7. — Les séances du Consistoire commencent à l'heure précise de la convocation. Pour que ces séances soient légales, il faut qu'au moins deux des membres soient présents et que le troisième fasse connaître son avis et son vote par écrit, ou qu'il soit remplacé par l'un des suppléants.

§ 8. — Les décisions du Consistoire sont prises à la majorité des voix. En cas d'égalité des suffrages, la voix du président compte pour deux. — Une proposition rejetée ne peut être présentée de nouveau qu'après une année révolue, à moins qu'il n'y ait nécessité urgente d'agir autrement.

§ 9. — Le procès-verbal des séances du Consistoire est dressé et inscrit au registre *ad hoc*, par le président.

§ 10. — Le Consistoire veille, selon ses moyens, et d'une manière toute spéciale, aux intérêts spirituels et matériels de la Commune. — Le Consistoire ne se permettra jamais le moindre acte qui puisse compromettre l'existence de l'Eglise; il ne pourra jamais disposer de quoi que ce soit qui appartienne à l'Eglise, de façon à ce qu'elle en éprouve un détriment quelconque. — Toutefois le Consistoire ne sera pas responsable de pertes subies par force majeure, ou qu'il n'aura pu ni prévoir ni prévenir.

§ 11. — Le Consistoire veille à ce que le service divin se fasse toujours avec décence et dignité comme il doit se faire dans une réunion de chrétiens et à ce que ce service ne soit interrompu que pour des causes graves et urgentes. Le Consistoire veille en outre avec la plus grande sollicitude à ce que ces causes soient levées le plus promptement possible.

§ 12. — A cet effet, le Consistoire est chargé de la nomination du pasteur et de tous les fonctionnaires de l'Eglise, qu'il a également le droit de révoquer. Le Consistoire prend aux gages de l'Eglise les serviteurs dont elle a besoin; il les renvoie, s'il y a lieu, et les remplace au besoin par d'autres plus convenables.

§ 13. — Le Consistoire fixe le montant du traitement et des émoluments du pasteur et de tous les fonctionnaires de l'Eglise ; — il fixe de même les gages des serviteurs.

§ 14. — Le Consistoire exerce, de concert avec le pasteur, ou sans son concours, la surveillance et la discipline ecclésiastique.

§ 15. — Le Consistoire admet les nouveaux membres venant d'autres Eglises ou Communautés, et par l'organe de son président il délivre tous les certificats que l'on demande à l'Eglise.

§ 16. — En toute matière soumise à sa décision, le Consistoire juge en première instance, et se soumet, le cas échéant, au jugement définitif de l'Assemblée générale.

§ 17. — Le Consistoire a soin de la conservation de tous les meubles et immeubles, et administre les fonds de l'Eglise, qu'il place, un homme de loi entendu, d'après sa propre conviction, de la manière la plus sûre et la plus avantageuse aux intérêts de l'Eglise, soit en achetant des biens-fonds, soit en prenant des hypothèques ou des fonds publics suédois ; il a soin de faire, une fois par an, l'inspection des papiers, meubles et immeubles appartenant à l'Eglise ; — il rend compte, une fois par an, des résultats de sa gestion dans le sein de l'Assemblée générale, qui lui donne, s'il y a lieu, décharge pleine et entière.

§ 18. — Le Consistoire traite, sans le concours du pasteur, tout ce qui concerne celui-ci personnellement ; également tout ce qui concerne les nominations et les intérêts matériels de l'Eglise.

§ 19. — Le Consistoire nomme dans son sein un trésorier et lui adjoint un vice-trésorier, qui auront à se conformer aux instructions contenues à l'art. 9 de ce Règlement.

§ 20. — Tout membre du Consistoire, ayant l'intention de s'absenter pour plus d'un mois, en fait part au président.

### Art. 5. — *Du Pasteur.*

§ 1. — Le pasteur a la direction du culte, d'après les préceptes de l'Evangile et les usages établis en cette Eglise.

§ 2. — Le pasteur est chargé des intérêts spirituels du trou-

peau et de toute personne en faisant partie. A cet effet, le pasteur est tenu de prêcher lui-même le matin, — outre le premier jour de Noël, le jour de l'An, le Vendredi Saint et le jour de l'Ascension, — chaque dimanche, à partir du premier dimanche d'octobre jusqu'au premier jour de la Pentecôte suivante, inclusivement. — Le pasteur enseigne la doctrine chrétienne aux enfants et aux adultes qui s'adressent à lui dans ce but. Le pasteur visite à leur domicile les malades et les membres de la Commune.

§ 3. — Le pasteur n'emploiera pour le service religieux de cette Eglise aucun autre livre que ceux qui ont été ou qui seront admis par le Consistoire.

§ 4. — Le pasteur tient les registres de l'Eglise. Ces registres sont : *a.* Registre des membres de la Communauté et de tous ceux qui font partie du troupeau; *b.* des mariages; *c.* des naissances et des baptêmes; *d.* des décès; *e.* des délibérations de l'Assemblée générale; *f.* des délibérations du Consistoire.

§ 5. — Le pasteur a également soin de la bibliothèque de la Commune, prête et reprend les livres, perçoit les abonnements et tient la caisse, dont le montant est à sa disposition pour l'achat de livres utiles et bons.

§ 6. — Le pasteur préside tant aux séances de l'Assemblée générale que du Consistoire ; — il s'absente ou se retire, aussitôt que ces Corps sont appelés à traiter d'autres objets relatifs au pasteur ou à son successeur, et toute autre question qu'ils jugeraient convenable de décider sans son concours.

§ 7. — Le pasteur est chargé de la rédaction du procès-verbal des séances tant de l'Assemblée générale que du Consistoire.

§ 8. — Dans toutes les attributions prévues aux §§ 6 et 7, le pasteur, en cas d'absence, est remplacé par le préposé de la Commune.

§ 9. — Le pasteur a le droit d'accorder des aumônes aux protestants qui, demeurant ou de passage à Stockholm, seraient dans le cas d'implorer le secours de la Commune. — A cet effet, le produit des collectes faites au temple est mis à la disposition du pasteur, qui, dans le cas de demandes extraordinaires et excédant le montant des collectes, en réfère au Consistoire.

§ 10. — Le pasteur, qui est nommé par le Consistoire, ne pourra être révoqué par ce corps qu'en vertu de son contrat ou d'une décision de l'Assemblée générale.

ART. 6. — *Du culte.*

§ 1. — Le temple est ouvert depuis le premier dimanche d'octobre jusqu'au premier jour de Pentecôte inclusivement.

§ 2. — Le service divin se fait tous les dimanches, ainsi que le premier jour de Noël, au jour de l'An, au Vendredi Saint et au jour de l'Ascension, à 11 heures du matin. Ceci est le seul service obligatoire.

§ 3. — Les livres dont on se sert dans l'Eglise pour le culte public, ne peuvent être remplacés par d'autres qu'en vertu d'une décision du Consistoire. Il en est de même des usages et des cérémonies admis dans cette Communauté.

§ 4. — Le pasteur, le Consistoire, les fonctionnaires et serviteurs de l'Eglise veillent d'un commun accord à ce que le culte se fasse toujours avec décence et dignité, c'est-à-dire chrétiennement.

ART. 7. — *De la Bibliothèque.*

§ 1. — La bibliothèque de la Commune, créée par M. le pasteur Rœhrich, se compose de livres utiles et bons, en premier lieu de livres de piété chrétienne et d'une saine morale.

§ 2. — La bibliothèque est confiée aux soins du pasteur, qui achète les livres, les prête et les reprend. La caisse est également remise au pasteur, qui perçoit les abonnements.

§ 3. — Les personnes qui désirent emprunter des livres à la bibliothèque, sont tenues de payer 3 Ecus Rmt par an; de ne garder les livres que pendant un mois, et de les rendre dans l'état où elles les ont reçus.

§ 4. — Les personnes, membres de la Commune, qui ne pourraient pas payer la contribution statuée au § 3, pourront obtenir des livres gratis. — Au besoin, on pourra leur faire déposer la valeur des livres, jusqu'à ce qu'elles les aient rendus.

§ 5. — Toute personne qui égare un livre ou le détériore, est tenue de le remplacer par un exemplaire neuf, et ceux qui

s'y opposent ou qui ne rendent pas les livres à temps, seront privés de l'avantage de pouvoir emprunter d'autres ouvrages.

ART. 8. — *Du préposé de la Commune.*

§ 1. — Le préposé de la Commune (Forestandare) est élu par l'Assemblée générale.

§ 2. — Le préposé de la Commune en est le représentant auprès des autorités du pays. Dans toutes les réunions de la Commune, il prend, s'il y a lieu, la place du pasteur-président.

§ 3. — Le préposé de la Communauté sera toujours membre du Consistoire.

ART. 9. — *Du Trésorier et du Vice-Trésorier.*

§ 1. — Le trésorier est membre du Consistoire. Le vice-trésorier peut être élu en dehors du Consistoire.

§ 2. — Le trésorier a la caisse et tient les livres des comptes.

§ 3. — Le trésorier et le vice-trésorier, responsables tous les deux des deniers de l'Eglise qui leur sont confiés, et de tout ce qui appartient à la Commune, sont tenus d'avoir chacun sa clef du coffre-fort et d'être toujours présents tous les deux à l'ouverture et à la fermeture de ce coffre-fort.

§ 4. — Le trésorier perçoit toutes les rentes, les loyers et tous les revenus de l'Eglise, qu'il place au compte-courant de l'Eglise à la Banque de l'Etat, ou, si la somme est assez considérable pour être placée avantageusement ailleurs, il en réfère au Consistoire, qui décide la question.

§ 5. — Le trésorier est autorisé à toucher seul à la Banque de l'Etat, les sommes qui sont déposées au compte-courant; pour lever les autres dépôts, il faut la signature réunie du trésorier et du vice-trésorier.

§ 6. — Le trésorier fait tous les payements à faire pour le compte de la Communauté.

§ 7. — Tous les contrats d'un intérêt matériel grave, sont signés par le trésorier et le vice-trésorier au nom du Consistoire, après que celui-ci les a approuvés. Pour les contrats de moindre valeur, la signature du trésorier suffit.

§ 8. — En l'absence du trésorier, le vice-trésorier prend sa place et s'adjoint, au besoin, un membre du Consistoire ou de l'Assemblée générale.

ART. 10. — *De l'Organiste.*

§ 1. — L'organiste, nommé par le Consistoire, joue en personne à tous les services du matin tant des dimanches que des jours de fête religieuse mentionnés au § 2 de l'art. 5.

§ 2. — L'organiste s'engage à entonner le chant, chaque fois que cela sera nécessaire, et à le diriger convenablement.

§ 3. — L'organiste, en cas d'empêchement légal, propose un remplaçant temporaire au Consistoire, par l'organe du pasteur.

§ 4. — L'organiste peut être révoqué par le Consistoire, aussitôt que le Consistoire le juge nécessaire ou convenable.

ART. 11. — *Du Marguillier.*

§ 1. — Le marguillier est nommé par le Consistoire, qui le congédie, s'il y a lieu.

§ 2. — Le marguillier demeure dans la maison de la Commune, pour soigner celle-ci tout comme la salle du temple et la chambre du Consistoire.

§ 3. — Le marguillier a soin de faire chauffer la salle du temple et la chambre du Consistoire; il les fait nettoyer ainsi que tous les meubles qui s'y trouvent.

§ 4. — A cet effet, il a la garde des clefs de la maison de la Commune et de la salle du temple ainsi que de la chambre du Consistoire.

§ 5. — Il répond de l'ordre en tout, surtout lorsque le service divin est célébré.

§ 6. — Il observe strictement les ordres que lui donnent soit le pasteur, soit le préposé de la Commune ou tout autre membre du Consistoire.

ART. 12. — *Des bedeaux et autres serviteurs.*

§ 1. — Les bedeaux et autres serviteurs sont pris aux gages de l'Eglise par le Consistoire, qui les congédie, s'il y a lieu.

§ 2. — Ils sont tenus d'observer strictement les ordres que leur donnent soit le pasteur, soit le préposé de la Commune ou tout autre membre du Consistoire.

§ 3. — Pour le maintien de l'ordre pendant le service divin, ils ont à se soumettre aux directions du marguillier.

### ART. 13. — *De ce Règlement.*

§ 1. — Ce Règlement sera signé par le pasteur et par tous les membres de l'Assemblée générale, qui s'engagent par là à l'observer fidèlement.

§ 2. — Pour prévenir que ce Règlement ne soit continuellement changé et modifié, il sera signé par chacun désirant être admis membre de l'Assemblée générale.

§ 3. — Cette signature du Règlement ne sera exigée que pour autant qu'il est approuvé par chacun des signataires; mais celui qui ne l'approuve pas sera tenu de faire connaître immédiatement les changements qu'il veut proposer.

§ 4. — La proposition sera discutée à la première séance suivante de l'Assemblée générale, et si la majorité rejette la proposition, le préopinant est tenu de se soumettre à cette décision et de signer le Règlement; si, au contraire, sa proposition est adoptée, tous les membres de l'Assemblée générale sont tenus de la sanctionner par leur signature.

Ainsi fait à Stockholm, ce 11 mai 1868, et approuvé par nous, membres de l'Assemblée générale.

---

## XIII

## Pasteurs de l'Église réformée française de Finspong et de Stockholm.

---

Robert Meaux, 1640-1645.
Isaac Rouyer, 1662.
R. Keller, 1666.
Du Bourdieu, vers 1695-1714.
D'Artis, 1715-1748.
Voullaire, 1749-1760.
Mourier, 1763-1771.
Philippon, 1771-1776.
Charles Appia, 1778-1780.
Catteau-Calleville, 1781-1809.
De Fernex, 1820-1822.
Secrétan, 1825-1826.
Bauty, 1826.
Leuthold, 1834-1837.
Krayenbuhl, 1838-1851.
Trottet, 1852-1858.
Descoullayes, 1860-1863.
H. Rœhrich, 1863-1867.
Frank Puaux, 1868-1871.
Testuz, 1872-1881.
Bach, 1881-1885.
Ostermann, 1886.

---

# INDEX DES NOMS

# TABLE DES MATIÈRES

## CHAPITRE QUATRIÈME

### LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES



## CHAPITRE CINQUIÈME

### LIBERTÉ DES CULTES



## CHAPITRE SIXIÈME

### L'ÉGLISE A LA FIN DU XVIII[e] SIÈCLE

## CHAPITRE SEPTIÈME

### VIE INTÉRIEURE DE L'ÉGLISE



## CHAPITRE HUITIÈME

### RÉORGANISATION DE L'ÉGLISE



## CHAPITRE NEUVIÈME

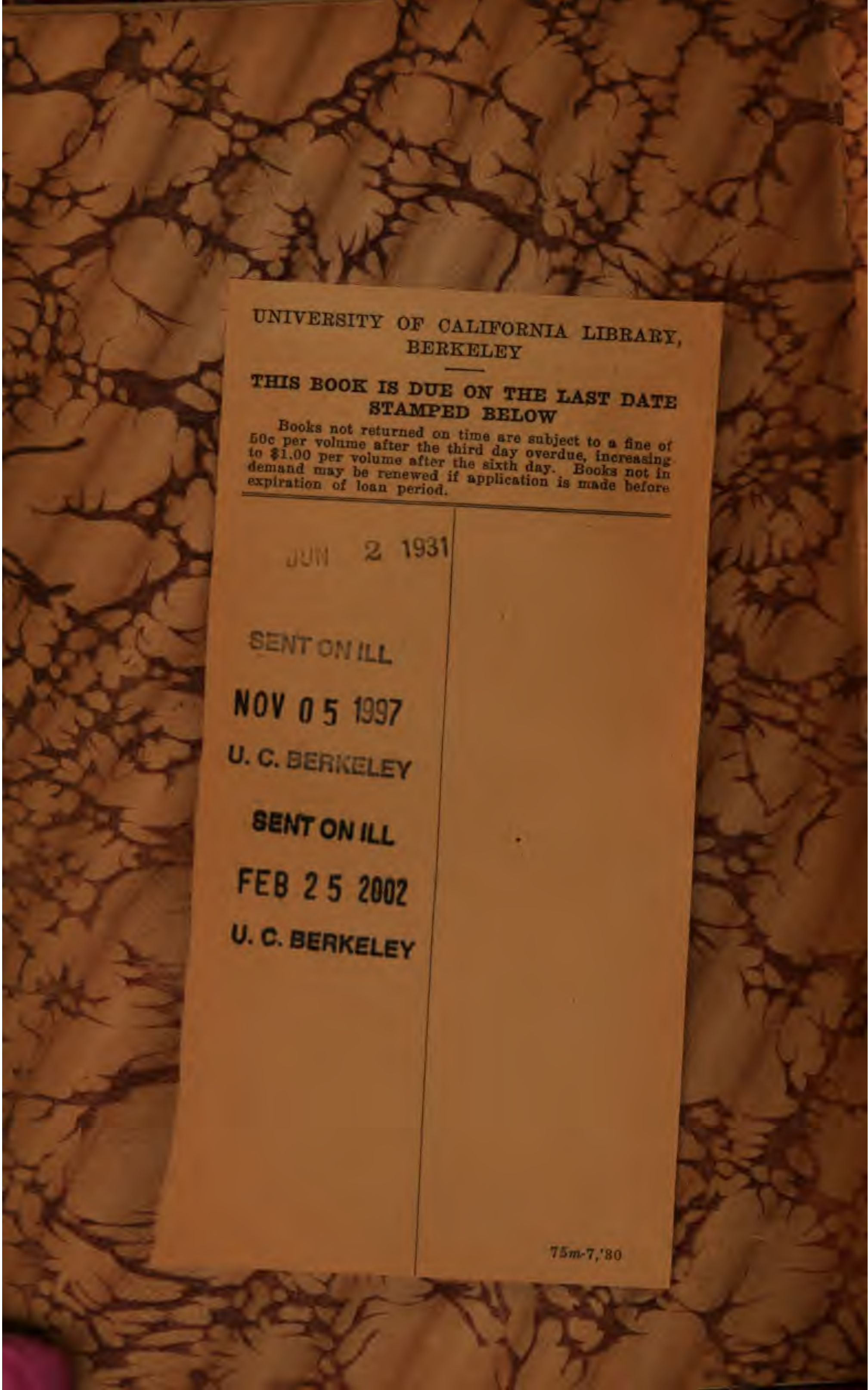
### L'ÉGLISE DANS LA PÉRIODE ACTUELLE

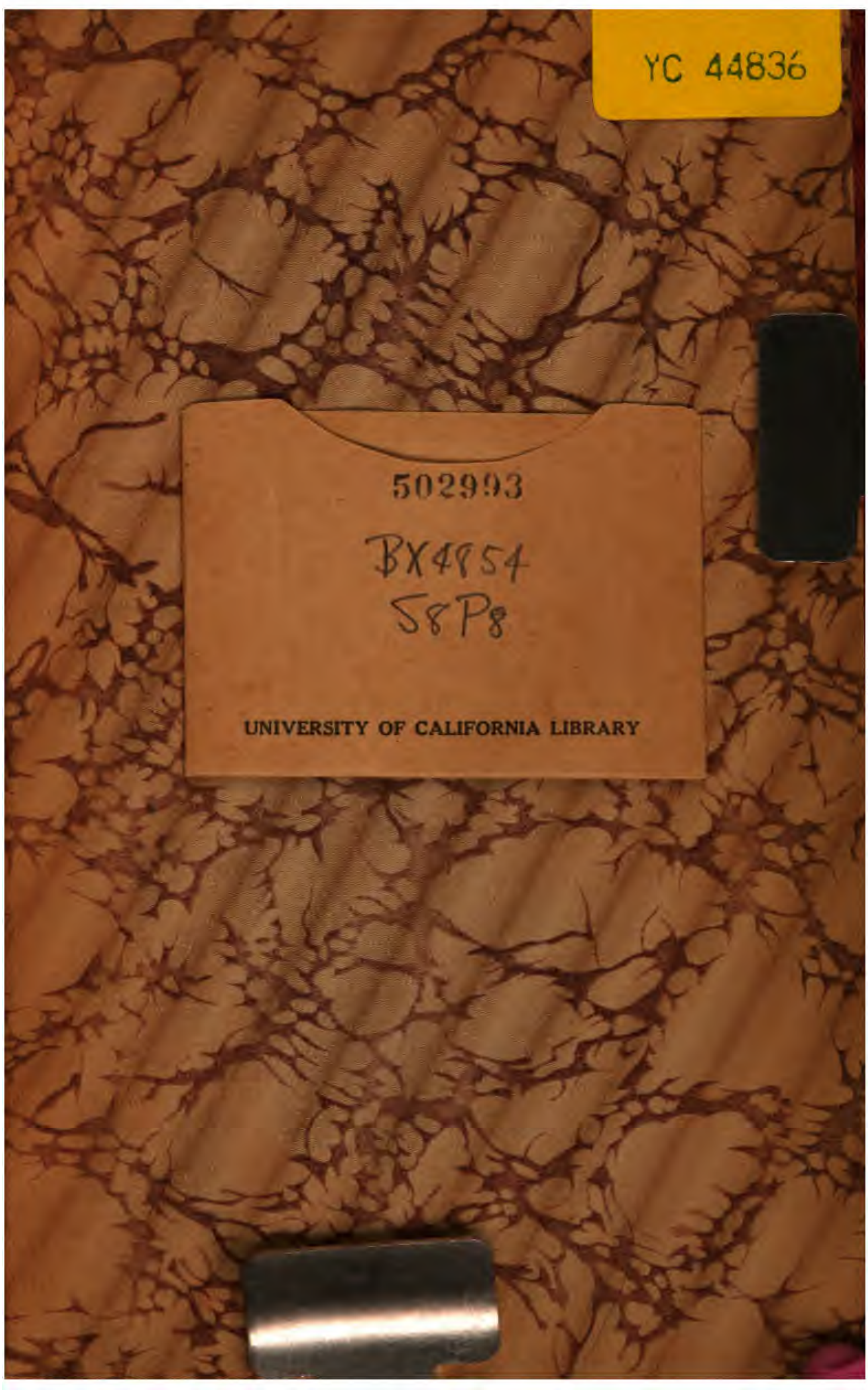
## PIÈCES JUSTIFICATIVES





DOLE. — TYP. CH. BLIND.





YC 44836
502993
BX4954
S8P8
UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY

